

# *Histoire et Traditions populaires*

N° 82 Juin 2003

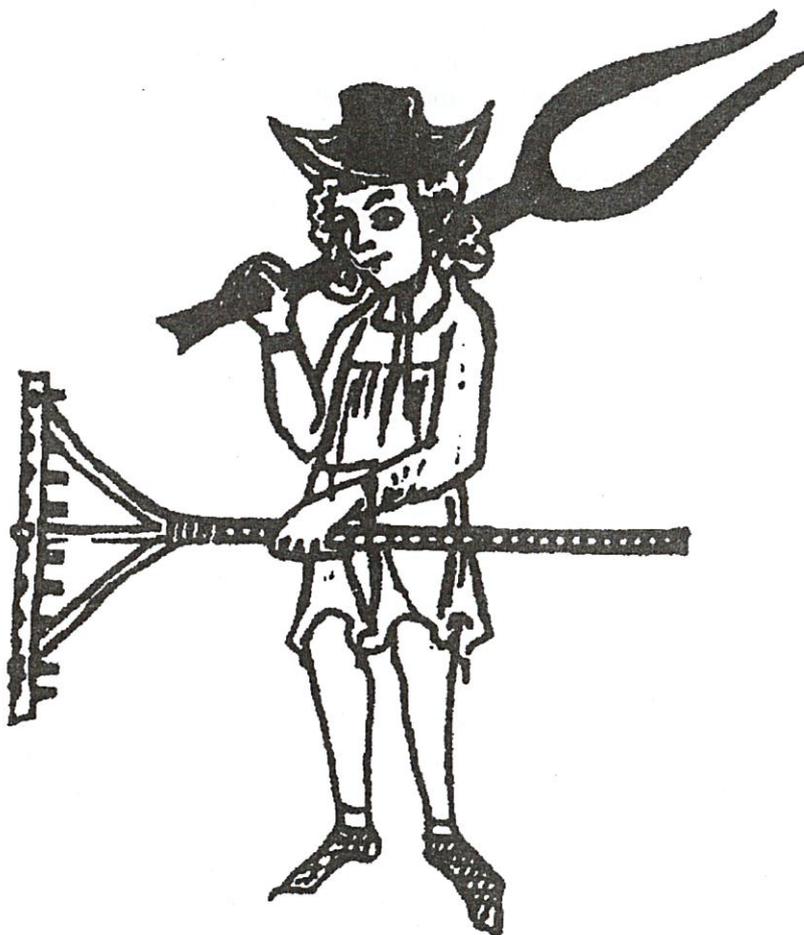


Catalogue de l'Exposition : La Communication en Pays d'Auge

# *Histoire et Traditions populaires*

Foyer rural du Billot  
14170 L'Oudon

Catalogue de l'exposition : "La communication en Pays d'Auge"  
Du 25 mai au 27 septembre 2003



**Couverture** : Distribution du courrier, au début du XXe siècle, au manoir de Cauvigny appelé aussi manoir de Corday, Le Renouard, en Pays d'Auge.

Montage photo : Thierry Bricon

N° 82

juin 2003 – 21<sup>e</sup> année

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot

N° de publication : ISSN 0298 6728

**Responsables de publication:**

Gérant : Jacky Maneuvrier

Membres : Almir et Ginette Bellier, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, José et Claude Castel, Marcel Caudron, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Alexandra Grenier, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Jacky et Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, François et Colette Wèbre.

**Abonnement simple : 13 Euros**

**Abonnement avec adhésion à l'Association : 19 Euros** . (L'adhésion, valable pour toute la famille, est nécessaire pour participer aux activités du Foyer: sortie manoirs, rallyes, voyages etc.)

De nombreux bulletins sont distribués par les membres du Foyer. En cas d'expédition par la ~~p~~oste, il convient d'ajouter 6 Euros pour frais d'envoi.

**Périodicité** : mars, juin, septembre, décembre.

---

## Sommaire

---

n° 82 - Juin 2003

<b>Programme d'activités</b>		p. 4
<b>Remerciements</b>		p. 5
<b>Liste des prêteurs</b>		p. 6
<b>Deux mille ans d'écriture en France</b>	<i>Dominique Fournier</i>	p. 7
<b>Communiquer par l'écrit à Noviomagus à l'époque gallo-romaine</b>	<i>Claude Lemaître</i>	p. 20
<b>Pour l'histoire du papier en Normandie Les moulins des papetiers du Pays d'Auge</b>	<i>Henri Paumier</i>	p. 30
<b>Marques postales et oblitérations des bureaux Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives, Vimoutiers Montpinçon (1<sup>ère</sup> partie)</b>	<i>Claude Logre</i>	p. 57

---

### Sommaire du mois de septembre

Marques postales et oblitérations des bureaux de poste : Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives, Montpinçon (2<sup>ème</sup> partie).

La poste aux chevaux à Saint-Pierre-sur-Dives pendant la révolution.

Le parcheminier.

Petite histoire de la ligne de chemin de fer : Mesnil-Mauger – Sainte-Gauburge.

Petite histoire de la carte postale.

Les débuts du téléphone dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives

## Programme d'activités

---

**Samedi 24 mai 16 h** : Inauguration de l'exposition « La communication en Pays d'Auge ».

**Samedi 14 juin** : Fête de L'Oudon , organisée par le Comité des Fêtes de L'Oudon, avec le concours du Foyer : à partir de 20 h : Feu de L'Oudon, repas champêtre et bal gratuit.

**Dimanche 15 juin** : Journée du Patrimoine de Pays sur le thème « Terre crue, terre cuite ». A partir de 10h : Exposition du matériel de l'ancienne briqueterie de Montpinçon. Fabrication de briques à la main, moulage et poterie pour les enfants et les adultes.

**Après le repas, animation danses folkloriques par le groupe « Art et Traditions populaires »**

**15 h : Forum des Savoir-Faire** : Travail de la terre, de la pierre et du bois.

Vente de produits locaux ;

**Entrée gratuite** sur le site, seul un droit d'entrée sera demandé pour la visite de l'exposition qui sera ouverte de 10h à 18h30.

Possibilité de restauration sur place et au restaurant : Le Relais du Billot.

**Dimanche 17 août** : Journée de l'archéologie et des Traditions populaires :

9 h : Accueil des participants

9 h 30 : Début des conférences sur le thème de la communication : histoire de la poste dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives, les petites lignes de chemin de fer, les chemins antiques, la voie romaine de Lisieux etc.

12 h : Repas en commun sur inscription : un programme détaillé de la journée sera envoyé aux adhérents de l'association.

14 h 30 : Début des démonstrations : filage, dentelle aux fuseaux, fabrication de crème et de beurre, création d'une haie artificielle, démonstrations archéologiques.

**Dimanche 8 septembre** : Journée « manoirs » en voiture particulière

9 h : Accueil des participants, possibilité de visiter l'exposition

9 h 30 : Départ pour les visites du matin autour du Billot

12 h 30 : Repas champêtre au Billot

14 h 30 : Départ pour les visites de l'après-midi dans la région de Crèvecœur, avec , en particulier une visite guidée du château de Crèvecœur avec le conservateur du Musée et du château : Christophe de Ceunynck.

Participation repas et visites compris : Adulte : 10 Euros – Enfant : 6/14 ans : 5 Euros

---

## Remerciements

---

Cette exposition , la trentième réalisée par le Foyer Rural du Billot depuis 1974, a été préparée et réalisée par : Almir et Ginette **Bellier**, Dominique **Bordeaux**, Yvon et Arlette **Bouillé**, Denise **Bourgault**, Thierry et Paule **Bricon**, José et Claude **Castel**, Marcel **Caudron**, Marie-France **Chanu**, Yvette Denis, Brigitte **Ferrand**, Jean et Marie Godet, Christel **Gouillieux**, Gérard et Chantal **Guillin**, Alexandra **Grenier**, Marie-Thérèse **Hugot**, Claude et Michèle **Lemaitre**, Christophe **Maneuvrier**, Jacky et Danie **Maneuvrier**, Michel **Nigault**, Jacqueline **Pavy**, Pascal **Sauvaget**, Sabrina **Suzanne**, Jean et Françoise **Tramblais**, François et Colette **Wèbre**.

Cette exposition doit beaucoup à la participation de:

Pierre et Mireille **Alexandre** et le Musée des Ateliers d Fer de Livarot  
Pierre **Coftier**

Christiane et Philippe **Dorléans** et Montviette-Nature

Daniel **Dehayes** et la Société historique de Lisieux

Jean-Claude **Labbé** et l'Union des Philatélistes et Télécartistes de la Poste et de France

Télécom

Daniel **Lalizel**

Jean-Yves **Lecouturier** et le Musée de la Poste de Caen

Claude **Logre** et le Cercle Philatélique Lexovien

Jean-Marc **Loiselet**, Receveur des Postes à Saint-Pierre-sur-Dives.

**La commune de L'Oudon** qui a édité le dépliant

**La commune de Saint-Georges-en-Auge.**

Et aux prêteurs sans lesquels cette manifestation n'aurait pas été possible.

## Liste des Prêteurs

**ACSEA Les Cèdres**, Lisieux  
**Alexandre** Pierre et Mireille, Musée des Ateliers du Fer, Livarot  
**Aumont** Jacques, Ammeville L'Oudon  
**Bellier** Almir et Ginette, Berville  
**Bernouis Philippe**, Service du Patrimoine, Conseil Général, Caen  
**Bourgault** Denise Saint-Pierre-Sur-Dives  
**Cacaut** Maurice, Saint-Pierre-sur-Dives  
**Capoën** Renée Lisieux  
**Coftier** Pierre, Feuguerolles-Bully  
**Commune de Saint-Georges-en-Auge**  
**Commune de Sainte-Marguerite-de-Viette**  
**Cottin** Colette Lisieux  
**Deshayes** Daniel Lisieux  
**Gadrat** Jean-Michel et Annie, Le Breuil en Auge  
**Gallou** Jean-Pierre Livarot  
**Girard** Pierre et Christiane Notre-Dame-de-Fresnay  
**Guais** Fred et Régine Garnetot  
**Guillin** Gérard et Chantal, L'Oudon Notre-Dame-de-Fresnay  
**Hardoin** Guy et Nicole Berville  
**Héliès-Méné** Jeanine Tortisambert  
**Hugot** Marie-Thérèse, Le Billot  
**Labbé** Jean-Claude Cambes-en-Plaine  
**Lalizel** Daniel Ifs Plaine  
**Lemaître** Claude et Michèle Lisieux  
**Logre** Claude Lisieux  
**Manouvrier** Jacky et Danie Le Billot  
**Marie** Jean-Jacques et Josette, Le Renouard  
**Martin** Jacqueline Saint-Pierre-sur-Dives  
**Millecamps** Lucien Le Billot  
**Musée de la Poste** et des Techniques de commnication, Caen  
**Paumier** Henri et Solange Jort  
**Prevel** Paulette Saint-Pierre-sur-Dives  
**Régnier** Max, Beuvilliers  
**Régnier** Yves, Beuvilliers  
**Société Historique de Lisieux**  
**Tasse** Jacques La Gonfrière  
**Vitrouil** Daniel  
**Wèbre** François et Colette Berville

# DEUX MILLE ANS D'ÉCRITURE EN FRANCE

Il n'est pas possible de dire avec exactitude quand les hommes ont commencé à faire usage d'une écriture en France : tout dépend en effet de ce que l'on entend par *écriture*. Si l'on donne à ce mot le sens de "signes tracés (peints, gravés, etc.), capables de transmettre un sens", alors l'écriture était déjà en vigueur au Paléolithique, comme en attestent aussi bien les gravures et peintures rupestres de Lascaux ou Pech-Merle que les galets peints du Mas d'Azil (Ariège; voir fig. n° 1). Que ces derniers aient pu avoir, ainsi que le pense James Février <sup>1</sup>, un rôle ludique, rituel ou divinatoire, est probable; et s'ils n'ont sans doute pas servi à noter des sons ou des mots de manière précise, il ont néanmoins constitué la base d'une réflexion, voire d'une interprétation (fût-elle aléatoire) de la part de leurs utilisateurs.



— fig. n° 1 —  
Galets peints du Mas d'Azil,  
période épipaléolithique  
(vers 9000 av. J.C.)

Notre propos concernera plus précisément l'écriture alphabétique, de ses premières apparitions sur le territoire français (ou gaulois) à ses derniers avatars. Vaste sujet, que nous ne ferons qu'effleurer en ces quelques pages.

## Écritures carthaginoise et grecque.

On sait que certains points de la côte Méditerranéenne servirent de comptoirs commerciaux aux Phéniciens, puis aux Grecs. Massalia (Marseille), sans doute fondée vers le 7<sup>e</sup> siècle avant notre ère, fut le seul établissement de Carthage (colonie africaine du port de Tyr en Phénicie) entre l'Italie et l'Espagne; mais les Carthaginois ne purent empêcher sa rapide reprise en main par les Phocéens (d'origine Ionienne) vers 600 avant J.C, et le comptoir resta ensuite une colonie grecque. On y a trouvé quelques inscriptions phéniciennes (dont un tarif des sacrifices du temple de Baal Saphon à Carthage) et grecques; celles-ci, rédigées dans leurs alphabets respectifs, n'ont constitué qu'un apport étranger temporaire, mais la dernière aura, nous allons le voir, une certaine importance par la suite.

## L'écriture des Gaulois.

Les premières incursions dans l'est de la Gaule des Celtes, présents en Europe occidentale dès le 2<sup>e</sup> millénaire avant J.C., débutent entre 1500 et 1300 (âge du bronze moyen). C'est à partir du 8<sup>e</sup> siècle avant J.C. que se développe et se répand de nouveau la civilisation celtique, au premier âge du fer (civilisation de Hallstadt) et surtout au second (civilisation de La Tène, d'environ 450 au 1<sup>er</sup> siècle avant J.C.). À ce stade, l'essentiel du territoire de la Gaule est celtisé.

Les gaulois ont utilisé plusieurs systèmes d'écriture pour noter leur langue <sup>2</sup>. En Gaule cisalpine (plaine du Pô), qu'ils occupent à partir du 4<sup>e</sup> siècle, ils employèrent un alphabet nord-étrusque, dit "alphabet de Lugano", dans un petit nombre de textes. Certains semblent même s'être installés plus bas encore dans la péninsule italienne, puisque l'inscription dont nous faisons figurer un extrait ci-dessous (fig. 2) a été découverte en 1839 à Todi, en Ombrie.

	<p>[AT]EKNATI TRUTI[K]NI [KAR]NITU • LOKAN • KO[I]SIS [TR]UTIKNOS</p>	<p>D'Ategnatos fils de Drutos la tombe • a établi • Coisis fils de Drutos</p> <p>Traduction littérale (comprendre : "Coisis fils de Drutos a établi la tombe d'Ategnatos fils de Drutos")</p>
Graphie gallo-étrusque : inscription de Todi, face B	Translittération	

— fig. n° 2 —

Exemple de graphie gallo-étrusque (2<sup>e</sup> moitié du 3<sup>e</sup> s. av. J.C., ou un peu plus tard)

<sup>1</sup> James G. Février, *Histoire de l'écriture*, Payot, Paris, 1959, pp. 33-35.

<sup>2</sup> Les informations de cette section sont principalement issues de Pierre-Yves Lambert, *La langue gauloise*, Errance, Paris, 1997, *passim*.

Dans le sud de la Gaule, où l'influence grecque avait été déterminante, les Gaulois plus ou moins hellénisés empruntèrent l'alphabet grec pour leurs propres inscriptions, qui s'étagent de la fin du 3e siècle au début du 1er siècle avant J.C.<sup>3</sup>. On les relève principalement dans le delta du Rhône, le Languedoc et la Provence. Dans le Centre et l'Est, les inscriptions gallo-grecques se répandent plus tardivement, et perdurent jusqu'au milieu du 1er siècle de notre ère. Actuellement, on connaît environ 70 textes sur pierre, et plus de 220 sur tessons. La dédicace de Vaison-la-Romaine (Vaucluse) est un bel exemple d'inscription sur pierre, datant sans doute du 2e s. avant J.C. (voir fig. 3).

	Σεγομαρος ουιλλονεος τοουτιους ναμαυσατις ειωρου βηλη- σαμι σοσιν νεμητον	segomaros ouilloneos tooutious namausatis eïdrou bêlê- sami sosin nemêton	<i>Segomaros,          fils de Villû,          citoyen          de Nîmes,          a offert à Bele-          sama cet          enclos sacré.</i>
Graphie gallo-grecque : dédicace de Vaison	Transcription normalisée	Translittération	Traduction

— fig. n° 3 —

Exemple de graphie gallo-grecque (2e s. av. J.C.).

La grande majorité des textes gaulois connus utilise l'alphabet latin : soit les grandes capitales (dans un petit nombre d'inscriptions sur pierre, de légendes monétaires, etc., ainsi que le célèbre calendrier de Coligny), soit, le plus souvent, les lettres cursives qui en sont dérivées (tablettes de plomb, textes sur objets, sur céramique, etc.). Ces textes ont pour la plupart été rédigés après la conquête romaine, entre 50 avant et après J.C.

Avant d'examiner le texte de la tablette de plomb de Chamalières (Puy-de-Dôme; texte complet, très lisible; état de conservation parfaite), qui appartient à la série des grands textes magiques, on notera quelques caractéristiques de cette écriture, qui a été adaptée à la langue gauloise.


— Fig. n° 4 —

Quelques variantes des lettres (cursive latine) employées dans la tablette de Chamalière, avec leurs équivalents phonétique (alphabet A.P.I.).

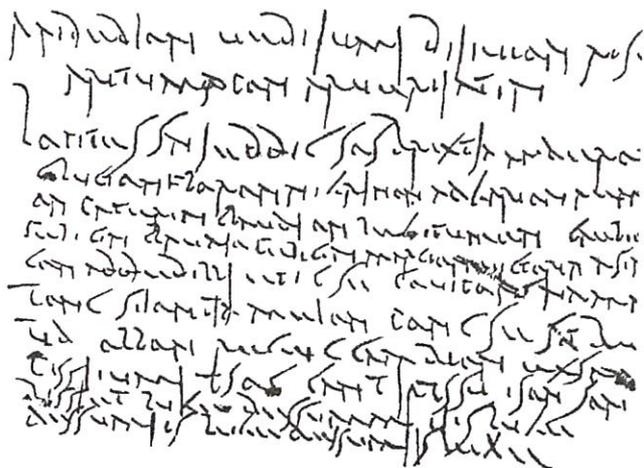
☞ Plusieurs lettres jugées inutiles ont été abandonnées : le *h* (le gaulois n'a pas de son [h], et d'ailleurs la lettre est muette en latin), le *k* (double emploi avec le *c*) et le digraphe *qu-* (même raison).

☞ La graphie gallo-latine distingue deux *i* (hérités de l'écriture monumentale romaine), l'un court et l'autre long. En principe, le premier note [i] bref, et le second, transcrit í, note [i:] long et [j] (ou yod, comme à l'initiale de *yaourt*); mais l'usage les confond fréquemment, comme dans le texte ci-dessous.

<sup>3</sup> C'est ce que note César dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules* à plusieurs reprises : *in castris Helvetorum tabulae repartae sunt, litteris Graecis confectae*, "on a trouvé dans le camp des Helvètes des tablettes rédigées en caractères grecs" [I xxix 1]; et encore : [...] *publicis privatisque rationibus, Graecis litteris utantur*, "dans les affaires publiques et privées, on utilise l'écriture grecque" [VI xiv 3].

☞ La lettre *f*, très rare en gaulois — qui, normalement, n'a pas de son [f] —, a été maintenue pour noter certains mots ou noms étrangers (cf. ci-dessous *Floron*, accusatif de *Floros* = latin *Florus*).

☞ Pour noter les sons [ts] (affriquée alvéolaire sourde) et [x] (spirante dorso-vélaire sourde, comme le *ach-laut* allemand), inconnus en latin, le gaulois a utilisé deux lettres grecques : respectivement le théta  $\theta$ , adapté sous la forme d'un *d* barré ( $\overline{\theta}$ ,  $\overline{\phi}$ ), et le khi  $\chi$ , noté X.



andedíon uedíumí dífiuion risun-  
 artiu mapon arueríatin  
 lopites sníeθíc sos brixífa anderon  
 c lucion floron nigrínon adgarion aemilí-  
 on paterin claudíon legitumon caelion  
 pelign claudío pelign marcion uictorin asiati-  
 con aθθedillí etic secoui toncnaman  
 toncsiíontío meíon toncesit bue-  
 tid ollon reguccambion exsops  
 pissíumítsoccantí rissuis onson  
 bissíet luge dessumííis luge  
 dessumíis luge dessumíis luxe

Graphie gallo-latine :  
 Texte gaulois de la tablette de Chamalières

Transcription de P. Y. Lambert

“J’invoque Maponos *arueriatis* par la force des dieux d’en-bas ; que tu les ... et que tu les tortures (toi), par la magie des (dieux) infernaux : (eux, c’est-à-dire) Caius Lucius Florus Nigrinus accusateur, Aemilius Paterinus, Claudius Legitumus, Caelius Pelignus, Claudius Pelignus, Marcius, Victorinus, Asiaticus fils d’Aθθedillos, et tous ceux qui jureraient ce faux-serment. Quant à celui qui l’a juré, que ce soit pour lui la totale déformation des os droits. Aveugle je vois (?). Avec cela, il sera à nous devant vous (? ?). Que tu .... à ma droite (x 3) (? ?).”

Traduction de P. Y. Lambert

— Fig. n° 5 —

Exemple de graphie gallo-latine (1ère moitié du 1er s. après J.C.).

## L’écriture latine.

Le latin est introduit en Gaule après la conquête romaine, à la fin du 2e siècle avant J.C. pour le sud-est de la Gaule (la Narbonnaise), au milieu du 1er siècle avant J.C. pour le reste du territoire. Sa forme orale, le latin vulgaire ou populaire, phonétiquement et lexicalement influencé par le gaulois, devient le gallo-roman, la base du futur français.

### Capitale et cursive.

L’alphabet latin de 21 lettres <sup>4</sup> (ABCDEFGHIJKLMNQRSTVX), élaboré progressivement à partir du 7e siècle avant J.C. à partir de modèles étrusques et grecs, se présente à l’époque classique sous deux formes différentes : la capitale et la cursive, issues d’un même prototype proche de la première. La capitale était utilisée principalement comme écriture monumentale, et la cursive dans la vie de tous les jours (voir fig. n° 6 p. 10). Les variantes cursives étaient mieux adaptées à des supports tels que le

<sup>4</sup> K, lettre ancienne mais faisant double emploi avec C, n’a jamais eu d’emploi régulier. Y et Z, lettres empruntées à l’alphabet grec, sont des ajouts tardifs, réservés à la transcription de mots et noms d’origine étrangère (grecs, pour la plupart). Trois autres lettres sont encore inconnues : J (simple variante du I, qui prend forme au Moyen Âge, et acquiert le statut de lettre séparée à la fin du 15e siècle); U (variante libre ancienne de V dans les manuscrits latins, où cette lettre note [u] et [w], puis [u] et [v]; variante combinatoire au Moyen Âge : V devant consonne, U ailleurs; lettre distincte de V à la Renaissance); et W, qui trouve son origine dans l’écriture anglo-saxonne du 7e siècle.

papyrus ou le parchemin, qui demandaient l'emploi du pinceau ou de la plume, et les tablettes de bois enduites de cire, où l'on pouvait écrire rapidement grâce à un stylet.

Tablette de Lucius Cæcilius (57 avant J.C.)

Graffiti pompéien (1er siècle après J.C.)

— Fig. n° 6 —

Exemples de cursives romaines

C'est ainsi que se développèrent vers le 1er siècle de notre ère différentes formes cursives de la grande capitale : la *libraria* ou capitale élégante (réservée aux textes prestigieux tels que les reproductions des œuvres de Virgile); la capitale dite rustique, d'un emploi plus souple que la *libraria*; puis une capitale cursive de petit module, l'*écriture commune classique* (également appelée cursive ancienne ou majuscule cursive), dont les caractères étaient simplifiés et schématisés (voir fig. 7 ci-contre).

Peu à peu, capitale et écriture commune classique se fondirent pour donner naissance à un type nouveau, attesté au 3e siècle dans divers manuscrits dont le premier en date est le *De bellis macedonicis* (1er siècle) et le plus tardif un *Epitome des Histoires* de Tité-Live (3e siècle). On a comparé ce changement à une véritable révolution, imputable à une modification de l'angle de l'écriture, qui a décalé la position des pleins dans la structure des lettres (voir fig. n° 9 p. 11).

— Fig. n° 7 —

Exemple d'écriture commune classique (époque impériale)

*Onciale, semi-onciale et nouvelle écriture commune.*

À partir du 3e siècle apparaissent trois écritures nouvelles dérivées du type *Epitome*, qui représentent la base de la plupart des différentes graphies européennes médiévales et contemporaines, cursives ou imprimées : l'*onciale*, la *semi-onciale* et la *nouvelle écriture commune*.

L'*onciale* et la *semi-onciale*, au tracé arrondi caractéristique, sont les écritures par excellence des livres chrétiens. Elles seront employées correctement jusqu'au 8e siècle environ, et fourniront par la suite des initiales et majuscules aux manuscrits médiévaux.

La *semi-onciale* (ou *minuscule primitive*) est l'écriture de base, directement issue du type *Epitome*; elle annonce déjà la minuscule caroline, dont dérivent nos actuelles minuscules (voir fig. 8 ci-dessous).

— Fig. n° 8 —

Exemple d'écriture semi-onciale (code théodosien, 6e s.)

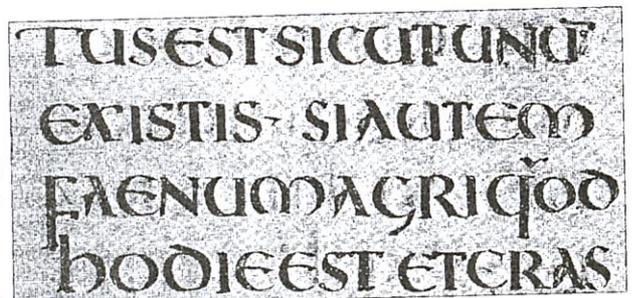
Capitale carrée	Capitale rustique	Type De bellis...	Type Epitome	Onciale (5e s.)	Onciale (6e s.)	Semi-onciale
A	Λ	λ λ	λλλ	λ	λ	α α
B	B			B	B	b b
C	C	ccc	c c	c	c	c c
D	D	d	d	d	d	d d
E	E	e e	e e	e	e	e e
F	F			F	F	f f
G	G			g	g	g g
H	H			h	h	h h
I	I	i	i i	i	i	i i
L	L	l l	lll	l	l	l l
M	M		m	m	m	m m
N	N	n	n	n	n	n n
O	O	o	o	o	o	o o
P	P		p p	p	p	p p
Q	Q	q q		q	q	q q
R	R	r r	rrr	r	r	r r
S	S	s s	sss	s	s	s s
T	T	t t	ttt	t	t	t t
V	V	v	v v	v	v	v v
X	X			x	x	x
Y	Y					

— Fig. n° 9 —

Quelques écritures manuscrites employées du 1er au 8e siècle

L'onciale est, comme auparavant la *libraria*, une écriture de luxe, plus grande et plus proche de la grande capitale (fig. 10 ci-contre).

La *nouvelle écriture commune* (également appelée *cursive récente* ou *minuscule cursive*) était la cursive courante, employée de manière informelle. Plusieurs de ces lettres minuscules (*i, l, m, n, p, r, u...*) sont déjà très proches des types que nous connaissons aujourd'hui, comme on peut le constater dans le document ci-dessous (fig. 11 p. 12). Cependant, elle connaît de nombreuses variantes, et reste assez difficile à déchiffrer.



— Fig. n° 10 —

Exemple d'écriture onciale  
(évangélique, 7e s.)

sex unciarum principalium  
tantie muuilem et inmuuilem

— Fig. 11 —

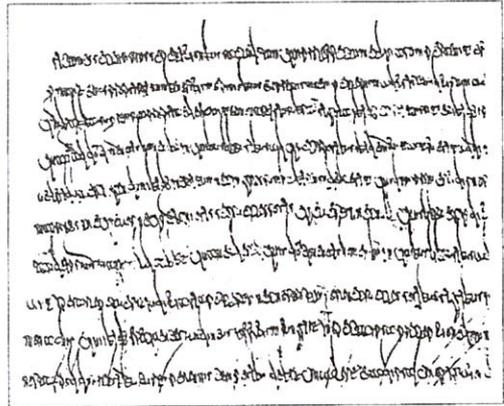
Exemple de nouvelle écriture commune (Ravenne, 6e / 7e siècle)

Transcription : [...] *sex unciarum principalium* [...] *tantie muuilem et inmuuilem* [...]

## Les écritures du Moyen Âge.

### Écritures précarolines.

On appelle aujourd'hui *écritures précarolines* (jadis nommées *écritures nationales*) les graphies qui se sont développées en Europe occidentale pendant le Haut-Moyen Âge, de la chute de l'empire romain au règne de Charlemagne, à partir de la semi-onciale et de la nouvelle écriture commune. Elles présentent comme caractéristiques une extrême diversité (due à la multiplication des *scriptoria* ou ateliers d'écriture, tels que ceux de Luxeuil, Laon, Corbie, etc.), leur degré croissant de stylisation, de complication, ainsi que l'emploi d'un nombre très élevé de ligatures, d'abréviations et de signes spéciaux. C'est dire qu'elles sont totalement illisibles pour un œil moderne non averti, et posaient déjà de sérieuses difficultés de lecture à leur époque.



— Fig. 12 —

Exemple d'écriture précaroline  
(écriture mérovingienne documentaire, 7e s.)

### La caroline.

C'est sous le règne de Charlemagne (768-714) que l'écriture manuscrite connaît un changement décisif. Dans la droite ligne de sa politique d'ordre, de stabilité et d'unification, l'empereur ordonna qu'on améliorât la lisibilité des documents, au moyen d'une écriture simple et facile à tracer. Un nouveau type d'écriture fut donc mis au point, la minuscule dite *caroline*, basée sur la semi-onciale ainsi que d'autres types d'écritures livresques<sup>5</sup>. La caroline se caractérise par de petites lettres arrondies très lisibles, ainsi qu'un équilibre entre pleins et déliés :

abcdefghijklmnopqrstuxz

— Fig. 13a —

L'alphabet en minuscules carolines

Les textes rédigés en caroline ne comportent pratiquement pas d'abréviations, et les mots en sont clairement séparés, de telle sorte que leur lecture est encore accessible aujourd'hui au non-spécialiste :

aliquis ex eis extollitur pro scientia  
artis suae hic talis erigatur ab ipsa

— Fig. 13b —

Exemple de texte rédigé en caroline (9e s.)

<sup>5</sup> L'opinion (qui fut celle de Léopold Delisle lui-même) selon laquelle l'élaboration la caroline est l'œuvre d'Alcuin, conseiller anglo-saxon de Charlemagne, et du *scriptorium* de l'abbaye Saint-Martin de Tours qu'il a gouvernée de 794 à 804, s'est révélée incompatible avec les faits : plusieurs manuscrits rédigés en caroline sont antérieurs à l'arrivée d'Alcuin à Tours, et proviennent d'autres *scriptoria*, par exemple la bible de Corbie, 772/780).

## L'écriture gothique.

C'est dans le royaume anglo-normand, berceau de l'architecture gothique, qu'apparaissent les premiers signes de transformation de la caroline, dès les trente-cinq dernières années du 11<sup>e</sup> siècle (et plus particulièrement sous le règne de Guillaume le Roux, 1086-1100). De même que l'arc roman fait place à l'ogive gothique, de même le tracé courbe de la caroline se brise<sup>6</sup>, affectant les *m* et les *n*, ainsi que les jambages des lettres *i*, *r*, *d*, *h*, *f* et *s*. Le parallèle est certes troublant, mais cette lente transformation semble devoir être rattachée, en premier lieu, au remplacement de la plume à bec symétrique par la plume à bec biseauté à gauche, dont l'emploi paraît être d'origine anglo-saxonne. Cette modification d'abord involontaire fut par la suite développée intentionnellement; la structure de base de la caroline en fut altérée, et la tendance à la verticalité ajoutée au tracé angulaire pour donner naissance à l'écriture gothique au 12<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute dans cette dernière recherche stylistique que l'on doit chercher une analogie avec la modification du style architectural. Du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, les styles d'écritures gothiques se multiplièrent, et trouvèrent un terrain de prédilection dans l'empire germanique.

À la fin du 12<sup>e</sup> et au début du 13<sup>e</sup> siècle réapparaît dans les chartes une tendance à l'écriture cursive, causée par la multiplication des actes et des documents administratifs de toutes sortes. Ses caractéristiques sont une plus grande fluidité, l'inclinaison de la base des lettres longues (surtout *f* et *s*) vers la gauche, et de leur crosse vers la droite. Parallèlement se développe de nouveau l'emploi des abréviations, ligatures et signes diacritiques divers, menant à l'apparition d'un type d'écriture de plus en plus complexe. La première ligne d'un document normand de 1191 en est un bon exemple (voir fig. 14 ci-dessous).

Texte:



Transcription

avec abréviations: Uniūsis scē mats eccte filiis ad q̄s p̄sens sc̄ptū puenit,

Développement

des abréviations: Uniū<sup>er</sup>sis s<sup>an</sup>c<sup>ti</sup>e m<sup>at</sup>ris eccl<sup>esi</sup>e filiis ad q̄s p̄sens sc̄ptū<sup>m</sup> p<sup>er</sup>uenit,

Texte en clair

(latin médiéval): *Universis sancte matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit,*

Traduction:

À tous les fils de notre sainte mère l'Église, auxquels le présent écrit parviendra,

Texte:



Transcription

avec abréviations: Alūed' abbas scē marie diue ⁊ quent' eidē loci, sal.

Développement

des abréviations: Alūed<sup>er</sup> abbas s<sup>an</sup>c<sup>ti</sup>e m<sup>ar</sup>ie diue & cōvent<sup>us</sup> eidē<sup>us</sup> loci, sal<sup>utem</sup>

Texte en clair

(latin médiéval): *Alveredus abbas Sancte Marie Dive et conventus ejusdem loci, salutem.*

Traduction:

Alvarède, abbé de Sainte-Marie-de-la-Dives et du couvent de ce lieu  
[= l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives], salut.

— Fig. n° 14 —

Exemple d'écriture gothique à tendance cursive en Normandie  
(accord entre Henri de Nonant et l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, 1191, ADC H 7077)

<sup>6</sup> Cf. Charles Higounet, *L'écriture*, P.U.F., Paris, 3<sup>e</sup> éd., 1964, p. 102.

## La Renaissance : écriture humanistique et imprimerie.

Deux événements révolutionnent l'écriture au 15e siècle : l'apparition de l'humanistique et l'invention des caractères d'imprimerie mobiles.

L'écriture humanistique est née d'une réaction italienne au maniérisme outrancier de certaines écritures gothiques tardives, devenues surchargées et difficilement lisibles. De nombreux humanistes florentins, dont l'un des premiers fut Pétrarque (1304-1374), préconisèrent un retour à une écriture plus claire et lisible, à savoir la minuscule caroline. Cette résurrection de la *littera antiqua*, comme la caroline fut alors appelée à tort, est principalement l'œuvre du notaire florentin Giovanni Francesco Poggio Bracciolini (1380-1459), qui copia le premier texte datable en écriture humanistique vers 1402 ou 1403, et poursuivit son travail de transcription pendant près de 25 ans. Ce calque presque parfait de la caroline connut son apogée dans la seconde moitié du 15e siècle; c'est, à peu de choses près, l'origine de notre minuscule d'imprimerie actuelle (voir fig. 15 ci-dessous).

*C* onditiones uero pacis quas afferat si acceperit uictore eum faci-  
unt: Que post eufratem sunt liberaliter donat. Sibi igitur meaf-  
famini nepe oblitus est. Nepe ultra eufratem suum: Summum ergo

— Fig. n° 15 —

Exemple d'écriture humanistique ronde (Florence, 1419)

Une version cursive de l'écriture humanistique, dont les lettres étaient inclinées vers la droite, se développa également au cours du 15e siècle, et prit le nom d'écriture italique (voir fig. 16 ci-dessous).

*V* ino grauaty canis oculos habens: cor uero cerui  
*N* unquam ad bellum simul cum exercitu armari  
*N* eq; insidias adire cum optimibus achiuoz

— Fig. n° 16 —

Exemple d'écriture italique (Rome, 1477)

L'invention des caractères d'imprimerie métalliques mobiles et de la presse à bras par Gutenberg vers 1440 eut, on le sait, d'immenses conséquences; mais la "révolution" ne fut pas immédiate, et la résistance fut grande parmi les tenants de l'art calligraphique, considéré par beaucoup comme bien supérieur. L'intention de Gutenberg était d'ailleurs d'imiter aussi bien que possible l'écriture manuscrite gothique, avec toutes ses ligatures, abréviations et enluminures (voir fig. 17 ci-dessous).

	o	o	o	o	p	p
Quod cum audisset dauid: descendit in	pp	pp	pp	pp	pp	pp
predium. Philistin autem uenientes	pp	pp	pp	r	r	r
diffusi sunt in ualle raphaim. Et cum	st	st	s	s	s	t
luluit dauid dominum dicens. Si ascenda						

— Fig. n° 17 —

À gauche : extrait de la bible de Gutenberg, dite "bible de 42 lignes" (Mayence, 1455)  
À droite : exemples de lettres avec ligatures, destinées à imiter l'écriture manuscrite

Toute la portée de ce progrès technique se révéla lorsque les caractères mobiles se marièrent avec l'écriture humanistique. Ceci fut l'œuvre de Nicolas Janson, français installé à Venise, qui porta un coup fatal aux caractères gothiques en 1471 en créant des caractères simple et très lisibles : les caractères dit *romains*. Près de trente ans plus tard, un italien, Aldo Manucio, fondateur d'une dynastie d'imprimeurs, appliqua le même procédé à la cursive humanistique, et créa en 1500 les

caractères penchés *aldini*, aujourd' hui nommés *caractères italiques* (voir fig. 18 et 19 ci-dessous).

qui de lydis scripsit: Xanthūq; breuiavit. Secūdu hic ipse.  
Tertius stratonicus sophista. Quartus sculptor. Quintus  
& sextus pictores; utroq; memorat apollodorus. Cynici au  
tem uolumina tredecī sunt. Neniā: testamta: epistolā cō  
positā ex deorum psona ad phisicos & mathematicos grā

— Fig. n° 18 —

Exemple de texte en caractères romains (Nicolas Janson, 1471)

Fertur equis, rapidoq; uolans obit omnia curru.  
Iamq; hic germanum, iamq; hic ostendit ouantem  
Nec conferre manum patitur, uolat auiā longe.

— Fig. n° 19 —

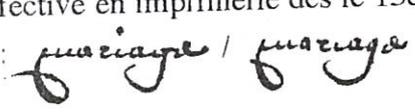
Exemple de texte (1501) en caractères italiques  
taillés par Francesco Griffo pour Aldo Manucio

## Écritures modernes et contemporaines.

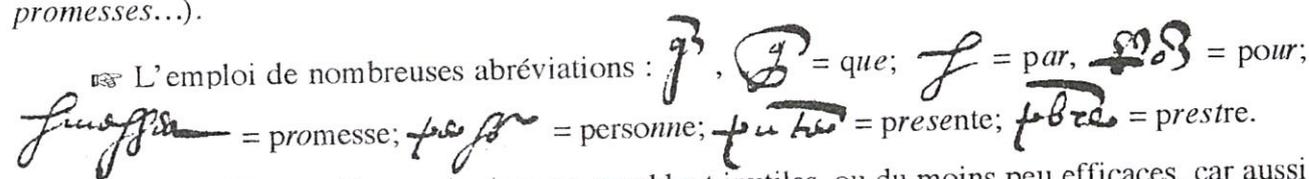
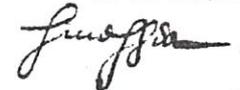
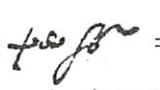
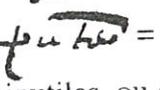
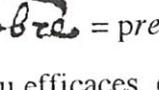
### La cursive.

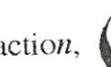
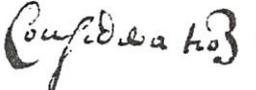
À partir du 16<sup>e</sup> siècle, époque où se généralise l'usage de l'imprimerie et des caractères romains, les beaux jours de la calligraphie livresque sont comptés. Rendue redondante, elle devient une écriture de prestige, reléguée à des emplois de plus en plus exceptionnels. Parallèlement, une écriture cursive influencée par l'humanistique, mais conservant un certain nombre d'archaïsmes hérités de la tradition manuscrite médiévale (voir fig. 21 p. 17), tient lieu d'écriture courante. Elle connaît elle aussi de nombreuses variantes, dans le temps et l'espace, mais également en fonction de la nature même des documents rédigés.

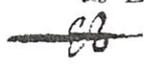
Un exemple de graphie manuscrite du 17<sup>e</sup> siècle, dont dérive notre écriture cursive actuelle, nous est donné par un extrait du Registre de l'official de la ville de Lisieux, pour l'année 1637 (voir fig. 20 p. 16). On notera en particulier :

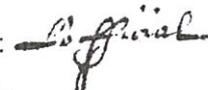
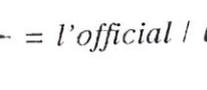
☞ L'absence de distinction graphique entre *i* et *j*, *u* et *v*, effective en imprimerie dès le 15<sup>e</sup> siècle; en outre, le *i* est parfois nettement pointé, parfois pas du tout :  = *mariage*.

☞ L'emploi des capitales : 1) au début des paragraphes; 2) pour un seul nom propre (*saint Germain*) sur huit; 3) comme variantes initiales de certaines lettres (*c*; *e*; *i* / *j*; *u* / *v*); 4) de manière anarchique, à l'initiale de certains mots (*don de Baigue*; *le mariage dentre eux* Suivant suivant les promesses...).

☞ L'emploi de nombreuses abréviations :  = *que*;  = *par*,  = *pour*;  
 = *promesse*;  = *personne*;  = *presente*;  = *prestre*.

Certaines d'entre elles, curieusement, semblent inutiles, ou du moins peu efficaces, car aussi longues à écrire que le mot entier :  = *action*,  = *consideration*, etc.

☞ Les ligatures de certains groupes de lettres et mots-outils :  = *ct*;  = *-ff-*,  = *er*;  
 = *et*.

☞ L'emploi encore hésitant de l'apostrophe :  = *l'official* /  = *l'autre*;  
 = *dentre* /  = *d'entre*, etc.

Cette cursive abandonnera peu à peu la plupart de ses liens avec les écritures médiévales pour devenir celle que nous utilisons aujourd' hui. Le rôle de l'école (publique, laïque et obligatoire) ne fut pas négligeable dans cette évolution. Notre dernier exemple consacré à la cursive nous permettra de

Je soussigné Juge et Officier Jure de la ville de Lisieux qui se (de)  
trouve par devant moi officiel

En vertu de la loi de Bayonne de la paroisse de Pontlieux  
auvi le 10 de nostre mandement fait fait et  
Jourd'hui devant nous Robert fiscal de la ville de Lisieux  
de la paroisse saint Etienne de la ville de Lisieux  
Il a été fait et célébré le mariage de entre  
Euz. Guinon, Sui vant la femme de l'udit mariage  
le Roy de Bayonne fait ledit fiscal de Pontlieux  
sille de Couffeaux de la dite femme a été que Jelle  
Bayonne fut de personne assistée de ses parents  
Jelle femme Thomas Laigny, père aduocat par  
Conseil a l'effet de la dite action requise  
le dit fiscal ay a comparé de part et d'autre  
ouy sur l'adite demande J. Joly fiscal  
Comparé par sa femme et Jean Joly  
Joly Joly ay aduocat par Conseil a l'effet dit  
de son lieu - note de ces villes de Lisieux  
de Lisieux demandant temps de leur réponse  
Joly - nous avons ordonné J. Joly fiscal  
Comparé de part et d'autre du jour de Bay  
Il ont été ouy sur ce la dite fille de Pontlieux  
demande auquel Jour la cause de J. Joly  
Jelle de part et d'autre de l'adite et de l'adite

## TRANSCRIPTION LITTÉRALE

(les abréviations sont développées en italiques)

Du samedy vingt et un iesame iour de febvrier mil six cents  
trente sept devant monsieur l'official

Sur ce *que* guillemecte haynoul de la parroisse du pontlevesque  
avoit vertu de nostre mandement ~~faict~~ fait citer a ce  
iourdhuy *par* devant nous robert freval fils robert  
demeurant en la parroisse saint Germain de ce lieu *pour*  
le faire condampner a soleniser le mariage dentre  
eux Suivant suivant [sic] les promesses dudict mariage  
et don de Baigue fait *par* ledict freval et en ladicte  
fille en consideration des dictes promesses apres que icelle  
haynoul *presente* en personne assistée de son pere et  
*par* autre *par* maistre thomas laisney prestre advocat son

conseil a conclud a l'effect de sa dicte action *requerant*  
ledict freval aye a comparoir en personne *pour* estre  
ouy sur ladicte demande et *que* iceluy freval  
comparant par sa mere et *parlant par* maistre  
iean tynan aussy advocat son conseil a esté dict  
*que* son client nest en ceste ville et ne congnoissant  
de lassignation demandant temps dy venir respondre  
sur quoy nous avons ordonné *que* ledict freval  
comparoistra en personne a huictaine du iour dhuuy  
pour estre ouy sur ce*que* la dicte fille entend luy  
demander auquel iour la cause *pour* en referer  
d'entre les parties a esté remise et continuee



	Majuscules	Initiales	Médianes	Finales	Isolées
A		a	a a	a	u a
B	<i>bs</i>		<i>bb</i>		
C		<i>cc</i>	c		
D	<i>d</i>	<i>d</i>	<i>dd</i>	<i>d</i>	
E		<i>e</i>	<i>ee</i>	<i>ee</i>	
F		<i>ff</i>	<i>f</i>		
G	<i>g</i>	<i>g</i>	<i>gg</i>		
H		<i>h</i>	<i>h</i>		
I/J		<i>ij</i>	<i>i</i>		
L		<i>l</i>	<i>l</i>	<i>l</i>	
M		<i>m</i>	<i>m</i>		
N		<i>n</i>	<i>n</i>	<i>n</i>	
O		<i>o</i>	<i>o</i>		
P		<i>p</i>	<i>p</i>		
Q		<i>q</i>	<i>q</i>		
R		<i>r</i>	<i>rr</i>	<i>rr</i>	
S	<i>ss</i>	<i>s</i>	<i>ss</i>	<i>ss</i>	
T		<i>t</i>	<i>tt</i>	<i>tt</i>	
U/V		<i>uv</i>	<i>u</i>	<i>u</i>	
X				<i>x</i>	
Y			<i>y</i>	<i>y</i>	

— Fig. n° 21 —

Tableau des principales variantes graphiques en 1637  
dans le Registre de l'official de Lisieux

constater la survie d'une variété de s cursif final jusqu'à la fin du 19e siècle (fig. 22 ci-dessous) :

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

---

DÉPARTEMENT  
DU CALVADOS.

ARRONDISSEMENT  
de *Lixieux*

CANTON  
de *Saint-Georges-en-Auge*

SERVICE VICINAL.

COMMUNE de *Saint-Georges-en-Auge*

— Fig. n° 22 —  
Extrait d'un formulaire relatif au service vicinal, Saint-Georges-en-Auge, 1876



## P R E F A C E .

**S**I les feuls agrémens de la nouveauté pouvoient rendre un Ouvrage recommandable, j'aurois lieu de me flatter que les Gens de Lettres recevroient avec plaisir cet *Essai sur la Maniere de traduire nos Noms François en Latin*, que j'entreprends de donner au Public. Il est vrai que plusieurs Auteurs ont parlé des Noms, qui en font l'objet. *Tobie Maquire* a fait un *Traité des Surnoms des Anciens & des Modernes*. *Jean-Henry Ottius* a composé une *Onomatologie*, ou *Traité des Noms Propres des Hommes*. Nous avons *Pontus de Thyard* qui a écrit touchant *la Maniere d'imposer les Noms*. *Gilles-André*

— Fig. n° 23 —

Exemple de texte imprimé du 18e siècle :  
préface de l'*Essai sur la maniere de traduire  
les noms propres françois en latin*,  
par Maître Nicolas du Pont, Paris, 1710

### Les caractères d'imprimerie.

L'aspect des textes imprimés grâce aux caractères romains et italiques n'a guère évolué que sur quelques points de détail depuis le 16 siècle : abandon progressif de la plupart des abréviations et des ligatures d'origine manuscrite; emploi de *i* et *j*, *u* et *v* en tant que lettres distinctes; abandon du *s* long, souvent confondu avec le *f*, au profit du *s* court; normalisation de l'emploi des accents et des majuscules.

Dans le texte du 18e siècle imprimé ci-contre (voir fig. n° 23), on relève encore un petit nombre de ces particularités héritées de l'écriture manuscrite (on le comparera avec profit à l'aspect du texte de 1471, fig. 18 p. 15) :

- les deux *s* : *f* long initial et médial, *s* court final (italiques *f* et *s*).

- les ligatures (conservées aujourd'hui encore par certaines maisons d'édition) : *ff* = *ss*; *fi* = *si*; *ft* = *st*; *ct* = *ct*; *ff* = *ff*; *fi* = *fi*, en italiques *us* = *-us*; sans oublier *&* (en italiques *&*), utilisé de manière systématique pour *et*.

- les majuscules sont employées non seulement pour les noms propres, mais aussi pour mettre en relief un certain nombre de noms communs jugés importants : *Ouvrage*, *Gens de Lettres*, *Public*, *Auteurs*, *Noms*, etc.

En outre, en ce début de 18e siècle, on notera l'emploi des accents, qui ne correspond pas tout à fait à l'usage actuel : si celui de l'accent aigu n'est pas trop surprenant, l'accent grave n'est utilisé que comme diacritique, pour

distiguer *a* (verbe) de *à* (préposition), de telle sorte que le son [è] est noté par *e* sans accent. Par contre, les voyelles longues sont systématiquement signalées par un circonflexe, ce qui révèle quelques différences avec la prononciation actuelle. Le deuxième extrait ci-contre en est un bon exemple.

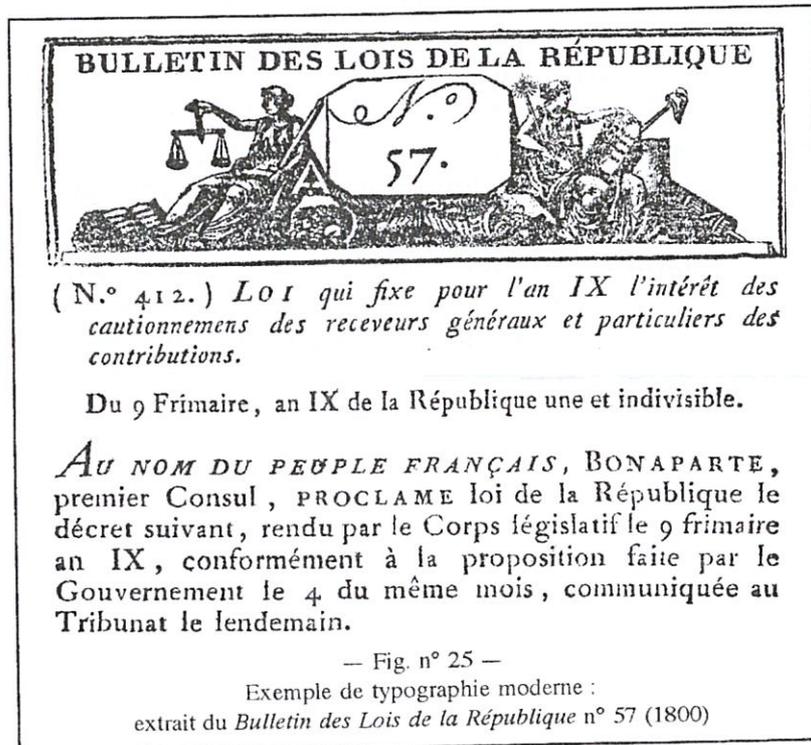
Ces dernières particularités disparaissent à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. C'est à l'époque de la Révolution Française que d'importantes réformes, tant graphiques qu'orthographiques, sont réalisées par l'Académie. L'aspect d'un texte imprimé est désormais celui que nous connaissons, à l'exception de quelques détails orthographiques tels que le pluriel des mots en *-ant* et *-ent*, encore écrits *-ans* et *-ens*.

Nous prendrons pour dernier exemple un extrait du *Bulletin des lois de la République*, publié la dernière année du 19<sup>e</sup> siècle (fig. 25). La Révolution a fait son œuvre : pas une seule ligature ni abréviation; seul subsiste — petit clin d'œil involontaire à l'ancien régime — le fameux *l* barré de l'Imprimerie Nationale (ci-devant Royale), discret hommage à Louis le quatorzième.

Ce qui peut me justifier dans les libretes que j'ai prises en établissant ces Regles, est que je n'ai pû, ni même dû suivre les manieres dont se sont servi la plupart de ceux qui ont latinisé nos Noms. Car comme ils ont travaillé sans Regles, ils n'ont pû s'empêcher d'errer

— Fig. n° 24 —

Un paragraphe de la préface de  
l'*Essay sur la maniere de traduire  
les noms propres françois en latin*,  
par Maître Nicolas du Pont, Paris, 1710



## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Jules César (Caius Julius Cæsar), *Commentarii de bello gallico*, -44/43.  
Étiemble, *L'écriture*, Robert Delpire éditeur, Paris, 1961.  
James G. Février, *Histoire de l'écriture*, Payot, Paris, 1959.  
Richard A. Firmage, *The Alphabet Abecedarium, Some notes on letters*, Bloomsbury, London, 1993.  
Ignace G. Gelb, *A Study of Writing*, The University of Chicago Press, Chicago, 1952.  
Charles Higounet, *L'écriture*, P.U.F., Paris, 3<sup>e</sup> éd., 1964.  
Pierre-Yves Lambert, *La langue gauloise*, Errance, Paris, 1997.  
Jacques Stiennon, *Paléographie du Moyen Âge*, Armand Colin, Paris, 1973.

Dominique FOURNIER

---

## COMMUNIQUER PAR L'ECRIT

### A NOVIOMAGUS, A L'EPOQUE GALLO-ROMAINE

Claude LEMAÎTRE

---

La nécessité de communiquer et de transcrire furent deux données constantes de la société romaine. Par bien des égards, elle se révèle proche de celle de notre 19<sup>ème</sup> siècle, seule différence, d'importance, les Romains n'inventèrent ni le papier, ni l'imprimerie.

Cette réserve exprimée, nous constatons qu'ils utilisèrent tous les supports à leur disposition, la pierre, le métal, la terre cuite mais aussi des matières périssables comme le parchemin et le papyrus ou les tablettes de cire réutilisables comme nos ardoises d'écolier.

Pour répondre aux besoins et à la nécessité de transcrire, rapidement, ils firent appel à l'usage courant de l'abréviation et de la notation sténographique. Toutes ces techniques et supports furent utilisés, n'en doutons pas, à Noviomagus. Qu'en reste-t-il ? La réponse est simple : très peu de choses. Toutefois, les éléments qui nous sont parvenus sont significatifs. Ils sont le reflet de la pénétration et de l'assimilation de la civilisation romaine. Très tôt, elle trouva un écho auprès des Lexovii, qui, quelques décennies précédentes, n'avaient hésité à égorger leurs « sénateurs » par trop favorables, semble-t-il, au conquérant romain. (1).

L'inventaire des documents qui vont être présentés se résume à une série monétaire, trois inscriptions funéraires, une inscription officielle, deux fragments lapidaires trop incomplets pour nourrir notre propos, deux inscriptions peintes sur amphores, des marques sur céramique sigillée et anses d'amphores, des graffiti... et des instruments qui révèlent qu'à Noviomagus, si on savait lire, on savait aussi écrire.

#### **Les monnaies :**

C'est par une série monétaire, que nous connaissons l'organisation de la civitas et le nom de ses chefs au lendemain de la conquête. Cette organisation s'inscrit dans la continuité de la période d'indépendance mais par certains aspects elle est déjà assimilée à la « romanité » dans la forme sinon sur le fond. Le semi est une petite monnaie de bronze, de la valeur d'un demi « as », donc compatible avec le monnayage romain. Sa valeur était, à titre de comparaison - très limitée - proche de 5 francs de 1952 (2). Ce n'était donc qu'une monnaie d'assez faible valeur, certainement très utile pour les petites transactions entre gaulois mais aussi, entre gaulois et commerçants romains. Ces monnaies comme le montre leur diversité eurent une durée pérenne et une diffusion bien

au-delà de la frontière des Lexovii, jusqu'à l'oppidum de Pommiers dans l'Aisne, par exemple.

Au-delà de leur valeur économique elles furent le vecteur d'un message politique fort, exprimant clairement par les légendes, l'affirmation du maintien des institutions traditionnelles.

Enumérons, brièvement, l'essentiel de ces légendes (n°5) ; (1 et 2) en faisant abstraction d'éléments qui ne concernent que les spécialistes en linguistique et en numismatique.

Sur une face on relève les formes suivantes :

- Simissos Publicos Lixovio.
- Simissos Lixovio Publica.
- Simissos Publicos Gal.

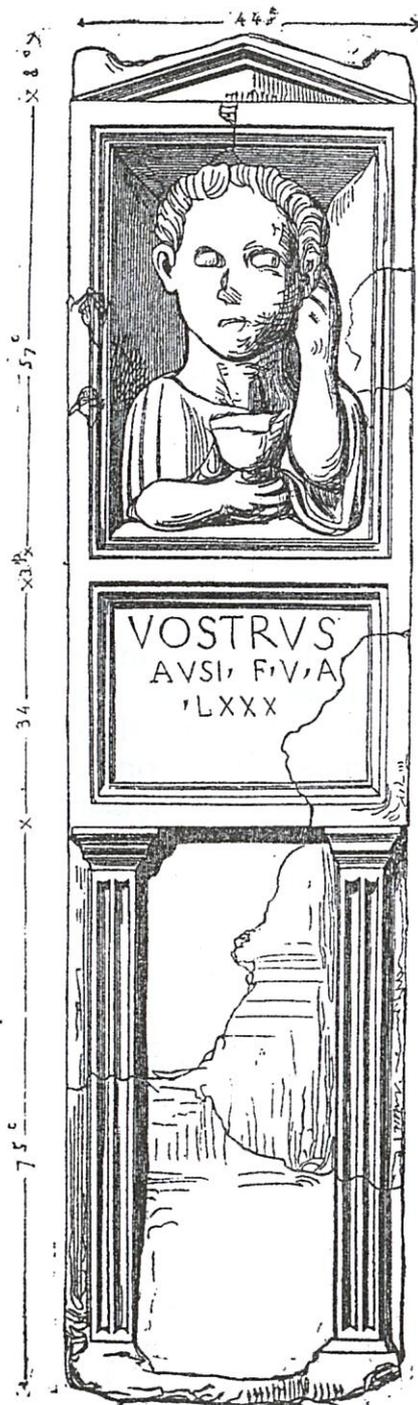
Sur l'autre face on retrouve les légendes éponymiques suivantes :

- Maupennos arcantoda.
- Maupennos arcantodan.
- Cisiambos.
- Cisiambos/arcantodan.
- Cisiambos. Cattos. Vergobreto.

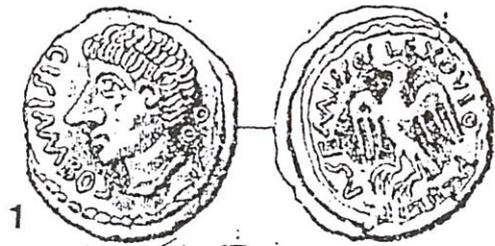
Selon M. Lejeune (3), à qui nous empruntons ces données, par « semis publicus Lexovius » il faut comprendre « Semis reipublicae lixoviorum ». Ainsi, au lendemain de la conquête l'état lexovien se donnait « REPUBLICA LEXOVIORUM » comme définition officielle. L'auteur poursuit le raisonnement au-delà, en proposant, par utilisation de « Gal », la restitution suivante : RESPUBLICA GALLICA LEXOVIORUM. Toujours selon l'auteur « la présence de « gallica » ici, garantit que c'est bien à une entité politique que se réfèrent nos monnaies.

Ces légendes, outre le fait de faire connaître le nom des dirigeants de la civitas au lendemain de la conquête, précisaient leurs fonctions. Par « arcantoda », il faut entendre « argantodanos », terme qui désignait un magistrat monétaire. La fonction de vergobret, le chef de la tribu, nous est connue, seulement, par le texte de César (1). Elle était, bien entendu, évidente pour les Gaulois.

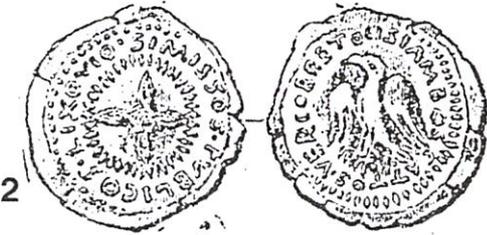
La légende Cisiambos, Cattos, Vergobreto, soulève toujours des controverses chez les spécialistes. Cisiambos était-il vergobret au même titre que Cattos, après avoir assuré la fonction d'argantodanos, ou celle-ci est-elle sous-tendue dans la légende ? L'association des deux noms, dans une légende monétaire, exprimait-elle auprès des populations, le renforcement du pouvoir central, ou sa dualité – deux vergobrets ou un vergobret et un argantodanos – au sein de la RESPUBLICA GALLIA LEXOVIORUM ? Ce message, qui nous interpelle toujours, était certainement plus explicite pour les contemporains dont certains côtoyaient, peut-être de près, leurs dirigeants.



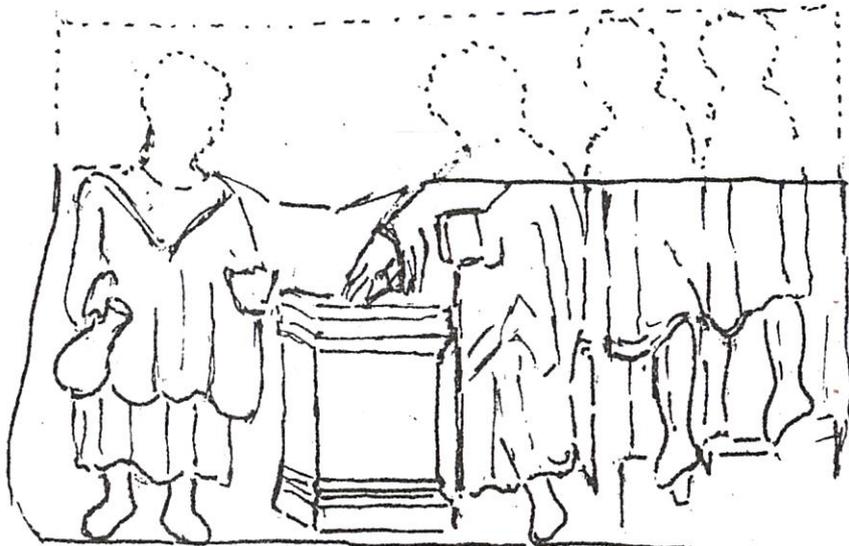
3



1



2



IAPROC HERMADION

SC L PDS D

4

- 1 - Monnaie de Cisiambos
- 2 - Monnaie de Cisiambos Catts Vergobrero.
- 3 - Stèle de Vostrus.
- 4 - Scènes et inscriptions de la colonne votive.

Ces légendes transmettaient, au conquérant, un message qui se voulait aussi clair que possible. Les Lexovii étaient gérés, dans le cadre d'une « République libre », par des institutions gauloises, dont, n'en doutons pas, la pérennité fut certainement négociée avec des représentants de César.

A ce titre, l'association des noms des deux dirigeants, Cisiambos et Cattos ne préfigurait-elle pas le fonctionnement des civitates gallo-romaines gérées par un Ordo ayant à la tête deux duumvirs ? Quoi qu'il en soit la romanisation, acceptée – c'est le cas pour les Lexovii – ou imposée, était en marche. La souveraineté, toute relative, exercée par les Lexovii, après la conquête était, dans les faits, un leurre, une illusion entretenue par César pour s'assurer la docilité d'une Gaule récemment et durement soumise. Précisons que la réforme monétaire entreprise par Auguste en 20 avant J.C. mit un terme au monnayage gaulois, d'après conquête. Il est possible, toutefois, que les monnaies gauloises aient continué de circuler jusque dans la première décennie du premier siècle après J.C.

### **Les monuments funéraires :**

Deux inscriptions funéraires découvertes dans la nécropole gallo-romaine des Buissonnets (et du Grand-Jardin) témoignent, au premier siècle après J.C., de la volonté d'intégration d'une partie, au moins, des Lexovii au monde romain. C'est leur précocité qui caractérise ces deux monuments. Les noms des défunts, au nominatif, l'absence du traditionnel rappel aux Dieux Manes (D.M. Pour Dis Manibus) concourent à donner une date haute pour ces stèles, le premier siècle après J.C., voire la première moitié du siècle (4).

La première stèle, maintenant disparue, a été découverte en 1771 ou 1774 dans la propriété Boudard, la seconde, en 1861, en bordure d'une voie romaine (5). La première stèle portait simplement dans un cartouche le nom du défunt :

VLIDORIX / INTIN / COES. FIL / V.A. XVIII

que l'on peut transcrire, selon le CIL XIII, 3719 par :

Vlidorix Intincae fil(ius) V(ixit) a(nnos) XVIII

et traduire :

Vlidorix fils d'Intinca vécut 18 ans.

La seconde, conservée au musée de Normandie, est beaucoup plus importante (n°3). Elle présente le nom du défunt, dans un cartouche, et son buste dans une niche. L'ensemble du monument est très architecturé. La base est cantonnée de deux longs pilastres, cannelés, soutenant le cartouche portant l'inscription funéraire. La niche abritant le buste du défunt est surmontée d'un fronton triangulaire. Le style de la stèle, la représentation du défunt tenant une coupe selon le dessin

### La colonne votive (n°4) :

Nous quittons le monde des morts pour celui des vivants et l'archéologie nous transporte du milieu du premier siècle à la fin du second, à l'époque de l'empereur Marc-Aurèle.

C'est l'inscription de ce monument, décrit en 2002 (7) qui retient aujourd'hui notre attention par le message épigraphique qu'elle adressait aux habitants de Noviomagus. Dressée sur une petite placette bordant le côté nord du decumanus maximus, elle ne pouvait passer inaperçue.

Le monument adressait d'abord un message de piété, de reconnaissance et de fidélité à Jupiter, et à l'Empereur, protecteurs de la « Pax Romana », l'un du haut du ciel, le second, sur terre. Au chaland, elle délivrait le nom du généreux donateur, Hermadion, et l'incitait peut-être à s'associer, par une libation, à cet acte de piété ostentatoire envers les protecteurs de Rome la toute puissante, et de Noviomagus sa petite patrie.

IA PROC HERMADION/SCL PDS D, tel est le texte épigraphique, du moins celui qui nous est parvenu. A l'exception du nom Hermadion, il ne s'agit que d'une suite d'abréviations. Cette inscription, très compréhensible à la fin du deuxième siècle, pose problème à l'historien du vingt et unième siècle.

Aujourd'hui deux lectures peuvent, être proposée :

- 1) I A (So) Proc(uleivs) HERMADION / S(enatus) C(consulto) L(ibens) P(ecunia) D(e) S(ua) D(edit).
- 2) IA(nius) PROC(ulus) HERMADION / S(enatus) C(consulto) L(ibens) P(ecunia) D(e) S(ua) D(edit).

Ce que l'on peut traduire :

Après consultation du sénat, Iaso Proculeius (ou Ianus Proculus) Hermadion a payé (ce monument) de son plein gré (et) de ses propres deniers.

Selon la première hypothèse, l'inscription correspondrait à des « tria nomina », attestant de la citoyenneté romaine d'Hermadion. Dans le cas de la seconde lecture, l'inscription n'en aurait que l'apparence tripartite. Hermadion ne serait qu'un affranchi. Son rôle de riche négociant, d'origine moyenne orientale (?), peut-être devenu citoyen romain, évergète de la civitas, est sous-tendu par la présence de ce monument public, élevé aux abords d'un site aussi significatif que le decumanus maximus de la ville, avec l'accord du sénat local, connu généralement sous la forme « Ordo decurionum ».

effectué au moment de la découverte, ou peut-être un oiseau (?), la formulation de l'inscription, sont d'inspiration purement romaine. Seul le nom du défunt est gaulois :

Vostrus / Ausi. F.V.A. /. LXXX

que l'on transcrit par :

VOSTRUS AUSI F(ilius) V(ixit) A(nnos) LXXX (CIL XIII, 3180).

et traduit :

Vostrus Fils d'Ausus vécut 80 ans.

Il s'agit peut-être, compte tenu de l'importance du monument, d'un notable.

Ces deux inscriptions, trouvées « in situ », appellent plusieurs remarques :

1°) L'adoption, par des Gaulois, des coutumes funéraires importées de Rome, consistant à personnaliser leur sépulture – certainement des incinérations – en transcrivant leur nom, leur filiation et la durée de leur vie.

2°) La romanisation s'arrête à la forme. Les défunts sont des gaulois fils de gaulois. L'absence des trois noms – tria nomina – ou des deux noms – dua nomina – montre que nous sommes en présence de pérégrins, c'est-à-dire d'hommes libres dans leur civitas mais soumis au stipendium, l'impôt dû à Rome. Le fait qu'ils ne soient ni citoyen de droit latin ( dua nomina) et moins encore citoyen romain (tria nomina) semble indiquer que la civitas des Lexovii, dont l'un deux est, peut-être, un notable, est encore régie par ses lois propres. Elle reste une civitas pérégrine, en voie d'intégration dans le monde romain, mais ne bénéficiant pas, ou du moins pas encore, du droit latin ou du droit romain que les gallo-romains acquériront, définitivement en tant qu'hommes libres, en 238 après J.C. par l'édit, dit de Caracalla.

3°) Selon la technique romaine, les inscriptions sont abrégées, F pour Filius, V pour Vixit, A pour Annos. C'est une constante que l'on retrouve tout au long de l'époque romaine et dont la concision déconcerte aujourd'hui les meilleurs épigraphistes, pour reprendre une formule de P.M. Duval (2, p. 235) difficulté que nous allons rencontrer à la lecture de l'inscription de la colonne votive.

Avant d'aborder l'examen de ce monument, évoquons la dernière inscription funéraire découverte par F. Cottin, utilisée en remploi dans la nécropole Saint-Aignan datant du Haut Moyen Âge. Gravée sur une plaque de marbre blanc, elle est malheureusement incomplète :

---- L. SIGN.  
---- N. TRIO.  
---- ICO . FIL.

La série d'abréviations de la seconde ligne, qui peut aussi paraître déconcertante, était des plus banales et sans problème de lecture pour le gallo-romain, un tant soit peu lettré, encore que l'on puisse noter quelques ambiguïtés. Par S(enatus) C(onsulto) faut-il comprendre le sénat local ou le sénat romain, SC se retrouvant sur les monnaies, sesterces et dupondius) émises sous le contrôle du second et que tout le monde utilisait couramment. C'est à l'évidence la première proposition qu'il faut retenir. La lettre, L, peut faire l'objet aussi de deux lectures, celle que nous avons proposée (Liben) mais « Locum » ne serait peut-être pas à exclure. Dans ce cas Hermadion n'aurait offert que l'emplacement de la colonne. Ces questions n'étaient pas de mise à l'époque, tout le monde savait qui était Hermadion, le généreux donateur de ce monument.

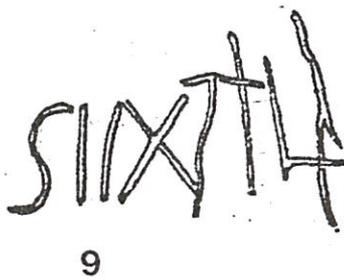
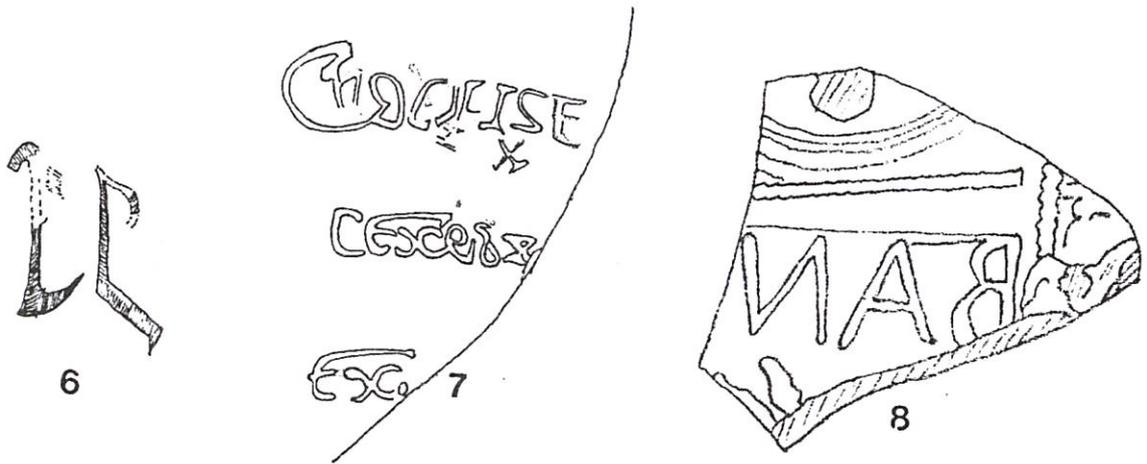
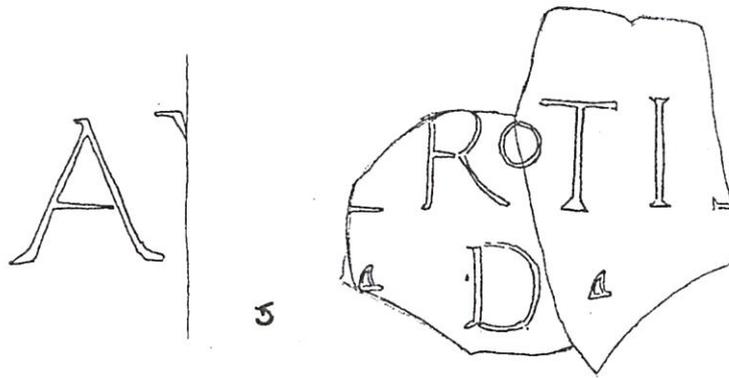
Il exista certainement, à Noviomagus, d'autres inscriptions officielles comme le prouve ce document lapidaire dont seules les trois dernières lettres de grandes dimensions nous sont parvenues, TRI, qui reste, de ce fait, énigmatique.

Pour autant que cela puisse nous paraître surprenant, les esclaves avaient recours à l'épigraphie pour exprimer leurs sentiments. C'est de l'un deux, du nom d'Erotus (?), que nous est parvenue, malheureusement incomplète, cette inscription que l'imagination aidant, on peut penser être destinée à honorer l'Empereur divinisé et associé à une divinité qui restera inconnue.

AV [G(usto) SAC(rum)].  
... EROTI ...  
D ...

L'affirmation de la communication à l'aide des inscriptions épigraphiques ne doit pas masquer les autres moyens de transcriptions concernant la vie quotidienne. Malheureusement, les supports éphémères ont disparu. Seuls, quelques témoignages directs nous sont parvenus, concernant les échanges commerciaux.

Ainsi, les gallo-romains connaissaient, par des estampilles et des inscriptions, la nature des produits qu'ils consommaient, leur provenance, leur qualité, le nom des fabricants des ustensiles qu'ils utilisaient. Ainsi, l'inscription n° 6, peinte sur un col, indique que le produit contenu dans l'amphore est de l'huile d'olive en provenance certainement de Bétique (province romaine d'Espagne). Cette huile, voyageait dans de grosses amphores rondes, portant sur une anse une estampille indiquant le nom du producteur qui était, en même temps, le fabricant des amphores transportant sa production. Là encore, le nom est très abrégé, par exemple : L F C C V – F M, pour L. F(abii) C(rescentis) CVF(iense ?). L. Fabius Crescens était producteur d'huile et d'amphores dans la région du Guadalquivir entre 140-198 après J.C., selon M. H. Callender (8).



- 5 - Fragment d'inscription au nom d'Erotus (?)
- 6 - Inscription peinte sur col d'amphore : O (?) L.
- 7 - Inscription peinte sur col d'amphore. Seule la dernière ligne est déchiffrée : Ex. (Excellent).

- 8 - Estampille du potier BANUS (rétrograde) de Lezoux.
- 9 - SIIXTILI : graffito de Sextilus.

Une autre inscription, peinte à la plume, sur trois lignes (n° 7), est restée indéchiffrée, sauf EX. à la troisième ligne. (encore une abréviation) indique que le produit est excellent. Peut-être s'agissait-il d'un condiment comme le garum dont les romains et les gallo-romains étaient friands.

Les Lexovii pratiquaient l'écriture comme en témoigne ce stylet en bronze destiné à écrire sur des tablettes de cire ou ce fragment d'encrier – atramentarium – en céramique sigillée de la Graufesenque, grand centre de potier de l'Aveyron à l'époque romaine, datable du dernier tiers du premier siècle après J.C.

Cet atramentarium conduit tout naturellement à évoquer les noms imprimés à l'aide de cachets sur des céramiques destinées aux activités domestiques comme la céramique sigillée, nom moderne donné par les archéologues à cette poterie, d'un rouge brillant, ornée – ou non – de décors ou/et estampillée, d'où cette appellation (9).

Ici, il s'agit du nom du propriétaire de l'atelier, comme BANUS (marque rétrograde n° 8), qui exerçait son métier à Lezoux (P.de D.) entre 160-195 après J.C. Le simple ouvrier potier estampillait aussi sa production. On peut citer deux exemples : GEMINI F(ecit), (Geminus l'a fait) ou GEMINI M(anu) (de la main de Geminus). Ces marques, qui sont précieuses pour l'archéologue, n'intéressaient qu'indirectement l'utilisateur gallo-romain mais répondaient à des besoins d'organisation à l'intérieur des grandes officines ou étaient peut-être liées – mais nous n'en avons aucune preuve – à des problèmes de taxes.

Avant de clore notre propos, arrêtons-nous sur deux graffiti. Par SEXTILI, gravé sur une coupe en céramique sigillée (n° 9), un certain Sextilus signale que celle-ci lui appartient, ce qui n'empêchera pas, que, cassée, elle finira au dépotoir. Un certain Raterus gravera son nom sur l'enduit peint d'un mur des thermes du centre hospitalier Robert Bisson. Déplorable manie qui tout au long des siècles, fleurira pour atteindre des sommets, mais enfin, pardon à Raterus, par ailleurs personnage anonyme, d'avoir eu cette faiblesse. Avec le temps, certains graffiti acquièrent leurs lettres de noblesse, en nous transmettant le nom des humbles personnes qui les ont gravées et dont la mémoire est ainsi conservée.

En conclusion, on constate que malgré leur faible quantité, les documents archéologiques qui nous sont parvenus apportent un éclairage sur les méthodes de communication utilisées à l'époque romaine. Ce n'est qu'un faible reflet de la réalité, de plus, certainement déformée par les interprétations que nous en faisons. Par delà les siècles, ils nous communiquent des informations qui rendent les Lexovii de Noviomagus, proches de nous.

Avril 2003.

## NOTES.

- 1 - **CÆSAR** : « Commentaires sur la guerre des Gaules » - Hachette 1911, p. 223.
- 2 - **DUVAL** Paul-Marie : « La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine » - Hachette 1952, p. 186.
- 3 - **LEJEUNE** Michel : « Sur les légendes monétaires des Gaulois Lexoviens » - Latomus 44, 1985, p.p. 271-280.
- 4 - **HATT** Jean-Jacques : « La tombe gallo-romaine » - Presses Universitaires de France, 1951, p.p. 12-19.
- 5 - **DORANLO** R. : « Epigraphie antique de la Civitas des Lexovii » - Etudes Lexoviennes, T III, 1928, p. 264.
- 6 - **COTTIN** François : « Noviomagus Lexoviorum » - bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T LIII, 1955-56,
- 7 - **LEMAÎTRE** Claude : « La colonne votive de Lisieux » - Histoire et traditions populaires, n° 79, septembre 2002, p.p. 23-32.
- 8 - **CALLENDER** M.H. : « Roman Amphorae » - Oxford, Université Presse, 1965, p. 153, n° 851.
- 9 - **HOFMANN** Bernard : « La céramique sigillée » - Editions Errance, Paris 1986.

## Exemples de bornes miliaires

Les bornes miliaires étaient des indicateurs de distances qui bordaient les voies romaines. Elles portaient le nom et la titulature de l'empereur qui les avait faites élever, ici, Hadrien.

Dans notre région, plusieurs bornes miliaires sont connues : à Bayeux, Vieux ... Celle de Frénouville, près de Cagny, était dressée sur la voie reliant Noviomagus (Lisieux) à Aregenua (Vieux). Elle porte l'inscription suivante :

" IMP. NERV. TRAINO  
VI NERVAE F. CAES AUG. GER  
P.M.T.B. POT P.P. COS.II

qui peut être traduite par " A l'empereur Nerva Trajan, fils du divin Nerva, César Auguste, Germanicus, grand Pontif, revêtu de la puissance tributienne, Père de la Patrie, Consul pour la seconde fois.  
Noviomagus passé de XXV miles.

Sur une borne de Bayeux, la distance est comptée en lieues (leuga) et non en miles.



---

# Pour l'histoire du papier en Normandie :

## Les moulins des papetiers du Pays d'Auge .

Henri Paumier

---

Sur le territoire que couvre aujourd'hui la France, pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, les premiers moulins à papier apparaissent et se multiplient de proche en proche. En Normandie il faut attendre la deuxième partie du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. D'après l'étude des filigranes, des historiens avancent que le papier ayant servi à l'impression de certains livres anglais comme « Les contes de Canterbury » 1476-78 provient du Pays d'Auge<sup>2</sup>. A peu près dans la même époque il y a des preuves de l'existence de papetiers et de moulins à Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville (Seine maritime), Blangy-le-Château (Calvados)<sup>3</sup>. La liste des papetiers fournisseurs de l'Université de Caen, commence en 1498 par Amatus Davy et Nicolas Cal de Pont-Authou (Eure) ; Jacques Le Portier de Blangy-le-Château ...<sup>4</sup>

C'est ainsi que débute cette histoire du papier qui aujourd'hui sous nos yeux se continue. Ce qui la caractérise c'est la persistance de l'utilisation de la même matière première : la cellulose.

C'est la substance qui constitue la trame solide de tous les organismes végétaux. Les plantes filamenteuses sont celles qui conviennent le mieux parce que leurs fibres suffisamment longues et souples s'entrelacent aisément pour former cette espèce de feutre qui constitue la feuille de papier<sup>5</sup>.

C'est dans les chiffons, appelés communément « Drapeau », ramassés par les chiffonniers, qui sont en chanvre, en lin ou même en coton dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, que sont tirés les filaments de cellulose à meilleur marché. Dans cette récupération, il y a plusieurs catégories qui vont des gros en forte toile provenant de vêtements, sacs, emballages, voiles et même vieux cordages, aux fins : les plus recherchés, linges de maison et de corps, déchets de tissage et de coupe de toile<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Henri Alibaux « Les premières papeteries françaises. Paris 1926.

<sup>2</sup> Fonds Paul Jubert A.D. 14 – 75F28 – Texte de Allan Stevenson : »The unicorns of Normandy. Cheap paper as a factor in English Cultural development. Transcription proposée par Henri Paumier dans F371, revue généalogique normande n° 10 avril juin 1984. Voir aussi C.M. Briquet « Dictionnaire historique sur les filigranes : fac-similé de 1907, édition Amsterdam 1968, en Anglais. L'introduction est faite par Allan Stevenson.

<sup>3</sup> N. Nortier : « Cahier Léopold Delisle 1976 : « Inventaire des rôles de fouages paroissiaux parmi les exempts : 1464 N. D. de Bondeville 1 papetier, 1494, Blangy-le-Château, le maître du moulin à papier ( ne figure pas dans le rôle de 1473). Un procès de 1489 signale un moulin à papier édifié depuis 3 ou 4 ans sur la rivière de Bondeville : Ch. de Beaurepaire « Notice sur la croix funéraire de N. D. de Bondeville et quelques notes sur l'ancienne fabrication du papier aux environs de Rouen ; Rouen 1892. Voir aussi Frère (E), notes sur les livres de liturgie d'Angleterre imprimés à Rouen... Congrès scientifique France 1865

<sup>4</sup> A. D. 14 – D 126

<sup>5</sup> Maigne ... « Art et Manufacture Paris 1877 –dix-septième partie : papiers et cartons.

<sup>6</sup> Solange et Henri Paumier, « Les chiffonniers du Pays d'Auge » in Histoire et Traditions populaires – Foyer Rural du Billot –n°44, décembre 1993.

Ce n'est pas uniquement à cause de leur prix que ces chiffons sont préférés, c'est aussi pour leur qualité : les fils qui les composent avant le tissage ou le tressage, ont été soumis à des opérations spécifiques pour éliminer les corps étrangers auxquels ils sont associés (rouissage, teillage, nettoyage).

Malgré tous ces avantages, il y a un inconvénient : le volume disponible des chiffons est limité surtout pour les fins, car ils sont le résultat de l'usage du linge et la population d'un pays n'en donne qu'une quantité relative. Ce problème, dès le début du XIXe au fur et à mesure que la demande de papier augmente et que le prix des chiffons monte, ne peut être résolu que par l'utilisation de succédanés : paille des céréales, sparte, les bois blancs. Dans un premier temps, le tilleul, le tremble, le peuplier, sont de toutes les essences, celles qui se prêtent le mieux à la transformation en papier. Les pâtes produites avec ces succédanés sont tout d'abord incorporées en petites quantités aux pâtes de chiffons. Au fil des années, cette proportion augmente à tel point que les succédanés sont exclusivement employés pour certaines sortes de papier.

L'évolution, vers l'utilisation des bois résineux : épicéa, sapin et pin fournissant une pâte tendre dotée de fibres longues, est rapide. Une industrie lourde dès le début du XXe siècle s'impose car elle répond aux besoins des consommateurs : quantité, qualité et prix modérés. Les chiffons sont alors employés uniquement pour les papiers de luxe.

A cause de l'utilisation de la cellulose, la papeterie de tout temps est une industrie liée à l'eau. Jadis elle est implantée dans les moulins à eau qui pour perdurer doivent répondre à trois conditions :

Avoir une chute d'eau suffisante et régulière pour la production de force motrice.

De disposer à volonté d'un courant d'eau pure et douce pour la réduction des chiffons en pâte à papier : eau de source<sup>7</sup> à défaut, avoir une prise dans un endroit où la pollution de la rivière est minime et peut-être atténuée par décantation et filtrage<sup>8</sup>.

L'eau polluée chimiquement par la nature des sols et par les rejets insuffisamment dilués d'industries : tannerie, teinturerie, lavage de minerai ; forge ... n'est pas acceptable<sup>9</sup>.

Que le rez-de-chaussée ne soit pas inondable pendant les crues. Au XXe siècle, il faut des voies fluviales abondantes, garantissant les ressources en eau nécessaire au traitement ; et surtout à proximité de ports pour l'approvisionnement en matière première.

Au cours des temps, le travail des hommes pour transformer la cellulose en papier suit le progrès des techniques. Dans cette évolution, depuis son origine perdue dans la nuit des temps, jusqu'à nos jours, il faut distinguer trois époques :

- Papier à la main ou papier à la forme. C'est l'ancien procédé tel qu'il est pratiqué depuis son introduction en Normandie et qui perdure avec une seule amélioration jusqu'au début du XIXe siècle. C'est surtout vers 1840, que les moulins où il est encore pratiqué, ferment ou bien s'adaptent à la mécanisation. Pendant près de quatre siècles le nombre de ces

---

<sup>7</sup> Le moulin de Courtonne-la-Ville est alimenté en partie avec l'eau provenant des sources. La rivière Dives qui fait tourner les roue du moulin de Crocy est chargée de limon pendant et après ses crues : l'eau de lavage provient d'une fontaine canalisée

<sup>8</sup> D'après l'article 2 du règlement de 1739, les fabricants sont tenus de faire purifier l'eau nécessaire pour le lavage de la pâte et l'encollage du papier en la faisant passer dans 4 différents réservoirs dont le dernier est au moins sablé.

<sup>9</sup> La turbidité des eaux, les sels ferrugineux, etc., rendent difficile la manipulation de la pâte et lui donnent une couleur foncée qui ne convient pas pour le papier à écrire mais qui est tolérable pour d'autres usages : emballage, carton, cartes à jouer ...

établissements a varié. Au début du XVIIIe siècle, dans le royaume de France, on peut estimer qu'il y en a environ 400, pour la Normandie 148 (37%) qui se répartissent ainsi :

Généralité de Caen en 1701 = 68 à 70. C'est surtout dans les élections de Mortain (vallée de la Sée) et de Vire qu'ils sont les plus nombreux.

Généralité de Rouen en 1717 = 56. Ils se situent à Maromme et aux environs (Barentin, Houpeville, Malaunay, Le Houlme, Déville, Notre-Dame-de-Bondeville, etc) au bord du Cailly et de l'Austreberthe.

Généralité d'Alençon en 1717 = 24. Dans les élections de Mortagne : 6 ; Verneuil : 5 ; Conches : 2 ; Bernay : 3 ; Lisieux : 5 (il n'y en a pas pour la vallée de l'Orbiquet ?) ; Falaise : 2 ; Argentan : 1<sup>10</sup>.

- Papier fabriqué en continu à la machine : papier à la mécanique fait dans des petites usines qui utilisent des techniques modernes : la vapeur. Bien que découvert à la fin du XVIIIe siècle, ce procédé ne se développe qu'à partir de 1812. Au début du XXe siècle il régresse rapidement.

- Papier industriel produit par une industrie lourde, formée à partir de la fin du XIXe siècle de deux types d'usines : les unes produisent de la pâte à papier, les autres papier. Elles peuvent se trouver séparées par des distances considérables ou être placées les unes à côté des autres dans un même site industriel. Dans les deux cas les opérations sont nettement différenciées.

## **L'ancien procédé : le papier à la main.**

### **1) Préparation de la pâte à papier.**

Nettoyage sommaire à sec et classement des chiffons en lots selon leurs qualités.

Secouage pour enlever la poussière, la terre. Elimination en même temps des boutons, œillets, baleines, agrafes. Démontage des doublures, ourlets et division des morceaux susceptibles d'être déchirés... Au fur et à mesure ces lambeaux sont stockés dans des casiers.

- Pourrissage pour ramollir les chiffons et les impuretés.

Cette transformation est faite à longueur d'année, tous les lots de chiffons préparés y sont soumis en prévision des besoins.

C'est un des compagnons papetiers, le gouverneur, qui s'en occupe : dans des cases appelées pourrissoirs ou à défaut sur le sol du moulin ; contre les murs les chiffons sont mis en tas après avoir été saturés d'eau. Dans un premier temps ils commencent à fermenter, puis ensuite la pourriture qui s'en suit (miasmes) est entretenue par arrosage et retournement des tas jusqu'au moment où ils se trouvent dans l'état désiré. Le temps nécessaire pour y parvenir est variable : de 3 à 12 semaines.

Par ailleurs d'autres procédés permettent d'obtenir le même résultat plus rapidement : « les chiffons sont battus, passé 24 h on retire ces pâtes grossières que l'on met dans un coin en tas, on y mêle, alors, de la poudre de chaux bien éteinte pour aider au pourrissement, au bout de quinze jours qu'elle est bien macérée on en prend... »<sup>11</sup>.

Cette déclaration de 1769 à Caen prouve que les procédés sont différents selon les époques car, dans la généralité d'Alençon dès 1740 l'usage de la chaux est prohibé<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> A. N. F12 1475. En 1745, dans P.V. états des moulins il y en a 1 à St Jean d'Asnière et 2 au Mesnil-Guillaume

<sup>11</sup> A. D. 14 - C 2900

<sup>12</sup> même référence que la note 9

- Dérompage : découpage en petits morceaux de 15 à 25 cm<sup>2</sup>. Les chiffons ramollis sont déposés sur un plan de travail qui se trouve dans un local spécial appelé déromptoir ou à défaut dans un coin d'une des grandes salles du moulin. Sur cet établi dont le dessus est en pierre<sup>13</sup>, une lame tranchante est fichée verticalement. Ce dispositif permet un découpage rapide sans difficulté.

- Défilage, raffinage et fleurage.

Dans la grande salle située au rez-de-chaussée du moulin, ces trois opérations sont exécutées par le gouverneur dans des piles à maillets. Dans le Pays d'Auge, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par moulin, leur nombre varie de 4 à 7. Chacune d'elle se compose d'un solide récipient en bois ou en pierre pouvant contenir 80 à 100 litres de matière à triturer, et 3 maillets. Dans un moulin à 5 piles par exemple : quatre fois par tour de l'arbre de roue, avec des cames et des leviers ces 15 maillets sont levés et retombent lourdement (75 kgs) dans les fonds de pile. Dans une minute la roue fait 18 tours : il y a donc 1080 (4 x 15 x 18) battements soit 18 par seconde ...

Pour éviter l'usure prématurée et surtout rendre plus efficace le broyage, les piles pour le défilage et le raffinage sont ferrées : plaque de métal sur le fond, clous dans les maillets<sup>14</sup>. Dans chacune d'elles, un courant d'eau est introduit à travers d'un linge appelé couloir pour laver les chiffons et ensuite purifier la pâte. Il en ressort chargé d'impuretés : par un orifice situé en la partie supérieure de chacune de celles-ci.

Comme ces piles sont placées l'une contre l'autre, lorsque le gouverneur veut faire le plein ou la vidange de l'une d'elles, il lève les maillets qui le gênent et les maintient en position haute par des crochets. Cette manoeuvre qui arrête leur mouvement se fait sans interrompre la marche du moulin. C'est donc sans difficulté qu'il procède de la manière suivante :

chargement des piles à défiler avec des chiffons pourris. Après environ 24 heures de pilonnage, la vidange est mise dans un bac pour une maturation pendant 8 heures, au moins; parfois pour des raisons d'organisation de travail, elle peut y séjourner plus longtemps.

Chargement des piles à raffiner avec la pâte traitée dans le bac.

Après 12 heures de pilonnage, cette pâte améliorée est transvasée dans un autre bac d'attente, où elle peut être blanchie et teintée si besoin. Pour équilibrer le travail dans les piles et les temps de repos dans les bacs, les piles à défiler doivent être utilisées plus longtemps, parfois sans arrêts nuit et jour<sup>15</sup>.

Après avoir au moins séjourné 8 heures dans le bac, la pâte raffinée est mise dans la pile à fleurir, avec à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, des adjuvants<sup>16</sup>. Après un temps de battage assez court n'excédant pas une heure, la pâte est prête.

---

<sup>13</sup> une sorte « de pierre d'évier » avec des rebords en bois, placée sous une fenêtre pour y voir clair.

<sup>14</sup> L'ordre de frappe des 3 maillets dans chaque pile est organisée de manière à ce que les chiffons et ensuite la pâte soient constamment mélangés. Sur le poids du métal employé : 600 livres de fer en barres avec 7 plaques de fer : cité dans un des contrats du moulin n° 33.

<sup>15</sup> Mentions dans l'ouvreur d'un liect et le traversain le tout de plumes » C'est comme pour d'autres industries, le papetier qui assure la surveillance peut se coucher tout en restant attentif aux martellements. Au moindre changement de fréquence, il peut intervenir rapidement : ralentissement de la roue, pannes mécaniques ... (Saint-Vincent-la-Rivière, 1639, bail).

<sup>16</sup> La pile à fleurir n'est pas ferrée, des planchettes de bois amovibles évitent sa détérioration. Adjuvants, voir ci-après à encollage

## 2) Mise en feuille.

Cette tâche exige le concours de trois ouvriers papetiers : l'ouvreur, le coucheur et le leveur. C'est dans l'ouvroir, situé à proximité de la pile à fleurir qu'ils travaillent. Ce local est ainsi appelé à cause de la présence de la cuve à ouvrir : un grand récipient de 700 à 1500 litres contenant de la pâte, venant de la pile à fleurir, additionné d'eau. Ce mélange porté et maintenu à la température de 25 degrés est souvent mélangé pour rester homogène<sup>17</sup>. L'ouvreur débute la mise en feuille avec une forme, une sorte de moule dont le fond est un filtre composé de fils de laiton parallèles et très serrés. Après y avoir placé sa couverte, cet ensemble est plongé obliquement dans la cuve à ouvrir puis ressorti horizontalement de manière à être chargé à ras bord<sup>18</sup>.

Par des impulsions manuelles, la pâte est égalisée et l'eau filtrée s'écoule plus facilement. Au bout de quelques instants, il ne reste plus que des fibres réunies et enchevêtrées en une sorte de feutre qui n'est autre que la feuille de papier. Cela fait, l'ouvrier enlève la couverte d'une main et dépose la forme sur un égouttoir.

Le coucheur, ensuite la saisit, puis rapidement la retourne pour déposer la feuille sur une pièce de feutre, qu'on appelle faultre, et il étend par dessus une pièce semblable. Pendant cette dernière manipulation, l'ouvreur garni une seconde forme comme ci-dessus et ensuite il reprend la première qui est vide... et ainsi de suite.

De cette manière, le travail marche avec rapidité, et, à mesure qu'il a lieu, les feuilles sont placées les unes sur les autres, chacune entre deux faultres.

Cet empilage est arrêté lorsqu'il forme une porse ou posse<sup>19</sup>.

Le nombre de feuilles et de feutres qui la composent, tout en étant relatif à la grandeur du papier, est variable selon les époques : avant la révolution, il est le multiple de 26 (un quet), 78,104,130,156 ; après il suit le système décimal.

Cette quantité déterminée qui se trouve placée entre les drapants (deux plateaux de bois) est mise sous une presse dont l'action condense le papier et élimine la plus grande partie de l'eau interposée. Après l'égouttage, la porse est postée de manière à ce que deux ouvriers puissent travailler ensemble : le leveur et son aide. Ce dernier récupère les faultres et les empile pour un nouvel usage. Le leveur décolle les feuilles de papier une à une avec beaucoup de précaution et les pose de manière à former une porse dite blanche.

Ces porses blanches sont mises en attente à seule fin de pouvoir être empilées par 7 ou 8 sous la presse. Ce nouveau pressage est fait pour expulser encore de l'eau et détruire les rugosités produites sur le papier par les faultres.

## 3) Séchage et conditionnement

Les porses blanches sont transportées dans l'étendoir. C'est un vaste local, généralement situé dans le haut du moulin, qui par ses aménagements permet de sécher les feuilles de papier à l'abri de la poussière et des souillures<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> Le moyen de chauffage est mis dans un logement fait dans la cuve : c'est un chaudron de cuivre ou un feu de bois est entretenu

<sup>18</sup> C'est un cadre volant appelé aussi frisquette, qui se superpose exactement aux bords de la forme. Sa hauteur détermine l'épaisseur de la feuille de papier. Il n'y en a qu'un seul pour un jeu de deux formes.

<sup>19</sup> porse est un peu l'équivalent d'un empilage. Ainsi dans l'affermage en 1693 du moulin à papier dit Follet à Saint-Vincent-la-Rivière, il y a cette mention « une porse de faultres servant à faire du papier »

<sup>20</sup> Entre les colombages distant de 6 pouces (environ 16 cm) l'un de l'autre, lorsque les vents ou les pluies surviennent, on étend des toiles le long de ces colombages, qui préservent les papiers de tous les accidents qui pourraient résulter de ces mauvais temps. (A. D. 14 – C 2900)

Les opérations d'étendage et de ramassage sont faites par les femmes du moulin. C'est un travail qui les occupe de temps à autre car elles doivent suivre le rythme de la production du moulin et les conditions atmosphériques. Au fur et à mesure que le papier est sec, elles l'amassent en trois catégories. La première, le déformé, par le séchage : il est mouillé et remis à sécher. La seconde, l'encollé par les adjuvants mis dans la pâte : il est transporté dans la salle de finition dite « le lissoir ». La troisième est celui qui doit être encollé.

Le but de l'encollage est de réduire le pouvoir absorbant du papier de manière à ce que l'encre ou les liquides aqueux puissent adhérer en surface sans toutefois le pénétrer. Il est fait périodiquement car pour être rentable il doit être pratiqué sur un volume de papier suffisant. Il consiste à tremper les feuilles à la main, dans un grand chaudron contenant une préparation « maison » de gélatine et d'alun diluée avec de l'eau. Elle est maintenue à bonne température pour rester liquide<sup>21</sup>. Ensuite les feuilles sont pressées<sup>22</sup> et remises à sécher puis transportées dans le lissoir. Dans cette salle d'apprêt, dite parfois l'atelier de femmes, les feuilles de papier sont examinées avec soin pour mettre de côté celles qui ne sont pas entières ou qui présentent quelques défauts<sup>23</sup>. Les autres qui sont « loyales et marchandes » sont lissées pour faire disparaître les petites imperfections de surface<sup>24</sup> et assemblées pour former des rames de 500 feuilles (20 mains de 25 feuilles). Par 5 généralement, les rames sont empilées en les séparant par de minces panneaux de bois sous une presse<sup>25</sup>. Pendant plusieurs heures elles sont comprimées pour qu'il ne reste aucun vide entre les feuilles. Ensuite chaque rame est emballée dans du gros papier, puis ficelée et marquée légalement.

Bien souvent elle est remise encore une fois sous la presse...

#### 4) Productivité

Après la description de toutes les opérations nécessaires pour parvenir à faire du papier, il faut dire quelques mots sur la valeur de la production et le nombre de personnes employées dans un moulin : en prenant comme référence les chiffres des statistiques de 1701 pour la généralité de Rouen chaque moulin produit de 40 à 50 rames par semaine ; et de 1717 pour l'élection de Lisieux : 1700 rames par an ; il faut compter en moyenne 42 rames de 500 feuilles par semaine : soit 7 rames par jour de papier au pot servant à écrire et de papier à faire les cartes à jouer.

Une autre source : en 1769 en réponse à un questionnaire il est dit : « La fabrication journalière du papier varie, on en fabrique moins lorsqu'il est grand et pesant, on en fabrique davantage lorsqu'il est petit et léger. Le papier nommé l'Ecu pesant 22 livres la rame on en fabrique 6 rames ; celui nommé Champis ou Tellière on en fabrique 7,5 rames ; celui nommé pot jusqu'à 9 rames et même 9,5 rames ».

Il y a toujours quatre ouvriers à chaque cuve et pour coller et apprêter les papiers, on en emploie jusqu'à 7 et même 8, suivant la qualité des papiers »<sup>26</sup>.

<sup>21</sup> Chauffage par un réchaud rempli de braises (la température du bain se situe entre 45 et 55°).

<sup>22</sup> Le temps qu'elles restent est variable : au moins un quart d'heure jusqu'à 4 ou 5 heures. La colle pénètre ainsi dans l'épaisseur de la feuille.

<sup>23</sup> Les fabricants peuvent vendre ce papier troué, cassé ou autres défauts, qu'en demi feuille au poids sans pouvoir composer des rames.

<sup>24</sup> Grattage à l'ongle aussi. il y a mention de 6 pierres à lisser dans l'inventaire du moulin Follet cité ci-dessus.

<sup>25</sup> En 1652, pour la construction du moulin de Moul, la nuance de l'affectation des 2 presses est nette : vive pour extraire l'eau ; sèche pour la finition du papier à sec.

<sup>26</sup> A. D. 14 – C 2900. Pour la signification des différentes nominations voir le sous chapitre : les filigranes, une source d'histoire

## 5) Modernisation : la pile hollandaise

Le défilage et le raffinage avec les mécanismes archaïques ont des défauts qui sont mis en évidence dans le questionnaire de 1769, cité ci-devant « Les réparations sont infinies, c'est à recommencer tous les jours. Toutes les pièces tournantes et mouvantes travaillant de force se rompent souvent, quelques précautions que l'on prenne, et celle qui vient d'être placée est souvent celle qui manque la première ».

Pour remédier à ces pannes, aller plus vite et faire des pâtes de meilleure qualité, les Hollandais vers 1670 inventent un appareil révolutionnaire : la pile hollandaise. C'est une grande cuve en bois (ou en maçonnerie) dans laquelle il y a un cylindre muni de lames qui tournent dans l'eau. Travaillant beaucoup plus vite que les piles à maillets, cet équipement ne met que quelques heures pour traiter les matériaux fibreux les plus tenaces qui, auparavant, nécessitent un long pourrissage préalable.

Avec ce procédé les chiffons sont tout d'abord lessivés, rincés, puis défilés dans plusieurs piles qui se vident par gravité les une dans les autres. La pâte obtenue est blanchie soit au chlore gazeux, soit au chlorure de chaux. Le raffinage se fait avec une pile à maillet. Le papier est fait à la forme...

En France cette pile hollandaise est améliorée par J.G Ecrevisse grand ingénieur Hollandais de souche Française et en accord avec Nicolas Desmarest, dès 1776 vulgarise cette invention<sup>27</sup>.

## 6) Les filigranes : l'identification du papier à la main.

Chacune des deux formes, outils de l'ouvreur dont l'usage est ci-devant décrit, laissent les mêmes signes d'identification sur les feuilles de papier alternativement faites. Ces marques qui sont faites par des fils de laiton cousus sur la surface filtrante des formes, provoquent un amincissement dans l'épaisseur de la pâte. Après séchage, par transparence ces marques apparaissent avec netteté.

La signification du mot filigrane vient de l'italien filigrana (fil à grains) ou peut être de gramma fili (chiffre de fil). Les Anglais le désignent par Watermark.

L'étude des filigranes est une source d'histoire pour le patrimoine industriel : des études et un dictionnaire permettent de trouver l'origine du papier avant que les marques ne soient réglementées par les statuts du métier de papetier<sup>28</sup>.

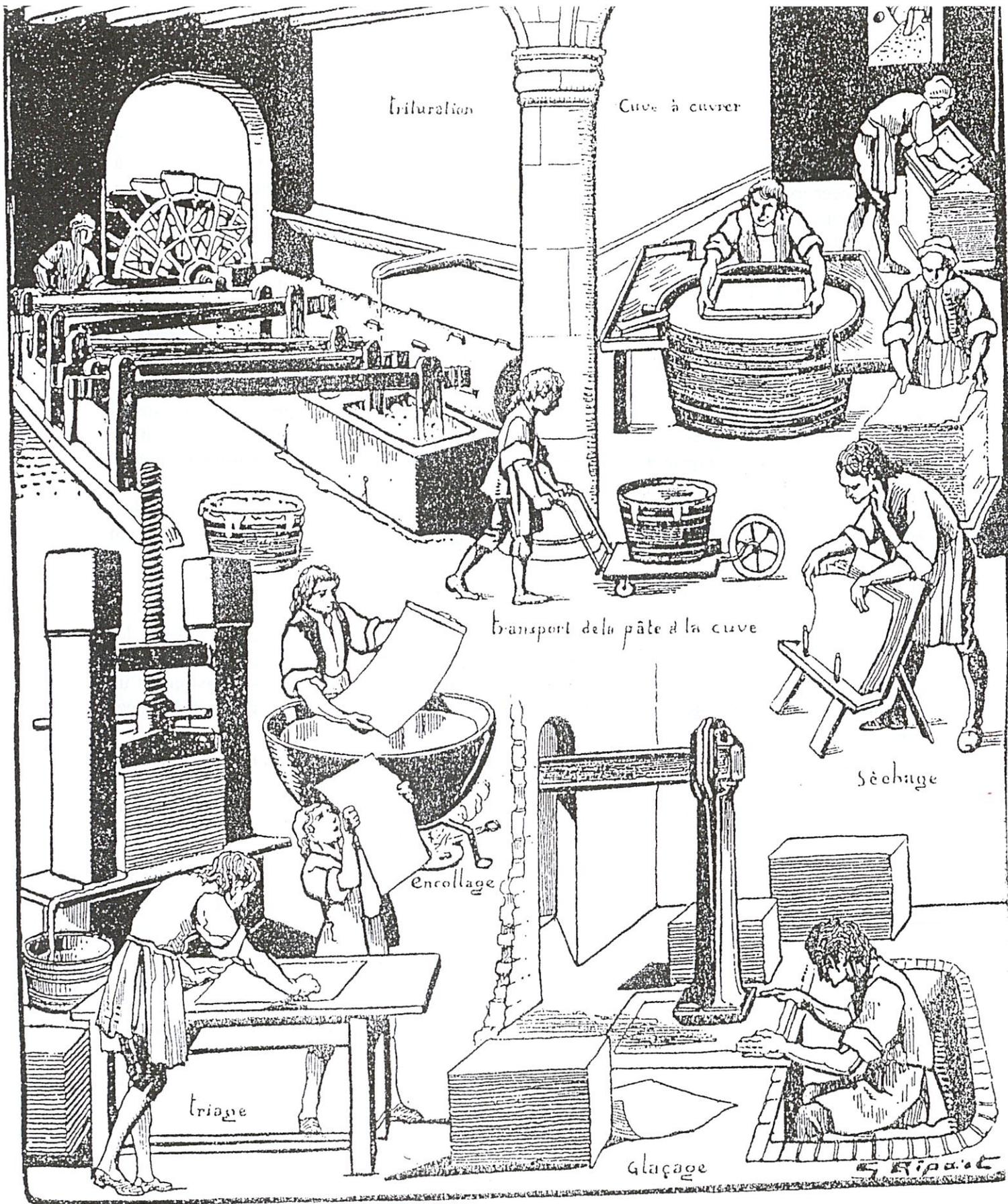
En 1544, Jean de Moges lieutenant au Bailliage de Rouen en fixe la modalité « article XIII. Tous maîtres et marchands qui travaillent au papier auront une marque particulière, sur laquelle seront empreintes les deux premières lettres de leurs noms et surnoms, qu'ils appliqueront sur chaque feuille de leur ouvrage, à peine de mille livres d'amende<sup>29</sup> ».

Près de deux cents ans après, le contrôleur général Orry fait publier le 27 janvier 1739, un nouveau règlement qui est un véritable code de l'industrie papetière. Les visites de l'inspecteur des manufactures, Jacques Barbot, chargé de son application dans tous les moulins, sont révélées par les procès verbaux. Dans 16 d'entre eux qui sont exploités par les papetiers du Pays d'Auge, il y a des problèmes avec la place et la représentation des filigranes.

<sup>27</sup> Nicolas Desmarest, membre de l'académie royale des sciences et inspecteur des manufactures. Son second mémoire sur la papeterie : A. D. 14 – C 2902. J. C. Ecrevisse a fait des installations à Annonay, Essonnes, Lille, Angoulême ...

<sup>28</sup> C. M. Briquet, Dictionnaire historique des marques de papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600, 2<sup>e</sup> édition. Leipzig kw. Hiersemann 1923, 4 volumes.

<sup>29</sup> Ch. Ouin-la-Croix, Histoire des anciennes corporations d'Arts et de Métiers. Rouen 1850



LA FABRICATION DU PAPIER AU DÉBUT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les deux sortes de papier fabriqués sont destinés à l'écriture et à la fabrication des cartes à jouer avec les deux mêmes formes. Or l'article 11 de ce règlement ne permet pas ce double usage<sup>30</sup>

Dans certains des moulins visités, le nom et surnom du fabricant, le nom de la province sont du même côté de la feuille où est le pot de fleurs pour désigner la qualité du papier pot. Dans d'autres moulins certaines marques manquent. La justification de cette contravention est dans plusieurs procès verbaux : voici celui de Jean Foulon à Canapville. « Les noms et surnom de l'ouvrier avec le nom de la généralité d'Alençon s'y trouve avec un pot de fleurs pour désigner la qualité du papier qui est placé au milieu d'un des côtés de la feuille mais les noms sont mis à l'extrémité au lieu d'être placé de l'autre côté au milieu suivant le règlement, sur quoy le fabricant nous a représenté que s'il est obligé de placer les noms ainsi au milieu, cela lui fera un tort considérable attendu que son papier est destiné à faire des cartes et causeroit de la perte parce que ny le pot ny les noms ne peuvent y servir... »

A Urville (note n° 38) il n'y a pas de pot de fleurs à la demande des marchands cartiers de Caen.

### **La révolution industrielle : le papier à la mécanique.**

Ce nouveau procédé consiste à accomplir à l'aide d'une machine, les diverses opérations faites par les papetiers et papetières depuis la plongée de la forme dans la cuve à ouvrir jusqu'au séchage final.

C'est vers 1799 que Nicolas Louis Robert employé à la papeterie d'Essonnes conçoit le prototype d'une machine pour fabriquer le papier en semi-continu par bandes de 10 à 12 m. A cause des circonstances politiques défavorables de la France, cette invention protégée par un brevet n'est exploitée que tardivement. Par contre en Angleterre dont le développement industriel (basé sur le charbon et le fer) a cinquante d'avance, le premier ensemble mécanique capable de produire une feuille sèche continue (qu'on peut bobiner) est mis au point dans le Kent en 1803. Son constructeur B. Donkin le perfectionne dans les modèles qu'il fait ensuite : 40 en 25 ans. Il y a assez vite des imitateurs, de sorte que vers le milieu de XIX<sup>ème</sup> siècle, on compte déjà plus de 300 machines à papier en Angleterre, plus de 200 en France et un peu moins dans les états de Zollverein (plus tard l'Allemagne).

Chacune d'elles est capable d'assurer la production de dix cuves de l'ancien procédé. Il faut donc augmenter d'autant la production de pâte, ce qui nécessite plus de force motrice et avoir un moyen de chauffage pour les cylindres sécheurs du papier : l'ère des chaudières à vapeur commence.

De l'Orne à la Risle, un seul établissement existe encore aujourd'hui, son origine est citée dans l'annuaire des cinq départements Normands de 1868 pour la session tenue à Pont-Audemer le 19 juillet 1867. C'est la papeterie de Messieurs Ball et Compagnie... « ce ne sont plus les moulins à papier de Montfort et de Fatouville, dont le mécanisme informe comme les produits exécutait aussi peu qu'il était dispendieux dans son entretien ». L'usine Ball mise en activité par l'eau et la vapeur, présente une force de 235 chevaux et forme un des établissements les plus complets en ce genre : triage, lavage du chiffon et des cordages, effilochage et déchiqueture des matières premières, réduction en pâte épaisse de toutes ces matières, puis en pâte fluante teintée de toutes couleurs... Près de 2000 tonnes sortent annuellement de cette maison, qui marche jour et nuit depuis 20 ans et emploie 150 ouvriers, dont le salaire est moyennement de 2,25 F.

<sup>30</sup> Ce règlement du 27 janvier 1739, avec ses 61 articles, comporte une vingtaine de pages, il est étudié à partir d'une copie faite dans l'encyclopédie « Arts et Métiers », tome 5, 2<sup>e</sup> partie. Les procès-verbaux de 1740-1741 ainsi que ceux de 1745 ont déposés aux A.D. de l'Orne dans la série C

En 1902 l'usine de la Madeleine est plus connue sous le nom des « Papeteries de Pont-Audemer ». En 1915, elle reçoit l'apport « des ateliers de façonnage de la papeterie de Conty (Somme) obligés de se replier du fait de guerre. En 1921 elle installe l'usine de la Ballastière sur la rive gauche de la Risle, en commençant par des ateliers de transformation de papier puis une machine à papier ».

En 1945 intervient le grand tournant. Les usines sont en grande partie détruites sous les bombes en 1940 et 1944. Les dirigeants conscients de leurs responsabilités d'apporteurs de travail sur le plan local et prenant un pari sur l'avenir, décident de reconstruire un outil à la mesure des besoins du pays...

Après des années de prospérité, (jusqu'à 700 personnes employées), il s'avère indispensable d'adapter la production de l'usine aux nouvelles conditions des marchés. En 1984 la direction donne un bilan et perspectives de la transformation en cours... 350 salariés sont conservés en tenant compte de trois éléments essentiels : faire des économies, insuffler un esprit nouveau, faire des investissements...

L'année dernière avant les vacances un plan social est signalé<sup>31</sup>.

### **Les moulins des papetiers du Pays d'Auge**

Lors d'une recherche généalogique en Pays d'Auge, une particularité apparaît : avant la révolution se trouvent quelques familles où le métier de papetier est pratiqué de père en fils pendant plusieurs générations. Les patronymes qui reviennent le plus souvent sont localisés sur un territoire limité par les vallées de l'Orne et la Risle.

En cherchant un peu dans les publications et contrats de mariages, on trouve que beaucoup de papetiers sont cousins. De plus il y a un lieu où converge cette endogamie : c'est Canapville sur la Touques dans d'Orne.

Il semble bien que cette profession est alors considérée comme un bien de famille. En Auvergne où l'histoire de la papeterie est bien étudiée, on y parle de l'hermicité du clan des papetiers en rappelant la tradition : « les compagnons papetiers constituaient des familles hors desquelles il était interdit de former des ouvriers et où l'on se succédait de père en fils... Les ouvriers ne laissent travailler que ceux dont les pères, grand-pères ou arrière-grand-pères (soit trois générations) avaient ouvert à la cuve<sup>32</sup> » ;

En Normandie, tous les enfants issus de papetiers n'exercent pas forcément le métier. A cause de la récession du XVIIIe siècle, certains d'entre eux choisissent des activités plus lucratives : pourtant leurs descendants n'oublient pas cette tradition.

Voici un exemple qui date de 1768 : après le décès de Jean Le Lièvre de Cheffreville, de son vivant marchand tanneur, sa veuve Charlotte Bertou se charge par procuration de la vente d'une terre faisant partie des biens propres à son époux, qui est à répartir en parts égales entre ses trois fils. Comme dans la famille Le Lièvre, il y a des papetiers depuis le XVIe siècle, on n'est pas surpris d'apprendre qu'au moins deux des héritiers ont repris le métier : Aubin est garçon papetier et demeure en la paroisse de la Saussay (Eure et Loir) ; Jacques est compagnon papetier demeurant chez Monsieur Lantaigne marchand papetier à Rugles (Eure) et le troisième dont la profession n'est pas dite a émigré à Sainte Lisenne diocèse de Bourges. De quitter le pays pour aller travailler au loin n'est pas rare : Thomas Dalanson (ou d'Alenson) natif de Chamblac en 1628 est parti dans l'Angoumois<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> L'Eveil de Pont-Audemer 31 mai 1984 et milieu 2002.

<sup>32</sup> H. Pourrat, « Dans l'herbe des 3 vallées », Paris s d - J. C. Boithias et C. Mondin, « Les moulins à papier et les anciens papetiers d'Auvergne, 1981, Edition Créer, 63340, Nonette.

<sup>33</sup> Information donnée par monsieur Delange Gabriel, président de l'Association généalogique de Charente à Angoulême en 1991. Thomas Dalanson au moment de son mariage est compagnon, par la suite il devient maître papetier dans plusieurs moulins autour d'Angoulême.

# Période d'activité des moulins de papetiers

Henri Paumier

Cours d'eau	N°	Localisation	16 <sup>e</sup> s.	17 <sup>e</sup> s.	1717	1740	1745	1807	1825 1830	1855 1860	1875	20 <sup>e</sup> s.
Touques	1	Orville				X						
	2	Canapville	X	X	X	X	X	X	X			
	3		X	X	X	X	X	X	X			
	4		X	X	X	X	X	X				
	5	Moutiers-Hubert									X	X
		Fervaques	X									
R. du Bourgel	7	Avernes	X	X	X	X	X					
Orbiquet	8	Abenon	X									
	9	Friardel	X									
	10	Orbec	X	X					X	X		
	11	St Martin de Bienf.	X	X								
	12	St Martin de Mailloc							X	X		
	13	La Chapelle Yvon							X	X		
	14	St Denis de Mailloc		X				X				
	15	Mesnil-Guillaume	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	16		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	17								X	X	X	
	18	Glos							X	X		
La Courtonne	19	Courtonne la Ville		X								
Ruisseau de la Cressonnière	20	La Cressonnière	X	X	X	X		X	X	X	X	
	21	St Jean d'Asnière		X	X	X	X					
	22	Bonneville la Louvet	X	X	X	X	X	X	X	X		
	23		X	X	X	X	X	X				
La Risle	24	Pont Authou	X	X	X							
	25	Pont-Audemer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Charentonne	26	St Vincent la Rivière	X	X	X	X	X	X	X			
Gueil	27	St Laurent d Tencem	X	X	X	X	X	X	X	X		
	28	St Denis d'Augeron	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	29	Montreuil L'Argilé						X	X	X	X	
Dives	31	Crocly		X	X	X	X	X	X			
	32	Vendeuvres	X									
La Vie	33	Ste Foy de Montgom		X								
Filaine	34	Brieux		X								
Muance	35	Moult		X								
	36	Argences		X								
Orne	37	Le Bô			X	X	X	X	X			
Laize	38	Urville	X	X	X	X	X					
R. de Pennedepie	39	Barneville-La-Bertrand	X	X								
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>Répartition</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>1</b>

Généralement le déplacement des papetiers du Pays d'Auge reste limité à quelques dizaines de kilomètres. Le plus surprenant de ce changement de lieu de travail se situe au début de la papeterie en Normandie : Richard Dallenchon papetier de Bonneville-la-Louvet (Calvados) et demeurant à Pontautou (Eure) le 21 mai 1521 prend a ferme pour 4 ans un moulin à papier assis à Saint-Vincent-la-Rivière et une maison à Réville (Eure canton de Broglie)<sup>34</sup>.

Rien d'extraordinaire dans cette constatation, qui peut être faite à la même époque pour d'autres corps de métiers, si ce n'est qu'à partir du deuxième tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre des papetiers diminue progressivement. Pour les moulins à papier localisés grâce aux renseignements fournis par les actes civils et religieux des familles étudiées, il en est de même. Certains établissements, ayant existé avant les enquêtes et statistiques administratives du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont disparus sans laisser de traces.

La généalogique est donc un guide pour les retrouver, et aussi ensuite un complément aux renseignements donnés par les procès verbaux des visites de 1740-1745, ci-devant citées (n°6 filigranes).

Il y a aussi une autre source pour trouver les papetiers, c'est la taille, car ils bénéficient d'un régime spécial à cause de privilèges. « art.44 : les maîtres fabricants de papier, leurs fils travaillant dans les fabriques, les colleurs ou salerans, les ouvriers qui mettent les matières sur les formes, ceux qui couchent les papiers, ceux qui les lèvent, seront personnellement exempts de la collecte des tailles, du logement des gens de guerre et de la milice, et qu'ils seront cotisés d'office à la taille par le sieur intendant et commissaire départi dans la province où ils seront établis, suivant les états qui lui en seront remis tous les ans par les gardes en charge, sans que les cotes d'office puissent être augmentées par les collecteurs ». (référence 30 supra). Par ces moyens et aussi par la consultation de quelques rares publications sur ce sujet, voici la liste des principaux moulins à papier exploités par les papetiers du Pays d'Auge. Ils sont au nombre de 39 : soit 25 dans le Calvados, 8 dans l'Eure, 6 dans l'Orne. Ils sont classés par cours d'eau : tout d'abord les 4 rivières de bassin et leurs affluents et pour terminer un ruisseau côtier. Ils sont numérotés sur le tableau : « Période d'activité des moulins des papetiers du Pays d'Auge ». Vu que nombre de documents pour chacun des moulins ci-dessous localisés est variable : il va d'une simple mention à plusieurs dizaines d'actes, pouvant permettre la rédaction d'une monographie : il n'est pas possible de livrer tous les détails. Le but de cet article est de donner une idée globale sur le sujet, aussi quelques notes suffisent.

**1) Orville** : département de l'Orne, arrondissement d'Argentan, canton de Vimoutiers. 1789 : généralité d'Alençon ; élection de Lisieux : bailliage et Vicomté d'Orbec. 1740, 23 novembre : moulin appartenant à André et Charles Vallée, maîtres fabricants qui le font valoir. Procès verbal de la visite de Jacques Barbot : il se fait dans le moulin trois sortes de papier nommés au pôt, main brune et maculature. Ces fabricants n'ont point fait de déclaration au greffe de police d'Orbec, ne leur en étant point resté à vendre<sup>35</sup>. Les formes ont été changées, les noms et surnoms de ces ouvriers y sont avec le nom de la province, mais qui est placé au dessous de la marque qui est un pot de fleurs pour désigner la qualité du papier, ce que les fabricants n'ont pas changé. Le papier pot qui s'y fait est de 14 pouces 6 lignes de largeur (39 cm) sur 11 pouces 6 lignes de hauteur (31 cm). Les autres main brune et maculature sont de même grandeur.

Il s'est trouvé dans le moulin tant en feuilles qu'en mains de quoi faire 60 rames de papier ou environ, chaque main par nous comptée est de 25 feuilles.

<sup>34</sup> A. D. 27 – E 1188

<sup>35</sup> Il s'agit du papier fait avant que le nouveau règlement soit applicable.

Les pilles et pourrissoirs sont à couvert, on se sert de couloir<sup>36</sup>. Il n'y a qu'un reposoir, il paraît vu la situation de ce moulin, qu'il n'est pas possible d'en construire trois autres, cependant les fabricants nous ont promis d'y travailler incessamment

Les mains et feuilles de papier au pôt nous ont paru un peu faibles et peu collées, ces fabricants nous ont assuré que cela provient de la gelée qui est survenue lorsque les feuilles étaient en étente pour sécher. Vingt mains de ce papier, c'est à dire une rame pèse 10 livres (soit environ 83 gr. au m. carré).

On ne se sert point de chaux dans le moulin, ni de graisse ou savoin pour lisser le papier.

1745, 3 février : procès verbal des maîtres fabricants de papier de l'état de leurs moulins. Devant Jacques Desperiers, écuyer, seigneur de Saint-Mards-de-Fresnes, Conseiller du roi, lieutenant général et subdélégué d'Orbec, sont comparus Jacques Bardouil et Yves Bonhomme, maîtres gardes jurés de l'arrondissement d'Orbec, lesquels en conséquence des ordres a nous adressés par Monsieur le Comte de Levignen, Intendant de la généralité d'Alençon... le moulin d'Orville à André Vallée maître fabricant demeure en chômage depuis un an.

**2, 3, 4) Canapville :** département de l'Orne, arrondissement d'Argentan, canton de Vimoutiers

1789 : généralité d'Alençon, élection de Lisieux, Bailliage et Vicomté d'Orbec.

1564 : une des références les plus anciennes d'un moulin à papier dans cette paroisse – Guillaume Mullet, libraire, paroisse Saint Jean à Rouen, achète à Laurent Bellon, papetier, à Canapville 300 rames de papier. Chaque rame pèse 7 livres et vaut 13 sols<sup>37</sup>.

1580, autre acte : vente de la succession de feu Geneviève Le Lièvre à Canapville par Raoullin Brunet, son fils, papetier à Canapville, à Jehan Amyot papetier à Duclère (probablement Duclair dans la généralité de Rouen).

A cause de la destruction du tabellionage de Vimoutiers il ne reste que les actes passés devant les tabellions voisins de cette Vicomté d'Orbec. Dans le temps on ne peut guère remonter avant la fin du XVIe siècle : il faut attendre la première statistique en 1717 pour savoir qu'il y a 3 moulins dans cette paroisse.

1740, 19 novembre : visite de l'Inspecteur Jacques Barbot.

Le premier moulin appartient à Jean Foulon, Maître fabricant. Le second appartenant à Monsieur d'Avernes est occupé par Pierre Cucu, maître fabricant. le troisième est éloigné des deux autres, le propriétaire est Philippe Le Houx qui le fait valoir.

Dans ces trois moulins il s'y fait également 3 sortes de papier comme à Orville.

1745, 3 février : déclarations pour les maîtres papetiers : il y a 3 moulins dans la paroisse de Canapville.

Le premier appartient à Jean Foulon maître fabricant auquel il y a 7 pilles et une cuve et ne fabrique que du papier au pot et du papier dit main brune pour servir à faire des cartes à jouer ; le tout envoyé de tous temps aux marchands de Rouen.

Le second appartenant à Philippe Le Hoult maître fabricant auquel il y a 7 pilles et une cuve fabricant le même papier pour la même destination que dans le premier.

Le troisième appartenant à Pierre Cucu , maître fabricant auquel il y a 6 pilles et une cuve fabriquant le même papier pour la même destination que dans les deux autres.

1760-1761, taille, taxes d'office : Pierre Cucul maître papetier au moulin de Belle Isle qu'il tient pour 400 livres : 40 livres, Charles Foulon fils papetier : 36 livres ; Guillaume Cucul

<sup>36</sup> Article 4 : « L'eau au sortir des dits vaisseaux ou réservoirs, sera introduite dans les pilles ou autres machines servant à broyer les drapeaux à travers un linge appelé couloir ».

<sup>37</sup> E. Gosselin, « Simples notes sur les imprimeurs et les libraires rouennais (XVe, XVIe et XVIIe siècles) dans Revue de l'Normandie Tome X, 1870, p. 367

maître papetier : 46 livres : Pierre Menard compagnon papetier, 4 livres 10 deniers, Pierre Regnouard, compagnon papetier, 3 livres 12 deniers etc...

1813, 9 juin : plan levé d'après l'arrêté de Monsieur le Préfet au sujet de la construction d'un moulin à farine en remplacement d'une papeterie que le sieur Pipon se propose de supprimer : la position des 3 moulins y est bien définie. En amont de la Touques au dessous de l'église, il y a le moulin de la cour Cucu : moulin à papier de Guillaume Le Lièvre. Environ 1 km plus bas, en aval, sitôt le pont du chemin de Vimoutiers à Orbec, il y a le moulin du Pont (celui qui doit être supprimé). Enfin 500 m en aval il y a le moulin de Belle-Ile : moulin à papier de la veuve Cucul<sup>38</sup>.

1846, 15 juillet : enquête industrielle, l'arrondissement a 5 papeteries, 3 sont situées à Canapville deux appartiennent à Monsieur Boucher Besserve, et se composent de deux cylindres à broyer les chiffons, d'une machine à papier de moyenne dimension... 20 ouvriers y travaillent. La troisième se compose de 6 pilles ferrées pour broyer le chiffon avec une petite machine à cylindre. Elle occupe 4 ouvriers<sup>39</sup>.

**5) Moutiers Hubert (les) :** département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Livarot.

1859, 14 novembre : Monsieur Boucher, propriétaire à Canapville (Orne) présente une pétition pour obtenir l'autorisation de transformer en moulin à papier un ancien moulin à blé qu'il possède sur la rivière de Touques dans la commune des Moutiers Hubert.

L'enquête de 20 jours par les ponts et chaussées du Calvados donne quelques observations puis autorisation est donnée à ce projet<sup>40</sup>.

Pour l'équipement de cette papeterie, des travaux importants sont faits : achat d'une vieille machine à papier chez Montgolfier à Annonay (Ardèche) pour 8 000 francs et deux turbines hydrauliques : l'une chez Brault et Berthouard de Chartres, complète de 1,88 de diamètre et ses accessoires, monté 3 296 francs ; l'autre provenant du même endroit pour 3 600 francs.

1874 : reconstruction de la papeterie après incendie.

1877 : 18 avril mise en marche de la machine à papier ?

1878 : 18 septembre : faillite ;

1880 : vente de l'usine à Messieurs Vachon et Soulier<sup>41</sup>.

1907 : 21 octobre : la cheminée et la toiture de la papeterie détruites par la foudre. Le propriétaire de cet établissement est semble-t-il Monsieur Jean Soulier, manufacturier de Rouen<sup>42</sup>.

1928 : 2 juin annonce de l'incendie de la papeterie des Moutiers-Hubert, 400 000 F de dégâts. C'est la troisième fois que la papeterie est sinistrée, notamment en 1911 (le Journal de Saint-Pierre-sur-Dives)

1990 : cette propriété est une habitation particulière. De l'ancienne usine, quelques vestiges sont visibles depuis la route<sup>43</sup>.

---

<sup>38</sup> A. D. 61

<sup>39</sup> Annuaire des Cinq départements de l'ancienne Normandie 1847, Enquête industrielle, séances générales à Argentan.

<sup>40</sup> A. D. 14 – série S

<sup>41</sup> A. D. 14 – série f

<sup>42</sup> Revue lexovienne illustrée 1907-1914, article d'une page avec photo. Quelques détails sont donnés, par exemple : « les chaudières fournissent plus de 200 chevaux vapeur

<sup>43</sup> Dans un cadre de verdure, une paire de meules est exposée aux regards des passants. Sur l'origine de ces pierres, la gisante est entière, la mouvante est brisée. Il y a un doute : proviennent-elles de la papeterie ou bien d'une autre industrie (moulin à huile).

**6) Fervaques** : département du Calvados, arrondissement de Lisieux canton de Livarot. 1789 généralité d'Alençon, élection de Lisieux, bailliage et vicomté d'Orbec.  
1490 du papier provenant de ce moulin est vendu à Rouen pour faire des livres liturgiques<sup>44</sup>.  
1596, 12 juillet : bail du moulin à blé, par procuration de Guillaume de Hautemer, Chevalier des 2 ordres du roi... seigneur de Fervaques, avec les moutes sèches et le moulin à papier pour 400 livres tournois<sup>45</sup>.  
1604 : le moulin à papier est en ruine (aveu de Guillaume de Hautemer, Chevalier des ordres du roi ; Maréchal de France<sup>46</sup>).

**7) Avernes** : même localisation que Orville ci-devant cité.

1553, 7 octobre. Honnête homme Guillaume de Franqueville, le jeune, sieur d'Avernes, baille à fief et rente à Honnête Homme Philippe Dubosc de Canapville une pièce de terre avec une maison à usage de moulin à papier, dans la paroisse d'Avernes terre de la sieurie dudit Franqueville pour 32 livres 10 sols de rente perpétuelle<sup>47</sup>.  
1717 : état des papeteries de la généralité d'Alençon, il y a 2 établissements pour cette paroisse.  
1740, 20 novembre : visite de l'Inspecteur Jacques Barbot. Ce moulin est occupé par Jacques Bardouil, maître fabricant.  
1745, 3 février : le propriétaire de ce moulin est Monsieur d'Avernes qui l'affirme à « Jacques Bardou » maître fabricant. Il y a 6 pillés et une cuve. Il fait du papier « pôt » et main brune pour faire des cartes à jouer, le tout envoyé de tout temps aux marchands de Rouen.

**8) Abenon** : département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton d'Orbec 1789 : généralité d'Alençon, élection de Lisieux, bailliage et Vicomté d'Orbec.

1605, 13 avril : Laurent Bliard, amasseur de vieil drapeau, de meulles... a promis livrer à Marin Mabire papetier de la paroisse d'Abenon... tout le drapeau qu'il cueillera et amassera d'aujourd'hui à 2 ans pour 65 sols le cent<sup>48</sup>.  
1630 : maître Luc Morin, sieur de Boscautru, Conseiller du roi, assesseur en bailliage et vicomté d'Orbec, vend à Guillaume d'Irlande, seigneur d'Abenon, un moulin à papier et deux autres maisons avec les héritages qui en dépendent, le tout en un seul tenant, assis en la paroisse d'Abenon au dessus du manoir seigneurial d'icelle sieur acquéreur, qui fut à Jacques Guérin : le tout de présent étant en ruine et mauvaise réparation<sup>49</sup>.

**9) Friardel** : même localisation que pour Abenon.

1611, 26 juillet : Pasquier Morin lieutenant des eaux et forêts de la Vicomté d'Orbec vend à Etienne Bonhomme papetier de la paroisse de Bienfaite, demeurant à Abenon, un moulin à papier, maisons et héritage dépendant, acquis de Pierre Mabire assis en la paroisse de Friardel, pour 1 500 livres, constitué en 80 livres de rente franchissable ...<sup>50</sup>.  
1622, 21 août : Etienne Bonhomme de la paroisse de Préaulx baille à titre de ferme à Adrian de la Salle de la paroisse de Bonneville-la-Louvet, un moulin à papier avec l'héritage sur

<sup>44</sup> Frère (E), Notes sur les livres liturgiques d'Angleterre imprimés en France.

<sup>45</sup> A. D. 14 – 74F30

<sup>46</sup> A. Le Prévost, « Mémoires pour servir à l'histoire du département de l'Eure, tome 2, page 99.

<sup>47</sup> A. D. 14 – 8<sup>F</sup> 22360

<sup>48</sup> A ; D. Tabell. Orbec, janvier 1604 – août 1605.

<sup>49</sup> « « « 25 mars 1630 F° 27

<sup>50</sup> A. D. 14 – H. suppl. 501 et partie de cet est rappelé dans le règlement A. D. 14- 8 E 8912 F° 35

lequel il est construit, assis paroisse de Friardel, 60 livres par an. Une maison à demeurer à bâtir et des réparations à faire dans le moulin par le loueur aux frais du bailleur<sup>51</sup>.

1623, 2 décembre : vente du moulin à papier d'Etienne Bonhomme à Pierre Moissard<sup>52</sup>.

1628, 12 novembre : Pierre Peulvey, papetier fils d'André natif de Chambroy demeurant au moulin à papier de Friardel<sup>53</sup>.

1630, 16 septembre : Pierre Peulvey, papetier à Friardel demeurant au moulin à papier appartenant à Pierre Moissard sergent royal, vend la moitié de ses droits sur ce moulin<sup>54</sup>.

#### **10) Orbec** : même localisation que pour Abenon.

1490 : du papier provenant de ce moulin est vendu à Rouen pour faire des livres liturgiques (voir note °44).

1640, 22 juillet : Louis Guérin fils Marguery et Robert Le Liepure fils Nicolas, papetiers demeurant en cette paroisse au moulin à papier de Monseigneur de Blanc Buisson<sup>55</sup>.

1717 : état des papeteries de la généralité d'Alençon, visites de 1740, 1741, 1745, il n'y a pas d'établissement signalé.

1825, 1830 ; 1855, 1860 ; 1875, d'après les sondages de Philippe Dupré, présence d'un moulin à papier<sup>56</sup>.

1856 : moulin à papier ; propriétaire Pécadeue née Carlotty, exploitant : Dubos, jeune, fabricant<sup>57</sup>.

1872 : Dubos et Guilbert., fabrique de papier, rue des moulins : parmi les produits de cet établissement, il y a du papier goudronné<sup>58</sup>

#### **11) Saint-Martin-de-Bienfaite**, même localisation que pour Abenon.

1597, 5 avril : Etienne Bonhomme papetier achat de drapeau.

1647, 19 juin : Thomas Bonhomme marchand papetier : achat de drapeau.

1657, 27 novembre : Philippe Bonhomme, marchand papetier de Bienfaite, héritier en partie de Jehan Bonhomme<sup>59</sup>.

1655 - 1731 : nombreux actes : baptêmes, mariages, décès de la famille Dalençon, dans les registres paroissiaux.

1685 : taille, taxés d'office en tant que papetiers : Charles Dalençon fils Robert, la veuve de Robert Dalençon, Nicolas Dalençon.

1686 - 1715 : taille, taxés d'office : Charles Dalençon seul et à partir de 1690 Anthoine Briand papetier. Après 1715 cet établissement n'est mentionné dans aucune enquête et visite administrative.

#### **12) Saint-Martin-de-Mailloc** : département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton d'Orbec.

1825 - 1830 : un et peut être même deux moulins.

---

<sup>51</sup> A. D. 14 8 E 20183

<sup>52</sup> Annonces dans registres paroissiaux de Friardel

<sup>53</sup> A. D. 14 8 E 8911 F° 56

<sup>54</sup> A. D. 14 - 8 E 8912 F° 480 dos

<sup>55</sup> A. D. 14 8 E 8927 F° 257

<sup>56</sup> Dupré Philippe, « Annales de Normandie, octobre 1982 - Evolution du patronyme industriel dans la vallée de l'Orbiquet

<sup>57</sup> A. D. 14 - série S

<sup>58</sup> Almanach - annuaire de Lisieux et Pont-L'Evêque de 1872

<sup>59</sup> Tabellionnage d'Orbec

1855 - 1860 : un moulin. Ces moulins apparaissent dans les sondages de P. Dupré (voir note 56).

### 13) La Chapelle Yvon :

mêmes références ci-dessus.

1875 : un moulin est signalé.

### 14) Saint-Denis-de-Mailloc : département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton d'Orbec.

1681 : taille, la veuve de Jean Bonhomme imposée à 9 livres.

1779 : vingtième, le moulin à papier est signalé.

1811 - 1812 : mention de ce moulin dans une statistique de l'arrondissement de Lisieux<sup>60</sup>.

### 15), 16) Mesnil-Guillaume : département du Calvados, arrondissement et 1<sup>er</sup> canton de Lisieux.

1789 : généralité d'Alençon. Election de Lisieux. Bailliage d'Orbec.

1590 : Paoul Bonhomme papetier

1617, 18 juin : Noble Homme Jacques Legrand, Conseiller du roi, contrôleur des tailles de l'élection de Lisieux reconnaît avoir baillé à Etienne Turctil demeurant à présent à Bienfaite : 3 pièces de terre avec plusieurs maisons y étant, tant à usage de demeure que en plusieurs autres natures, moulin à papier, plant, haie et arbres assis en la paroisse de Mesnil Guillaume, pour 270 livres et 6 rames de papier : 3 au pôt et 3 à la rozette tous les ans.

1634, 21 octobre : Jacques Legrand loue son moulin à papier de Mesnil-Guillaume à Louys Cuillyer de Saint-Sébastien-de-Préaulx.

1635, 26 may : Jacques Legrand demeurant au Mesnil-Guillaume, baille à Pierre De la rue le moulin à papier et pièces de terre...<sup>61</sup>.

1740, 24 novembre : visite de l'inspecteur Jacques Barbot dans les deux moulins de cette paroisse. Le premier appartenant à René Silvain Boutelier, tenu à ferme par Yves Bonhomme. Il s'y fait deux sortes de papier : au pôt et main brune...Le second moulin appartenant au Sieur Camu, marchand de Rouen, est tenu à ferme par Olivier Dalençon maître fabricant. Il s'y fait trois sortes de papier : au pot, main brune, au griffon simple de 17 pouces 1 ligne de largeur (45,9 cm) sur 13 pouces de hauteur (35,1 cm).

1745, 12 février : état des maîtres papetiers de la subdélégation de Lisieux : Marie Le Lièvre, veuve d'Olivier Dalençon, fait valoir un moulin qu'elle tient du Sieur Camus, marchand de Rouen, par 450 livres. Elle emploie 8 ouvriers non compris son valet, 2 fils et 3 filles, tandis que 4 ouvriers fabricants sont suffisant ?

Dans son moulin il y a 4 pilles ferrées et une douce, une cuve à ouvrer. Il s'y fait du papier au griffon, à l'enseigne, pôt cartier et main brune. Pour Rouen, Caen, Lisieux, Orbec et aux environs.

Yves Bonhomme fait valoir l'autre moulin à papier situé sur la rivière d'Orbec, qu'il tient à ferme de René Sylvain « Bouteiller » par 270 livres de fermage. Il emploie 4 ouvriers : 2 coucheurs, 1 gouverneur et 1 leveur. Son moulin est équipé de 4 pilles ferrées et une enflourée composées de trois maillets et d'une cuve. Il s'y fabrique du papier au pôt, à l'enseigne et main brune.

1756 - 1758 : la société historique de Lisieux dans le fonds cailleau cote 3 F : subrogation de fieffe de ce moulin...

<sup>60</sup> A. D. 14 - M 8633

<sup>61</sup> Tabellionnage d'Orbec

1807 – 1825 – 1830 – 1855 – 1860 – 1875 d'après les sondages de P. Dupré présence de ces deux moulins (voir note n° 56).

### **17) Mesnil-Guillaume :**

1825 – 1830 – 1855 – 1860, un troisième moulin est signalé par P. Dupré.

1837 : note commune à tous les moulins à papier de l'arrondissement de Lisieux : une espèce de papier dite raisine-bulle est fabriquée particulièrement pour les cloches à melons, fruits dont la culture est très répandue dans la vallée d'Orbec<sup>62</sup>.

1876 : Monsieur Dubos, fabricant de papier à la mécanique est le seul qui reste en activité.

### **18) Glos : même localisation que Mesnil-Guillaume.**

1825 – 1830 – 1855 – 1860, un moulin est signalé d'après les sondages de P. Dupré (voir note n° 56).

### **19) Courtonne-la-Ville :** département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton d'Orbec.

1789 : généralité d'Alençon. Election de Lisieux, Vicomté d'Orbec.

La période d'activité de ce moulin commence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et dure environ un siècle. L'acte le plus remarquable de ceux qui marquent son existence, c'est un bail dont le prix est exorbitant.

1634, 14 novembre : François Fresné papetier de Courtonne-la-Ville, fermier du moulin à papier par bail fait par la Dame Jozière, sous-baillie la jouissance de ce moulin à Louys Cullier pour 40 rames de papier au pôt, chacune pesant 9 livres et valant 35 sols, toutes les 7 semaines, rendues en la ville de Rouen (297 rames par an, soit environ 520 livres ; même si la matière première est fournie, le bail est presque le double des autres moulins de cette époque).

### **20) La Cressonnière à présent jumelée à Saint-Martin-de-Bienfaite**

ci-devant 11<sup>e</sup> moulin.

Les premiers documents de ce moulin apparaissent en 1592 avec Jean Autin l'un des papetiers de l'Université de Caen<sup>63</sup>.

1740, 21 novembre : visite de l'inspecteur Jacques Barbot : ce moulin appartient à Madame la princesse Dépinoy, que fait valoir Henri Quérueil. Mêmes remarques que pour les autres moulins mis à part : dans le moulin les piles et pourissoirs sont à couvert, il y a aussi 4 réservoirs mais qui ne sont pas à couvert. Le fermier dit ne pouvoir à qui s'adresser pour le faire, ne sachant où est Madame la princesse Dépinoy.

1745, 3 février : état des moulins. Les gardes jurés ont déclaré que le moulin à papier appartenant à Madame la princesse Dépinoy est tombé en non valeur depuis 4 ans.

1768, 3 février : Yves Bonhomme maître papetier demeurant à la Cressonnière est cité dans une procédure du Bailliage d'Orbec.

1777 : Yves Bonhomme, fils Yves, papetier, taxé d'office à 43 livres (en 1732 dans la taille de cette paroisse il y a Olivier Dalençon à 30 livres, ce maître papetier ensuite est à Mesnil-Guillaume).

1807 – 1855 – 1860 – 1875, vers 1911 ? moulin signalé par les sondages de P. Dupré (voir note n° 56).

<sup>62</sup> Annuaire des 5 départements de l'ancienne Normandie de 1838, page 120

<sup>63</sup> A. D. 14 – D 126

1885, 17 janvier : annonce vente sur saisie du matériel de l'usine à papier ayant été exploitée par Messieurs Hedou frères, se trouvant à 2 km de la gare de Saint-Martin-de-Bienfaite (ligne de Lisieux à la Trinité de Réville). Maître Bouffard, huissier vendra le dimanche 1<sup>er</sup> février à 2 heures de relevée : une très belle machine à fabriquer le papier, une chaudière à vapeur de 40 CV avec ses accessoires, une machine à couper le papier avec ses accessoires, un laminoir pour glacer le carton et une presse à 4 colonnes en fonte... A la requête de Monsieur le Directeur des Contributions Indirectes<sup>64</sup>.

**21) Saint-Jean-D'Asnières** : département de l'Eure, arrondissement de Bernay, canton de Cormeilles. 1789 : généralité d'Alençon, élection de Lisieux.

1660 – 1758 : mention de papetiers dans les registres de catholicité familles Dalençon, Dumont de Canapville, Barrabey de Bonneville-la-Louvet, Dain de Pont-Authou, Haudard...

1740, 5 novembre : moulin appartenant à Monsieur Dasnières, tenu à ferme par Jacques Souchet et Jean Hodard...L'inspecteur Jacques Barbot dans son procès verbal remarque que les 4 réservoirs ne sont couverts que par des planches amovibles et que le quatrième n'est pas encore sablé : les eaux de ce moulin ne sont pas commodes et pour peu qu'il pleuve, elles sont boueuses. Il sera nécessaire que ce dernier réservoir soit relevé presque tous les huit jours et changé (enlever le sable et en remettre du nouveau).

1744 – 1745 : taille, taxé d'office, Jacques Corneille papetier, 3 livres ; François Haudard papetier 5 livres...

1745, 12 février : état des maîtres papetiers de la subdélégation de Lisieux : Jean Haudard fait valoir le moulin à papier situé en la paroisse de Saint-Jean-D'Asnières qu'il tient à ferme de Monsieur Dasnières par 300 livres. Il a 4 ouvrier fabricants Nicolas Dubosc, Gabriel Dubosc son frère, Philippe Dubosc et Jacques Le Monnier. Son moulin est équipé de 4 pilles ferrées et une douce pour affiner, une cuve à ouvrir. Il s'y fait 3 sortes de papier : au pôt, à l'enseigne et main brune.

**22 et 23) Bonneville-la-Louvet** : département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Blangy-le-Château. 1789 généralité de Rouen, élection de Pont-Audemer :

C'est sans doute dans cette localité que l'un des premiers moulins à papier est édifié dans la Baronnie de l'Evêque de Lisieux. Dans un registre de gage plège est cité : les héritiers Olivier Auboult, représentant Guillaume Le Portier pour le moulin à papier qui fut Ridel (Olivier Auboult est papetier en 1606, Guillaume Le Portier est l'un des 4 papetiers de l'Université de Caen en 1540<sup>65</sup>. Ridel est probablement le premier tenant.

Mis à part l'origine de Richard Dallenchon, papetier de Bonneville-la-Louvet, ci-devant cité en 1521, il faut attendre la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle pour avoir quelques renseignements. Le 25 juin 1577 maître Pierre Auboult afferme pour 6 ans à Jehan Barroys et Adrien Defresnes demeurant en la paroisse de Pont-Audemer, les moulins à papier avec le lieu, pré, cour et maisons où ils sont édifiés à Bonneville-la-Louvet et Saint-Léger-sur-Bonneville, pour 260 livres et une rame de papier pot par an...<sup>66</sup>

1813 : il y a deux moulins à papier. L'un est au Sieur Chatelier ; il produit 1800 rames de papier par an (600 de blanc, 1200 de gris). Il fonctionne depuis toujours. L'autre est au Sieur Giffard, il fait 1000 rames de papier (300 de blanc et 700 de gris)<sup>67</sup>.

<sup>64</sup> Journal « Le Normand », journal de Lisieux. Les frères Hédou sont dits : anciens fabricants de papier à Cheffreville ?

<sup>65</sup> de La Roque, « Recherche de la noblesse à Lisieux n° 112. Il est dit privilégié et exempt de toutes tailles, ardes et subsides.

<sup>66</sup> Tabellionnage de Roncheville et Honfleur

<sup>67</sup> A. D. - M 8635

1850 : il ne reste qu'un seul moulin, on y emploie des machines à cylindre, au lieu de maillets. Cette papeterie est peu considérable : elle occupe en tout 8 à 9 ouvriers et produit 5000 rames de papier à enveloppes<sup>68</sup>.

**24) Pont-Authou** : département de l'Eure, arrondissement de Bernay, canton de Montfort.

1789 : généralité de Rouen, élection de Pont-Audemer, bailliage de Rouen.

La première mention de ce moulin est dans la liste des papetiers de l'Université de Caen : Amatus Davy et Nicolas Cal y sont cités en 1498 selon le Prevost, cet établissement relevait de l'abbaye du Bec.

1521 : Gui de Richebourg est papetier au Hamel de Manneville.

Cette même année Richard Dallenchon papetier de Bonneville-la-Louvet y demeure (voir à Saint-Vincent-la-Rivière au n° 26).

1652 : saisie des biens de Charles Dalençon papetier, fermier de Pierre Olivier pour avoir paiement de plusieurs rentes foncières dues à l'abbaye du Bec.

1769 : dans un contrat de vente, il est dit : « le moulin à papier est en mauvais état et en chômage depuis plusieurs années<sup>69</sup> ».

**25) Pont-Audemer** : département de l'Eure, arrondissement de Bernay, chef lieu de canton.

1789 : généralité de Rouen, siège d'élection, bailliage de Rouen.

A proximité de cette ville, un moulin à papier est quelquefois cité dans la généalogie de papetiers : c'est Toutainville. Plus tardivement il y a aussi celui de Campigny. Pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, voir le chapitre : la révolution industrielle : le papier à la mécanique.

**26) Saint-Vincent-la-Rivière** : département de l'Eure, arrondissement de Bernay, canton de Broglie 1789 : généralité de Rouen, élection de Bernay, Vicomté d'Orbec :

Ce moulin ainsi que les 5 suivants, en 1717 est dans la statistique de la généralité de Rouen. En 1740 lors de la visite de l'inspecteur Jacques Barbot, et pour la taille (les taxés d'office) ils sont rattachés à la généralité d'Alençon dans la Vicomté d'Orbec pour l'élection de Bernay ? Cette situation est complexe car il y a 3 vicomtés : Orbec, Montreuil et Bernay, qui se partagent le territoire aujourd'hui occupé par ce canton de Broglie<sup>70</sup>.

1521, 21 mai : Richard Dallenchon cité ci-devant prend à ferme pour 4 ans, de Regné le Roy escuier Sieur de Millay de Saint-Vincent-la-Rivière, un moulin à papier assis en cette paroisse de Saint-Vincent avec une autre maison assise au près du moulin sur la paroisse de Reville, avec les cuves, presses et perches de présent servant audit moulin...par le prix et somme de 24 livres tournois et une rame de papier fin...

1581, 19 avril : Anthoine Authin pappelyer baille un moulin à papier assis à Saint-Vincent.

1652 : l'exploitant Guillaume Peullevey est remplacé par son gendre, Jean Dalençon...

1740, 17 novembre : visite de l'inspecteur Jacques Barbot : ce moulin qui appartient à Monsieur Guenet, Conseiller au parlement de Rouen, est tenu à ferme par Michel Le Sage. Sa production est du papier pot et du papier gris ou main brune.

<sup>68</sup> Annuaire Normand de 1850

<sup>69</sup> Charpillon et Caresme, « Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure – Les Andelys, Delcroix 1868-1879. Mémoires et notes d'Auguste Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, Evreux Herissey, 1862

<sup>70</sup> Taxes d'office A. D. 61 – C 799. Sur la complexité des vicomtés, consulter : Michel et Thérèse Mesnil, « Le canton de Broglie, son histoire et son patrimoine. Les éditions de la bouteille à la mer. Paris 1998

1745, 3 février : état des moulins... appartenant à Monsieur Guenet ; affermé à Michel Le Sage, maître fabricant auquel il y a 5 pilles et 1 cuve...  
1841 : cessation de l'activité de cette papeterie<sup>71</sup>.

### **27) Saint-Laurent-du-Tencement** : (localisation voir n° 26)

1610 : présence de papetiers.

1690 : François Hinou, maître papetier demeurant à présent au moulin à papier « du Mindray » paroisse de Saint-Laurent-du-Tencement, confesse avoir pris en louage du sieur Jean Chagrin, marchand épicier de Rouen, paroisse Saint-Vivien, le moulin à papier « de Vindray » pour 240 livres par an<sup>72</sup>.

1740 – 1741 : taille, taxé d'office : Pierre Gorges 17 livres.

1740, 9 novembre : visite de l'inspecteur Jacques Barbot : ce moulin tenu à fieffe par Pierre Gorge, fabricant de deux sortes de papier (comme au n°26).

1745, 3 février : état des moulins... le même que ci-dessus il y a 6 pilles et 1 cuve.

1765 : taille, taxés d'office : François Le Vasseur, 17 livres ; Jean Jubert compagnon papetier, 10 livres ; Charles Gorge, 12 livres.

1780 : Félix Macé occupant le moulin à papier, 70 livres.

1860 : ce moulin est transformé en filature.

### **28) Saint-Denis-D'augeron** : (localisation voir n° 26).

1610 : présence d'un papetier : margaryn Guérin.

1719, 18 mars : certificat de domicile depuis 3 ans à Charles Chevreuil papetier dans cette paroisse<sup>73</sup>.

1740 – 1741 : taille, taxés d'office : Michel et Charles Chevreuil, 28 livres, 14 sols.

1740, 11 novembre : visite de l'inspecteur Jacques Barbot. Ce moulin est tenu à fieffe par Michel et Charles Chevreuil, frères, maîtres fabricants. Un détail jusqu'ici non mentionné : les formes sont faites par un ouvrier de Rouen qui travaille ordinairement pour tous les fabricants de cet arrondissement.

1745, 3 février : état des moulins... Cet établissement appartient à Charles Chevreuil. Il y a 6 pilles et 1 cuve.

1780 : taille, taxés d'office, 4 ouvriers à 2 livres chacun et le maître Louis Guérin 24 livres

1882 : arrêt de ce moulin<sup>74</sup>

### **29) Montreuil-l'Argillé** (localisation voir n° 26).

Dans cette paroisse avant 1789 quelques personnes ayant rapport avec le métier de papetier y habitent, c'est sans doute cause de la proximité de Saint-Denis-d'Augeron (n°28). Aucun document sur un moulin en 1740 et 1745. Il faut attendre 1790 pour avoir mention d'un premier établissement qui existe jusqu'en 1890. Un second moulin est aussi signalé de 1790 à 1844<sup>75</sup>.

<sup>71</sup> André Louis, « Les anciennes papeteries de l'Eure. Cet ouvrage a été consulté aux A.D. de l'Eure sous la cote Biblio 1380

<sup>72</sup> c. a ; date non relevée, d'après la cote A. D. 27 – 4<sup>E</sup> 39/34, elle se situe vers 1690

<sup>73</sup> A. D. 14 – 2C 2762

<sup>74</sup> d'après les auteurs cités notes 70 et 71.

<sup>75</sup> d'après André Louis note 71

**30) Réville** : aujourd'hui dans la commune de Trinité-de-Réville (localisation voir n° 26).

1521 : Richard Dallenchon habite à la limite de cette paroisse et de celle de Saint-Vincent-la-Rivière (voir n°26). Après une période de 50 ans sans aucun document, on a la surprise de trouver que ce Richard qui vient de Bonneville-la-Louvet, un augeron dont les ancêtres semblent être originaires de Saint-Désir-de-Lisieux<sup>76</sup>, a fait souche. Ses descendants sont nombreux et se fixent dans la région.

1583, 26 novembre : Laurens Dallençon fils de feu Richard...

1593, 7 novembre : contrat d'apprentissage du métier de papetier de 3 ans fait à Martin Duval fils Martin pour 6 livres par Laurens Dalençon maître papetier.

1628, 6 mars : le moulin à papier appartenant à Pierre de Hettehou escuier sieur de Saucey de Réville est baillé à ferme pour 3 ans à Louys Cullier de Préault et Jacques Mabire d'Abenon.

1653 : autre bail de ce moulin à Louys Dallençon de Réville...

1740, 16 novembre : visite de l'inspecteur Jacques Barbot. Ce moulin est exploité par Alexandre et Philippe Tiger.

1745, 3 février : état des moulins.. Cet établissement appartient à Alexandre et Philippe Tiger frères, maîtres papetiers. Il y a 5 pilles et une cuve...

Ce moulin perdure jusqu'en 1870.

**31) Crocy** : département du Calvados, arrondissement de Caen, canton de Morteaux-Couliboeuf. 1789 généralité d'Alençon. Election d'Argentan, subdélégation de Falaise.

Ce moulin à papier existe en 1625 car 2 papetiers y habitent<sup>77</sup>.

1632, 5 octobre : Simon de la Hogue, procureur en la cour du parlement de Rouen, baille à ferme les moulins à papier de Crocy à Jean Louvel fils Michel de Crocy pour 3 ans .

1685, 9 septembre : Jean et Nicolas Cucu demeurant à Crocy, baille le moulin pour 3 ans à Jean Dallet fils Jacques.

1719, 21 mars : certificat de résidence et devoir pascal pour François et Eustache Brunet, demeurant depuis 3 ans à Crocy, faisant valoir les moulins à papier<sup>78</sup>.

1741, 30 juin : visite de l'inspecteur Jacques Barbot. C'est un moulin qui est en règle bien que l'article 2 n'est pas suivi (voir note 8) : « il n'y a point de réservoir, et il est très difficile d'y en construire suivant la situation du lieu, parce que le fond qui joint immédiatement les bâtiments de ce moulin, n'appartient pas à celui qui est propriétaire du moulin, et quand il lui appartiendrait les reposoirs seraient exposés à être inondés par le débordement des eaux qui est très fréquent. Ce moulin est différent de bien d'autres, l'eau de la rivière ne sert à autre chose qu'à faire tourner les deux roues, et n'entre jamais dans les pilles, mais il se trouve à la proximité une fontaine de très belle eau et abondante dont, par le moyen de plusieurs auges, l'eau s'introduit directement dans les pilles. Cette eau est extrêmement claire, et n'est point suiette a estre brouillée ni gâtée par les débordements »<sup>79</sup>.

<sup>76</sup> La première mention de cette famille est dans une charte datée de 1298. Dans les registres de gaigne-plège, il y a le village des Dallanson et parfois nommé la Dalençonnerie (A.D. 14 – 14B 2651)

<sup>77</sup> voir à Sainte-Foy-de-Montgommery n° 33, acte du 15 décembre 1625 : Martin, François et Gabriel Chevreul, papetiers.

<sup>78</sup> C'est sans doute pour se mettre à l'abri des « répressions sévères » que les protestants subissent dans cette paroisse. En 1741, les Brunet se chargent de l'éducation et de l'apprentissage d'Eustache Bourdon fils d'un protestant inquiété par la police.

<sup>79</sup> Le règlement ne parle pas de cette possibilité. en lisant ce procès-verbal, on a l'impression que l'inspecteur est satisfait

Etat concernant le moulin à papier (sans date) dont des Chenets conseiller à la cour des aides est propriétaire et Eustache Brunet, maître fabricant est fermier. Il y a 6 piles et 4 cuves ? Il a 2 sortes de papier, au pot et à la main brune qui se vendent à Caen et à Rouen..  
1764, 8 décembre : la famille Isabel est au moulin depuis 3 ans<sup>80</sup>, elle y restera jusqu'à sa destruction vers 1846.

**32) Vendevre** : département du Calvados, arrondissement de Caen, canton de Morteaux-Coulboeuf.

1789 : généralité d'Alençon, élection et Vicomté de Falaise.

1498 – 1515 ? Roland Fourriau cité comme papetier de l'université de Caen.

1545 : un moulin à papier figure dans l'aveu du fief de grattemesnil rendu par René de Beauveau à Pierre de Perrières, baron de Thury, Vicomte de Breteuil et Crevecoeur<sup>81</sup>.

**33) Sainte-Foy-de-Montgommery** : département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Livarot. 1789 : généralité d'Alençon, élection et Vicomté d'Argentan.

1624, 27 juillet : Jean de Vergeast, esquier sieur de la Brochetière a institué son procureur spécial Gilles de Vergeast, son frère, auquel il donne pouvoir de prendre à fief et à rente de Monsieur le Comte de Montgommery, le droit de faire bâtir un moulin à papier sur les héritages du sieur constituant... dépendant du domaine fieffé dudit Comte, moyennant 6 livres par an...

1625, 15 décembre : Martin, François et Gabriel Chevreuil père et fils de Meulles à présent demeurant à Crocy, prennent fieffe afin d'héritage perpétuel la droiture de construire un moulin...

1642, 2 juillet : Gilles de Vergeast, esquier, sieur de Chatillon et Thomas Autin se faisant fort pour son fils Thomas demeurant à Sainte-Foy-de-Montgommery, ont fait compte et regard de la jouissance d'un an du moulin à papier.

Ce moulin ne figure pas dans les statistiques de 1717, 1740.

**34) Brieux** : département de l'Orne, arrondissement d'Argentan, canton de Trun.

1789 généralité d'Alençon, élection et vicomté de Falaise.

1618, 16 mars : bail d'une maison assise à Brieux à Jacques Duprey du métier de papetier.

1632, 12 novembre : bail du moulin à papier de Brieux à François Chevrel fils Martin papetier natif de Meulles, vicomté d'Orbec par Rault Lemarchand, esquier, sieur du Parc...

1638, 26 novembre : François Chevrel papetier à Brieux vend et promet livrer à Michel Houel, bourgeois de Falaise, 62 rames de papier moyen à la Licorne, bon et suffisant, loyal et marchand, à livrer dans le carême prenant venant pour 82 livres, 20 livres payé d'avance.

**35) Moul** : département du Calvados, arrondissement de Caen, canton de Bourguébus

1789 : généralité et élection de Caen.

1652, 6 mai : Gilles Brière de la paroisse de Saint-Pierre-la-Vieille<sup>82</sup> du métier de charpentier papetier s'est obligé envers Louis Scelles seigneur... de faire et bâtir un moulin à papier en la paroisse de Moul Hameau d'Ingouville et le rendre battant et tournant à 5 piles, le drapeau en état de faire du papier avec une pile à affiner et deux presses, l'une vive, l'autre sèche. Le

<sup>80</sup> A l'enterrement de Pierre Isabel âgé de 81 ans, marchand de la paroisse de Canapville. 1761 à 1846 = 85 ans de présence, 3 générations.

<sup>81</sup> Docteur Pépin, notice sur la commune de Vendevre, annuaire de Calvados de 1872.

<sup>82</sup> Département du Calvados, canton de Condé-sur-Noireau

tout prêt dans le jour de la magdeleine prochaine venant. Pour 50 livres, 15 livres d'acompte. Les matériaux seront mis sur place dans 8 jours.

1655, 13 juin : baptême de Louis fils de Jacques Morice papetier.

1660, 6 décembre : inhumation de Jacob Grimout, compagnon papetier demeurant au moulin à papier de Moul<sup>83</sup>.

**36) Argences** : département du Calvados, arrondissement de Caen, canton de Troarn.

1789 : généralité et élection de Caen.

1601, 4 novembre : lecture en la maison de Nicolas Bonhomme maître papetier de Courtonne-la-Ville (n°19), en présence de Pierre Bonhomme, lecture d'un contrat en forme de transaction fait par Odet de Saffray escuier pour Guillaume de Saffray, sieur de Vimont, son père et Julian Le Vacher et Richard Foulon au sujet d'une caution de 150 écus<sup>84</sup>.

1615 : 2 contrats d'achat de drapeaux fait par Marin Brunet demeurant au moulin à papier du Fresne d'Argences.

1629, 27 février : Nicolas Le Sénéchal procureur de Odet de Saffray sieur de Vimont baille pour 3 ans à Jean Froger de Canapville Vicomté d'Orbec les moulins à papier lui appartenant, pour 120 francs tournois et 6 rames de grand papier.

1644, 25 juin : inhumation de Jacques Bocquet de Bonneville-la-Louvet, demeurant au moulin à papier.

1657, 4 mars : délibération au sujet de la taille à payer par Pierre Le Cointre prétendant être imposé au rôle de Crocy<sup>85</sup>

1792 – 1811 : l'imprimeur Cailloué, rue morte eau, fabrique le papier dont il a besoin avec des machines à broyer qui sont actionnées par une roue à aubes<sup>86</sup>.

Il y a un lieu-dit « le moulin à papier » à Saint-Pierre-Oursin peut-être jadis situé sur Argences<sup>87</sup>.

**37) Bô (le)** : département du Calvados, arrondissement de Caen, canton de Thury-Harcourt.

1789 : généralité d'Alençon, élection de Falaise.

1712 : taille, taxé d'office : Louis Sorel 6 livres, 1 sol, 6 deniers.

1720 : accident devant la roue du moulin à papier.

1741, 28 juin : visite de l'inspecteur Jacques Barbot. Dans ce moulin il s'y fait du papier pot et main brune, et n'y a point de réservoir.

1743 : taille François Sorel faisant valoir le moulin à papier de la paroisse<sup>88</sup>.

1745 : état des moulins : Louis Le Comte au lieu de Jean Sorel.

Dans ce moulin il y a 4 pilles et 1 cuve pour faire 3 sortes de papier : pot cartier, main fleurie et petit carré qui se vendent à Caen .

1811-1812 : 1 établissement, 9 ouvriers nourris. Valeur brute des produits : 3 000 F.

1852 : 7 septembre, annonce de la vente d'un ancien moulin à papier avec « les pilles et ustenciles »

**38) Urville** : Département du Calvados, arrondissement de Caen, canton Bretteville-sur-Laize ; 1789 généralité d'Alençon, Election de Falaise

1592 : Germain Faucon d'Urville, l'un des papetiers de l'Université de Caen<sup>89</sup>.

<sup>83</sup> A. D. 14 – E suppl. 299

<sup>84</sup> 150 écus soit environ 450 livres, somme, sans doute, pour garantir la construction du moulin à papier.

<sup>85</sup> A. D. 14 – E suppl. 1340

<sup>86</sup> Exposition, Mairie d'Argences du 28 décembre 1991.

<sup>87</sup> Cote I. G. N. 1612 est. voir aussi E suppl. 1361 fondation de Saint-Pierre-Oursin le 12 septembre 1753

<sup>88</sup> A. D. – C817

<sup>89</sup> A. D. 14 – D 126

1607 : Jehan Ridet, papetier à cause du dérolement de Germain Faucon.

1680 août : François Helye papetier<sup>90</sup>.

1700, 9 octobre : François Faucon reconnaît avoir baillé à titre de ferme pour 5 ans à Alexandre Le Normand, le moulin à papier assis en la paroisse d'Urville appartenant au dit bailleur, Michel Sorel ancien locataire.

1737, 8 décembre : mise nous tutelle des enfants de feu Gabriel Sorel, en son vivant demeurant en la paroisse d'Urville, de la profession de papetier au moulin à papier du dit lieu<sup>91</sup>.

1741, 26 juin : Visite de l'inspecteur Jacques Barbot. Ce moulin appartenant à Gaspard Faucon, bourgeois de Caen, est affermé à Nicolas Le Conte qui le fait valoir « Il n'y a point de réservoirs et quoique le fermier de ce moulin ait sollicité le propriétaire d'en faire, il ne veut point s'y déterminer par rapport au peu de revenus de ce moulin qu'il dit aimer mieux abandonner parce qu'il lui en coûterait trop »

1745, état des moulins : Louis Le Comte au lieu de Jean Sorel. Comme au Bô : mêmes exploitants avec un équipement identique pour faire les trois sortes de papier : pot cartier, main fleurie et petit carré qui se vendent à Caen aussitôt faites.

1775 – 1776 : taille taxée d'office : Louis Le Comte faisant valoir le moulin à papier : 9 livres...

**39) Barneville-la-Bertrand** : département du Calvados, arrondissement de Lisieux, canton de Honfleur. 1789 : généralité de Rouen, élection de Pont-l'Évêque . Sergenterie de Honfleur.

La paroisse voisine Pennedepie qui est dans la même élection, mais dans la sergenterie de Touques<sup>92</sup>, a donné son nom à ce moulin. Cet établissement qui se situe sans doute, au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à la limite de ces deux paroisses, est alimenté en eau par le ruisseau ou rivière de Pennedepie peut être aussi appelé ruisseau du Parc.

Dans les registres des tabellions de Honfleur et Roncheville déjà explorés par deux érudits notoires<sup>93</sup>, quelques contrats pour cette étude sont relevés :

1599, 18 septembre : Symon Besongne papetier demeurant en la paroisse de Barneville-la-Bertrand a reconnu avoir vendu et promis livrer à Honnête Homme Anthoine Guillot, lieutenant des archers de la ville Française de Grâce, bourgeois présent acheteur de 1000 rames de papier bon et suffisant loyal marchand et bien collé, propre à l'écriture, à savoir 500 rames de pot pesant chacune 9 livres ; 300 rames de Licorne pesant 6,5 livres et 200 d'estresse pesant 14 livres. La vente faite chaque rame de pot à 32 sols, Licorne 24 sols, estresse 25 sols. Le dit Besongne a reçu 300 livres d'avance qu'il devra déduire sur chaque rame à raison de 6 sols. L'acheteur payera l'outre plus en argent ou en marchandise de drapeau à 45 livres le millier. A livrer 24 rames par semaine sur le quai du Havre à Honfleur...

1601 : Jean Taillefer, capitaine de navire vend à Jean Besongne 4000 livres de drapeau venant de Bretagne à charge par l'acheteur de lui livrer par 30 rames chaque semaine : 60 rames de

<sup>90</sup> Inventaire communal, registres paroissiaux.

<sup>91</sup> Gabriel, outre sa veuve Marguerite Verson, laisse 7 enfants : 5 garçons et 2 filles. Deux des garçons sont majeurs : André est présent, François est absent. Il est compagnon cartier en la ville de Calais

<sup>92</sup> Voysin de la Noiraye, « Mémoire sur la généralité de Rouen », Paris 1913.

<sup>93</sup> La plupart de ces vieux registres consultés il y a une vingtaine d'années pour cette étude, sont à présent « non communicables ».

Paul Bréard, « Marques de papetiers au XVII<sup>e</sup> siècle dans « Le Pays Normand » n° 11 novembre 1902. Paul Jubert a fait un important dépouillement d'archives sur le papier : A. D. 14 dans la sous série 75F : un inventaire classé par Gildas Bernard en 1974 facilite la recherche.

papier au pôt pesant chacune 9 livres ; 30 rames à la Licorne pesant 6 livres ; 30 rames d'estresse pesant 15 livres<sup>94</sup>.

1603, 1<sup>er</sup> décembre : Jean et Georges fils de Symon prennent à bail de Madame Le Jumel le moulin à papier de Barneville...

1624 : ce bail est renouvelé.

1645 : Antoine Besongne et Charles Dallençon sont associés.

1665 : le moulin est incendié et de nouveau baillé en 1666.

1672 : bail de 6 ans est fait à F. Bellouin demeurant au Bec-Hellouin et tout autant qu'en a jouit ci-devant Nicolas Guerente...

**Henri Paumier**  
**JORT le 5 Avril 2003**

---

<sup>94</sup> Le papier d'estresse est de la qualité et au format à la convenance de l'acheteur : 14 livres dans le premier marché, 15 dans le second.

Les contacts commerciaux avec Le Havre sont nombreux. A cette époque, la ville est en pleine expansion. Des Augérons y font des affaires : certains même demandent à être reçus bourgeois comme Jacques et Henry Besongne, natifs de Bonneville-la-Louvet pour jouir des privilèges : franchise, exemption et immunité. (Inventaire B. B. 14)

# Période d'activité des moulins de papetiers

Henri Paumier

Cours d'eau	N°	Localisation	16 <sup>e</sup> s.	17 <sup>e</sup> s.	1717	1740	1745	1807	1825 1830	1855 1860	1875	20 <sup>e</sup> s.
Touques	1	Orville				X						
	2	Canapville	X	X	X	X	X	X	X			
	3		X	X	X	X	X	X	X			
	4		X	X	X	X	X	X				
	5	Moutiers-Hubert								X	X	
		Fervaques	X									
R. du Bourgel	7	Avernes	X	X	X	X	X					
Orbiquet	8	Abenon	X									
	9	Friardel	X									
	10	Orbec	X	X					X	X		
	11	St Martin de Bienf.	X	X								
	12	St Martin de Mailloc							X	X		
	13	La Chapelle Yvon							X	X		
	14	St Denis de Mailloc		X				X				
	15	Mesnil-Guillaume	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	16		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	17								X	X	X	
	18	Glos							X	X		
La Courtonne	19	Courtonne la Ville		X								
Ruisseau de la Cressonnière.	20	La Cressonnière	X	X	X	X		X	X	X	X	
La Calonne	21	St Jean d'Asnière		X	X	X	X					
	22	Bonneville la Louvet	X	X	X	X	X	X	X	X		
	23		X	X	X	X	X	X	X			
La Risle	24	Pont Authou	X	X	X							
	25	Pont-Audemer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Charentonne	26	St Vincent la Rivière	X	X	X	X	X	X	X			
Gueil	27	St Laurent d Tencem	X	X	X	X	X	X	X	X		
	28	St Denis d'Augeron	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	29	Montreuil L'Argilé						X	X	X	X	
Dives	31	Crocly		X	X	X	X	X	X			
	32	Vendeuvres	X									
La Vie	33	Ste Foy de Montgom		X								
Filaine	34	Brieux		X								
Muance	35	Moult		X								
	36	Argences		X								
Orne	37	Le Bô			X	X	X	X	X			
Laize	38	Urville	X	X	X	X	X					
R. de Pennedepie	39	Barneville-La-Bertrand	X	X								
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>Répartition</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>1</b>

# MARQUES POSTALES ET OBLITÉRATIONS

DES BUREAUX :

- LIVAROT
- SAINT PIERRE SUR DIVES
- VIMOUTIERS
- MONTPINÇON

CI. LOGRE  
CERCLE PHILATELIQUE  
LEXOVIEN

Le service de la Poste aux lettres, service régulier mis à la disposition du public, date du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1668, Louvois accède à la Surintendance Générale des Postes et entreprend d'unifier, de centraliser et d'harmoniser les services de la Poste aux lettres.

Le règlement du 11 avril 1676, fixe le montant des taxes pour l'acheminement des correspondances. Ces taxes sont basées sur la distance de ville à ville. Il devient indispensable d'indiquer le nom du bureau d'origine sur le pli pour le calcul de la taxe. C'est la naissance de la marque postale.

A l'époque on pouvait expédier les lettres de deux façons :

- **En port dû** : le port de la lettre était payé par le destinataire. C'était l'usage. Le contraire aurait été considéré comme un manque d'éducation. Cette manière de procéder, partait du principe qu'un service se paie lorsqu'il est rendu. Le montant à payer par le destinataire est apposé au recto, sous forme d'un chiffre manuscrit ou au tampon.

- **En port payé** : dans ce cas l'affranchissement de la lettre était payé par l'expéditeur. Les correspondances expédiées aux magistrats, notaires, ect.. devaient être acheminées en port payé, de telle façon que le destinataire les reçoive sans rien devoir déboursier. Le montant du port accompagnait la lettre jusqu'au bureau de destination.

Le bureau de poste peut être de "Direction" ou de "Distribution"

- **Le bureau de "Direction"** : Il assure, sans aucune restriction, toutes les opérations postales existantes à l'époque.

- **Le bureau de "Distribution"** : Est un établissement postal dit secondaire, relevant d'un bureau de direction. Il ne peut effectuer jusqu'en 1819 que la collecte et la distribution des lettres. Les compétences du bureau de distribution s'élargiront ensuite progressivement à toutes les opérations postales.

Sur la liste des bureaux de la Poste aux lettres, annexée au tarif de 1704, on ne trouve que Lisieux et Orbec. Le bureau de Croisenville (ortographe de l'époque) sera créé en 1775 et celui de Vimoutiers, dépendant d'Argentan deviendra bureau de direction le 1<sup>er</sup> Juillet 1783.

Les marques de ces bureaux sont d'abord manuscrites, puis apposées au tampon de fabrication locale.

En 1790, la France est divisée en 83 départements, numérotés par ordre alphabétique. Le Calvados porte alors le n° 13 et l'Orne le n° 59. Le département des Alpes Maritimes ne sera créé qu'en 1793, sous le n° 85 et sera supprimé en 1815. Le département de la Loire ne sera créé qu'en 1830 sous le n° 84 (division du Rhône)

Armes Monieur  
Monieur de Saint Loup en son Gateau  
de la Tour proche Fallaise  
A Fallaise

Pli en port dû  
Marque manuscrite "de lizieux"  
Taxe manuscrite 4 sols  
17 Mars 1746

L.EUX  
A Messieur H  
Messieur Claude Lavelle fils de  
Compagnie negociens a St Etienne  
a St Etienne en foires

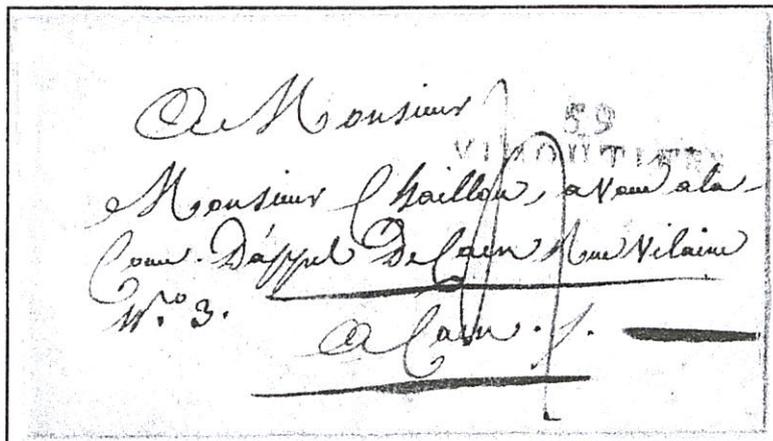
Pli en port dû  
Griffe linéaire rouge L.EUX (Lisieux en abrégé)  
Taxe manuscrite 15 sols  
13 Septembre 1765

A Monsieur  
Monsieur De Latour  
en son chateau de Latour  
proche La Roche et Latour

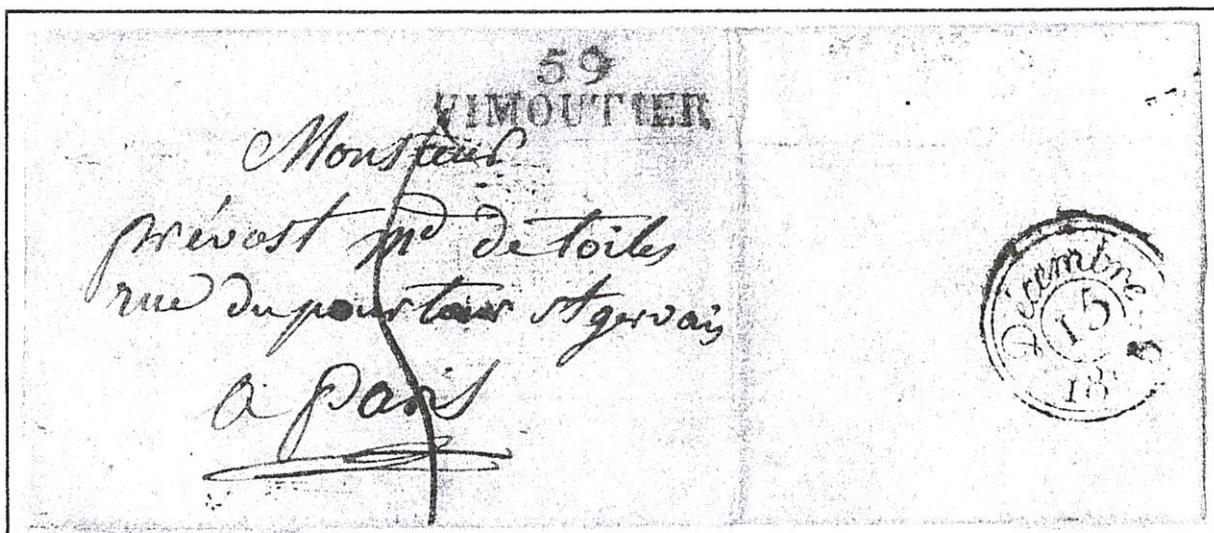
Pli en port dû  
Marque manuscrite "d'orbec"  
Taxe manuscrite 3 sols  
20 Février 1748

J. Albonieur  
Monsieur d'Arès genealogiste  
Oroy Prée du temple  
Paris

Pli en port dû  
Griffe linéaire 30 mm " D'ORBEC "  
Taxe manuscrite 4 sols  
26 Mars 1753



*Pli en port dû*  
*Griffe linéaire 36 x 9 - 59 / VIMOUTIER*  
*Taxe manuscrite 4 décimes*  
*27 Juin 1815*

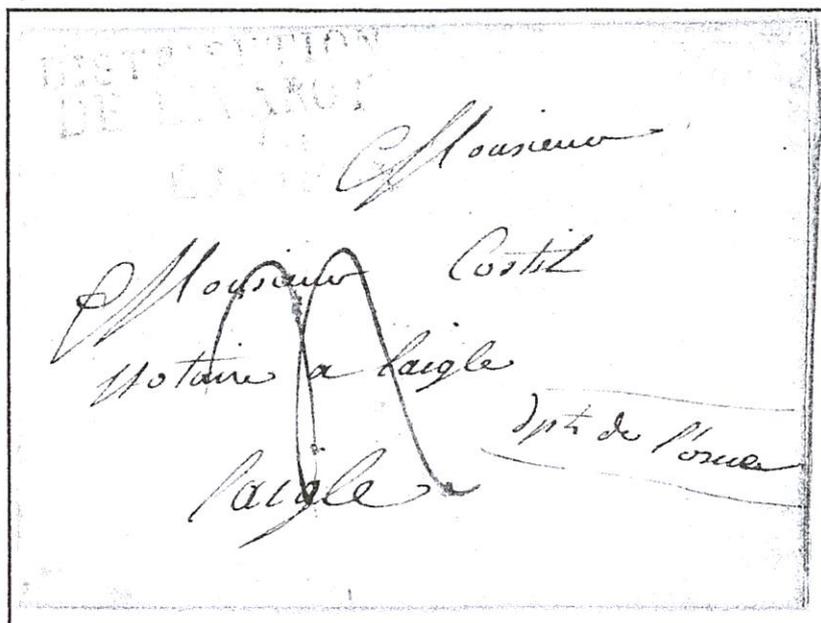


*Pli en port dû*  
*Griffe linéaire 37 x 10 - 59 / VIMOUTIER*  
*Taxe manuscrite 5 décimes*  
*Au verso : dateur rouge d'arrivée à Paris*  
*15 Décembre 1825*

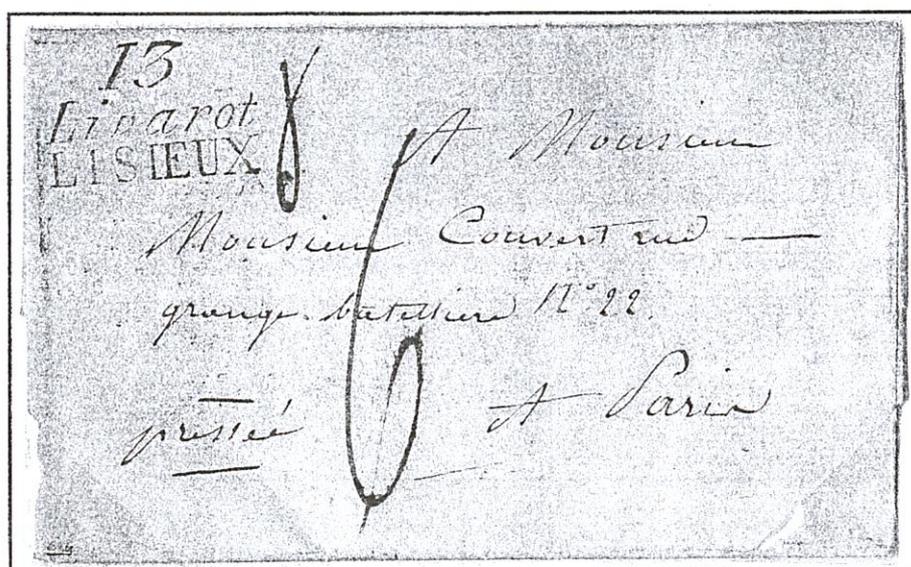
Vimoutiers sera orthographié avec un "S" final en 1848  
 ( circulaire n° 26 de l'Administration des Postes du 30 Mai 1848 )

Le bureau de Livarot sera ouvert le 15 Septembre 1811 en " distribution " relevant de Lisieux.

Les bureaux de distribution étaient dotés d'une griffe linéaire, connue sous le nom de cursive double. Cette griffe comportait le numéro du département, le nom du bureau de distribution en caractères italiques minuscules (cursives) et le nom du bureau de rattachement en lettres capitales. Mais de Septembre 1815 à Novembre 1820, Livarot utilisera une griffe particulière " DISTRIBUTION / DE LIVAROT "



*Pli en port dû*  
Griffe linéaire DISTRIBUTION / DE LIVAROT  
et griffe 30 x 11 - 13 / LISIEUX  
Taxe manuscrite 4 décimes  
10 Décembre 1818

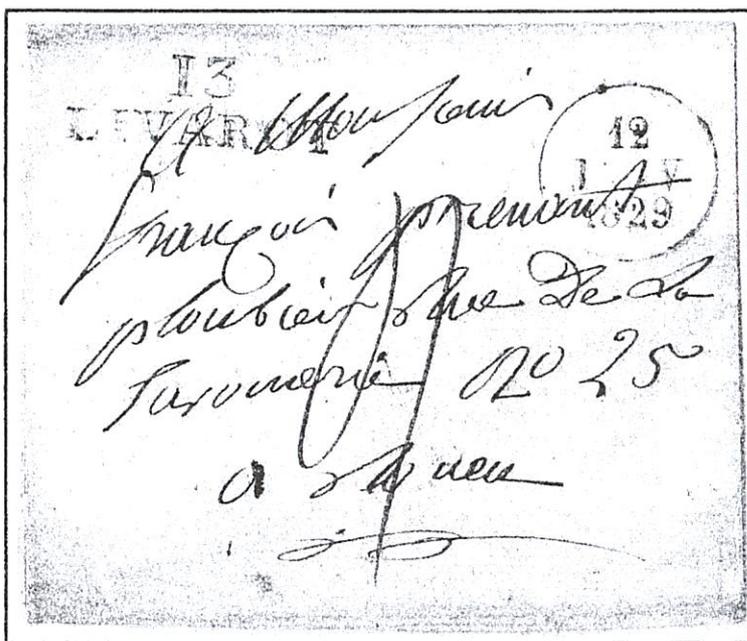


*Pli en port dû*  
Cursive double 13 / Livarot / LISIEUX  
Taxe manuscrite 6 décimes  
27 Juillet 1824

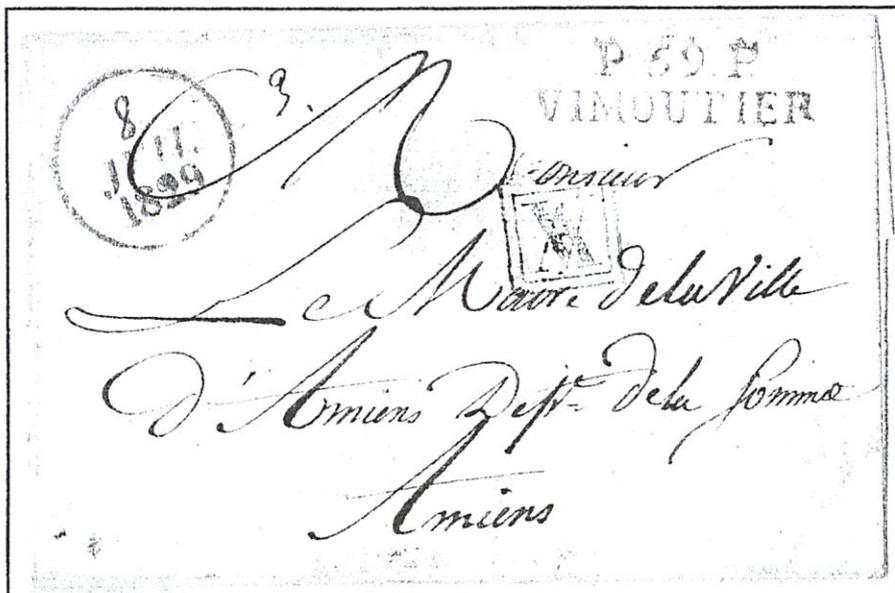
Le 16 Juin 1825, Livarot devient bureau de " direction " et possède alors sa propre griffe.

L'Administration des Postes prend conscience de l'intérêt de contrôler le délai d'acheminement de la lettre. Il met en service un cachet identique pour tous les bureaux qui comporte, dans un cercle, un bloc dateur à trois éléments : le quantième, le mois et l'année.

Ce dateur sera frappé, au 1<sup>er</sup> Janvier 1826, au verso des lettres en arrivée et à partir du 1<sup>er</sup> Février 1828, il est apposé au recto et indique la date d'expédition.



*Pli en port dû*  
*Griffe linéaire 35 x 11*  
 13 / LIVAROT  
 Cachet dateur  
 Taxe manuscrite 4 décimes  
 12 Janvier 1829



*Pli en port payé*  
 Griffe linéaire 37 x 10 - P 59 P / VIMOUTIER  
 Cachet dateur  
 Marque rouge A et V entrelacés ( Verification d'Affranchissement )  
 8 Juillet 1829

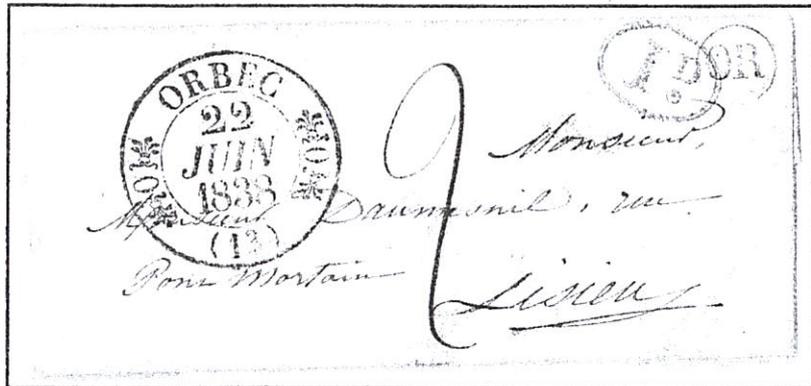
Pour éviter une double manipulation : griffe linéaire et dateur, l'Administration met en service, en 1830, un cachet à date circulaire comprenant une couronne fixe portant le nom du bureau ainsi que le numéro du département et en son centre un bloc dateur composé d'éléments mobiles.

Suivant les bureaux ce cachet à date présente trois variantes.

**1°) Le cachet à date "à doubles fleurons" dit type 11**

C'est esthétiquement le plus accompli. Sa couronne présente, de part et d'autre du nom du bureau, deux ornements verticaux composés chacun de deux fleurons symétriques séparés par un ovale horizontal.

Les doubles fleurons laissant moins de place dans la partie supérieure de la couronne, ce motif orne le cachet des bureaux dont le nom est plutôt court, de deux à six lettres

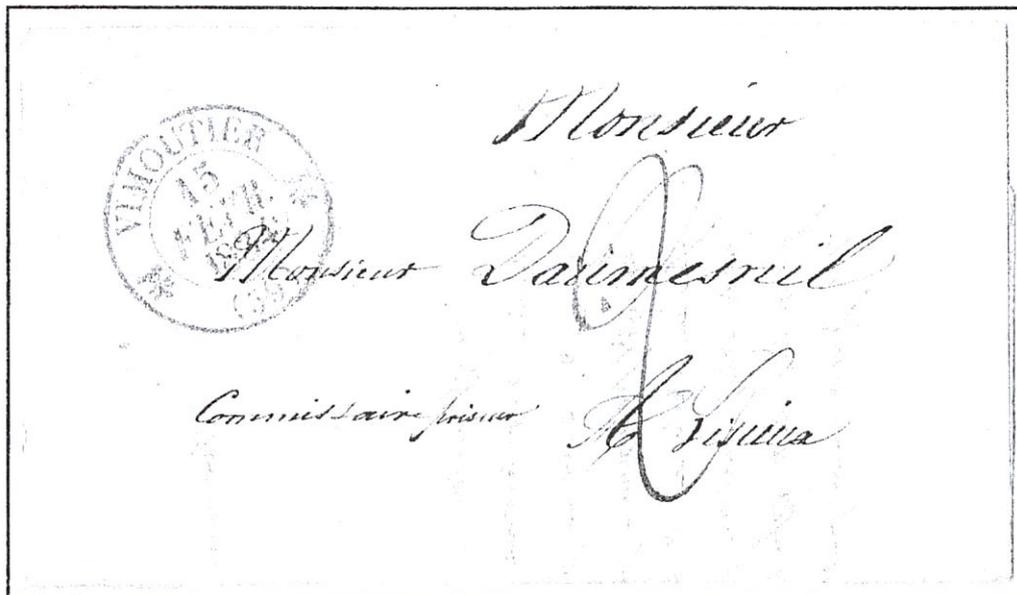


*Cachet à date à doubles fleurons " ORBEC "*  
*Taxe manuscrite 2 décimes*  
 OR : Origine Rurale - 1.<sup>D</sup> (rouge) : Décime Rural  
 22 Juin 1838

Pour cette raison les bureaux de Livarot, Vimoutiers et Saint Pierre sur Dives ne seront pas dotés de ce type de cachet.

**2°) Le cachet à date "à simples fleurons" dit type 12**

Il se distingue du précédent par une ornementation réduite à un simple fleuron de part et d'autre du nom du bureau.



*Pli en port dû*  
*Cachet à date à simples fleurons " VIMOUTIER "*  
*Taxe manuscrite 2 décimes*  
 15 Février 1834

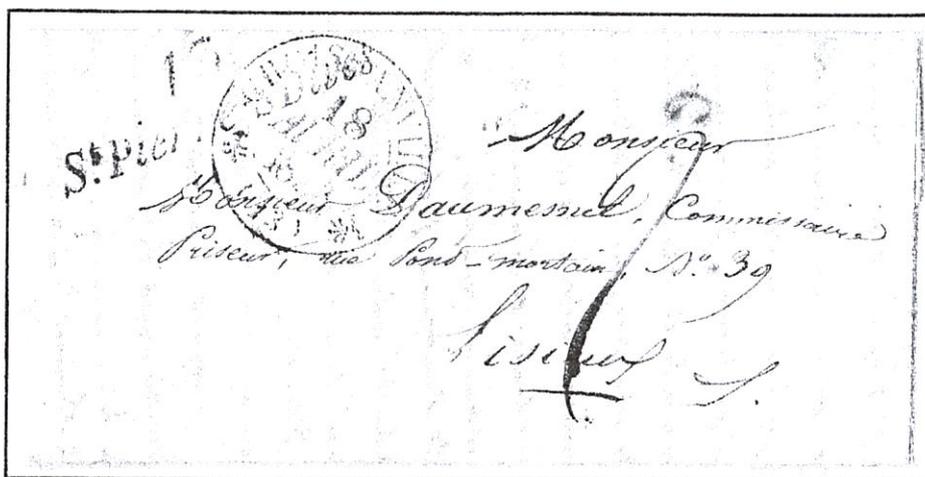
l'Administration des Postes, au cours de sa séance du 12 Décembre 1829, décide de créer un bureau de distribution à Saint Pierre sur Dives, relevant du bureau de Croissanville.

Dans la minute des délibérations, il est également précisé :

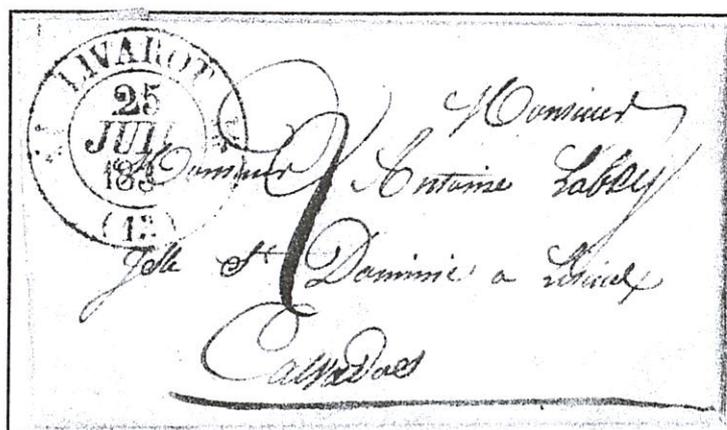
*"Il sera établi un service : de Croissanville à Saint Pierre sur Dives, à pied....*

*"Le traitement du distributeur est fixé à la somme annuelle de 150 francs.....*

A partir de Mai 1830, le bureau du matériel grave les cursives (griffes des distributions) dans la même forme qu'auparavant, mais sans le nom du bureau de rattachement. Celui-ci appose son cachet à date sur le recto du pli, à coté de la cursive.



*Pli en port dû*  
*Cursive 13 / St Pierre S. Dives*  
*Cachet à date simples fleurons "CROISSANVILLE"*  
*Taxe manuscrite 2 décimes*  
*18 Avril 1833*



*Pli en port dû*  
*Cachet à date à simples fleurons "LIVAROT "*  
*Taxe manuscrite 2 décimes*  
*24 Juillet 1835*

### 3°) Le cachet à date "sans fleurons" dit type 13

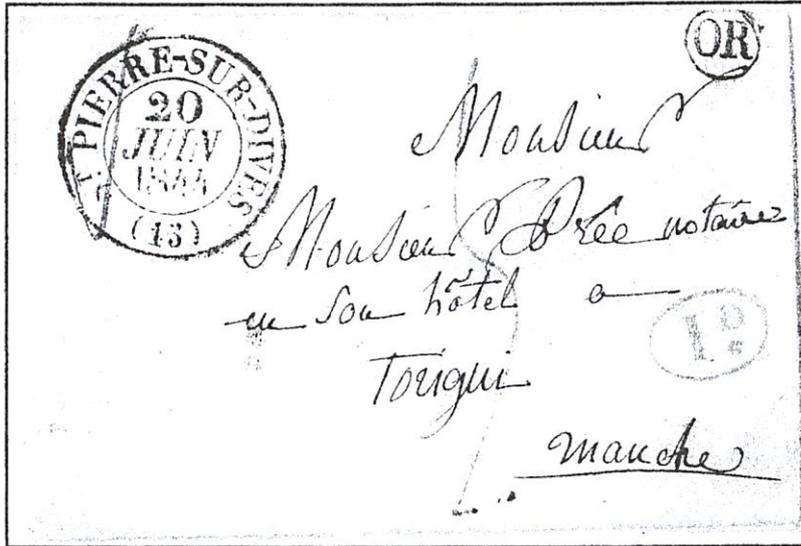
Ce cachet à date est dépourvu de tout ornement. Initialement, il semble avoir été attribué surtout à des bureaux dont le nom assez long occupe la plus grande partie de la couronne. Par la suite remplace les cachets types 11 et 12 hors d'usage.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1835, le bureau de Saint Pierre sur Dives devenait bureau de direction et se libère de la tutelle de Croissanville. Il est doté du cachet à date "sans fleurons".

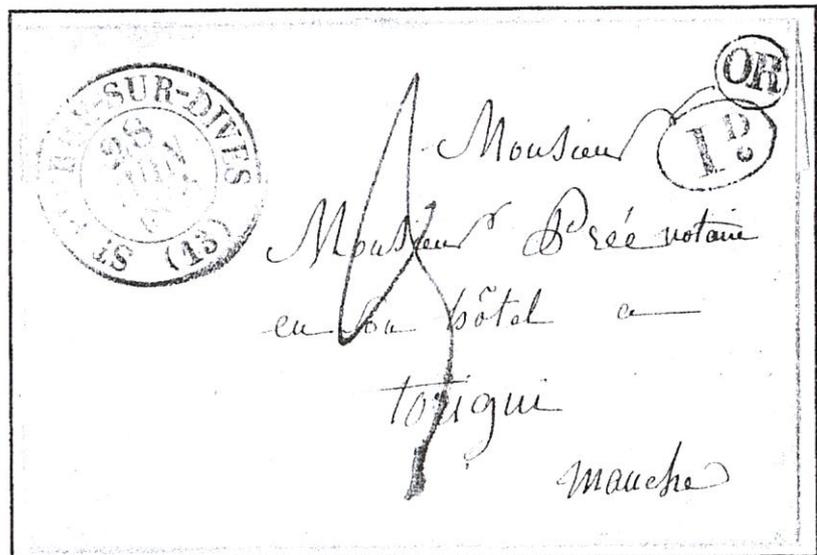


*Pli en port payé  
Cachet à date sans fleurons " S<sup>T</sup> PIERRE-SUR-DIVES "  
Griffe encadrée P.P. ( Port Payé )  
18 Septembre 1836*

Sur les plis en port payé, la taxe d'acheminement est inscrite au verso, le recto est barré en diagonale et porte dans le coin supérieur gauche le numéro de la ligne des recettes du jour.



*Pli en port dû*  
 Cachet à date sans fleurons  
 S<sup>T</sup> PIERRE-SUR-DIVES  
 Taxe manuscrite 5 décimes  
 OR ( Origine Rurale )  
 1 D rouge ( Décime Rural )  
 20 Juin 1844



*Pli en port dû*  
 Cachet à date sans fleurons  
 S<sup>T</sup> PIERRE-SUR-DIVES  
 Taxe manuscrite 3 décimes  
 OR ( Origine Rurale )  
 1 D noir ( Décime Rural )  
 28 Juin 1844

Les deux plis ci-dessus, postés en un même lieu, l'un le 20 Juin, l'autre le 28 Juin 1844 et pour la même destination portent des taxes différentes, à cause de leurs poids; Pli du 20 Juin : taxe 5 décimes; poids compris entre 7,5 g et 10 g - Pli du 28 Juin; Poids inférieur à 7,5 g.

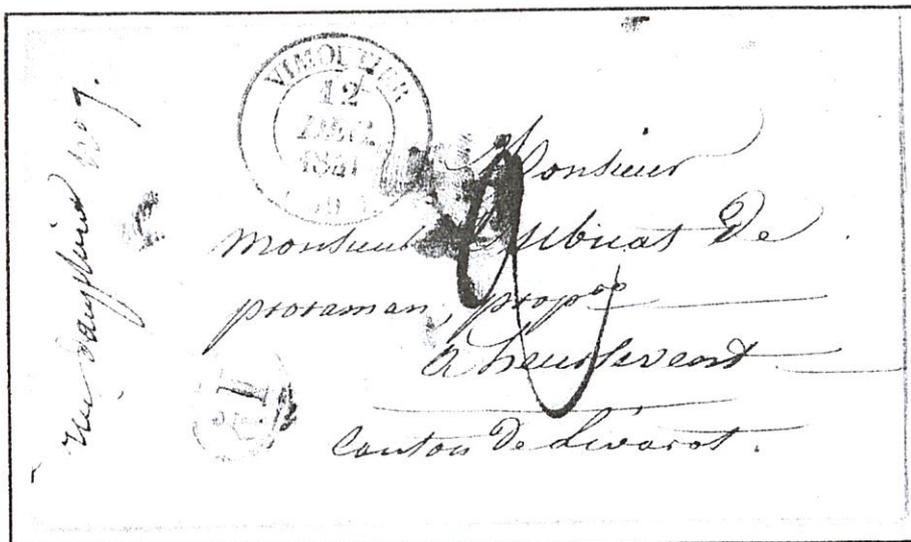
La marque OR signifie "Origine Rurale" ( plis déposés dans la Boîte Rurale de Vaudeloges )

La marque 1 D indique que le destinataire devra payé un droit fixe supplémentaire de 1 décime. Cette taxe créée à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1830 avait pour but de financer le service postal rural.

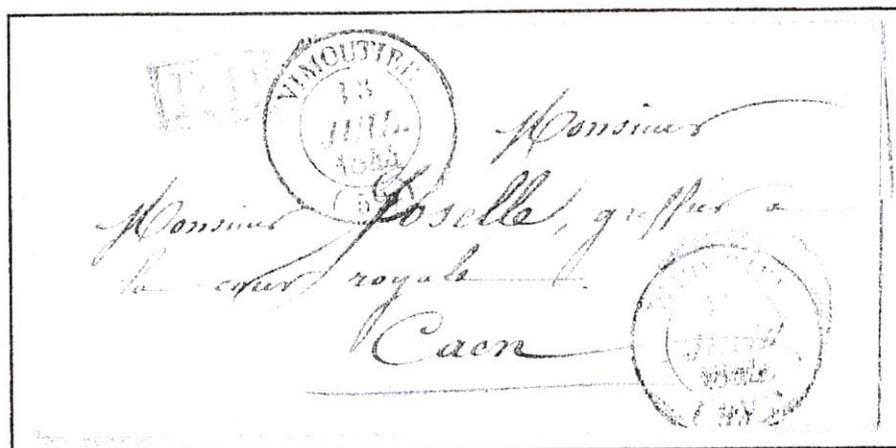
Il existe cependant une anomalie, car suivant le règlement, cette taxe est frappée en rouge si l'origine est rurale et en noir si la destination est rurale. Pour ces deux plis c'est l'origine qui est rurale ( Vaudeloges )

Un nouveau type de cachet à date voit le jour en 1836, le type 14, il est semblable au type 13 ( sans fleurons ) mais avec réduction de tous les éléments constitutifs. Le diamètre des cercles limitant la couronne mesurent respectivement de 25 à 26 mm, et 15,5 à 16 mm.

Ce cachet sera fourni aux bureaux nouveaux et ensuite, au fur et à mesure des besoins, pour remplacer les anciens hors d'usage.



*Pli en port dû*  
 Cachet à date type 14 " VIMOUTIER "  
 Taxe manuscrite 2 décimes  
 1 D noir : Décime rural  
 12 Décembre 1841



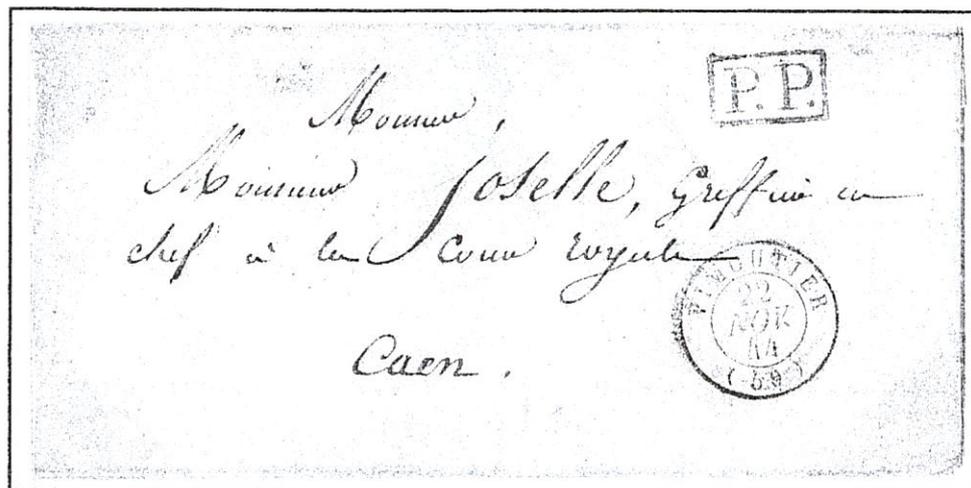
*Pli en port payé*  
 Cachet à date type 14 " VIMOUTIER "  
 Griffes encadrées P.P. (Port Payé)  
 13 Juillet 1844

Le cachet à date au type 15 doit sa naissance aux délibérations du Conseil d'Administration des Postes, au cours de sa séance du 5 Février 1838, qui décide dans l'article 42 :

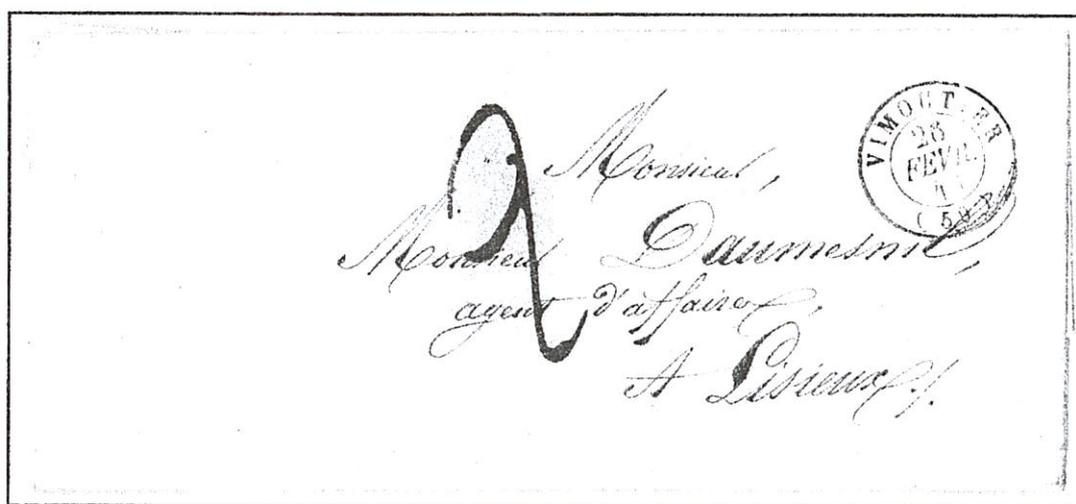
"1°. Le timbre ordinaire à dates mobiles, en fonte de fer, sera réduit au diamètre de 21 millimètres....

"4°. Ce nouveau timbre sera fourni aussitôt que possible aux bureaux dits de passe, et seulement aux autres bureaux (sauf les créations nouvelles) après l'épuisement de la réserve des timbres existants au Bureau du Matériel des Postes.

Le cachet type 15 est identique au type 14, la nouveauté réside dans le diamètre très réduit.



*Pli en port payé*  
*Cachet à date type 15 " VIMOUTIER "*  
*Griffe encadrée P.P. (Port Payé)*  
*22 Novembre 1844*



*Pli en port dû*  
*Cachet à date type 15 " VIMOUTIER "*  
*Taxe manuscrite 2 décimes*  
*26 Février 1846*